



**CREDIT AGRICOLE
MUTUEL
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT ANNUEL
2012**

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2011.....	9
II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE	11
L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2012	11
DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS	12
ACTIVITES ET RESULTATS DES ENTITES ESPAGNOLES.....	14
ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES	15
III. RATIOS PRUDENTIELS	16
IV. CONTROLE INTERNE	17
V. FACTEURS DE RISQUES.....	19
RISQUE DE CREDIT.....	19
I. Objectifs et politique	19
II. Gestion du risque de crédit	20
III. Exposition.....	29
IV. Le risque pays	34
RISQUE DE MARCHE.....	35
I. Objectifs et politique	35
II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché	36
III. Exposition : activités de marché (Value at Risk).....	38
IV. Risque Action	40
GESTION DU BILAN	40
I. Objectifs et politique	40
II. Méthodologie.....	41
III. Gestion du risque	41
IV. Exposition.....	41
RISQUE DE CHANGE	42
RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	42
I. Objectifs et politique	42
II. Gestion du risque.....	43
III. Méthodologie	43
IV. Exposition.....	43

POLITIQUE DE COUVERTURE.....	45
RISQUES OPERATIONNELS	45
I. Objectifs et politique	45
II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance	46
III. Méthodologie	46
IV. Exposition.....	47
V. Assurance et couverture des risques opérationnels.....	48
RISQUES DE NON CONFORMITE.....	48
VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI	49
VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	52
VIII. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....	53

COMPTES CONSOLIDES

CADRE GENERAL	57
<i>PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE</i>	57
<i>ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE</i>	57
<i>RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</i>	60
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	65
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	65
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	66
<i>BILAN ACTIF</i>	68
<i>BILAN PASSIF</i>	69
<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</i>	70
<i>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</i>	71
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	73
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES ..	73
1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE	73
1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	75
1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	75
1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 et 31)	94
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE	96
2.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	96
2.2. PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE.....	97
2.3. OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES	97
2.4. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES.....	97
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	98
3.1. RISQUE DE CREDIT	98
3.2. RISQUE DE MARCHE	104
3.3. RISQUE DE CHANGE	107
3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	108
3.5. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERET ET DE CHANGE.....	110
3.6. RISQUES OPERATIONNELS	111
3.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES	111
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	113
4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS.....	113
4.2. COMMISSIONS NETTES	114
4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	114
4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE.....	115
4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES.....	116
4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	116
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	116
4.8. COUT DU RISQUE.....	117
4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	117
4.10. IMPOTS.....	117
4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	118
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	120
5.1. INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	120

5.2	INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	121
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN	122
6.1	CAISSE, BANQUES CENTRALES.....	122
6.2	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT.....	122
6.3	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE.....	123
6.4	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE.....	124
6.5	PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE.....	124
6.6	ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE.....	126
6.7	DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS.....	127
6.8	EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN ET NON SOUVERAIN SUR LES PAYS EUROPEENS SOUS SURVEILLANCE.....	127
6.9	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE.....	133
6.10	ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE.....	133
6.11	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES.....	134
6.12	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES.....	134
6.13	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS.....	135
6.14	IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	136
6.15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION).....	136
6.16	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	137
6.17	PROVISIONS.....	137
6.18	CAPITAUX PROPRES.....	139
6.19	VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE.....	141
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	142
7.1	DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL.....	142
7.2	EFFECTIF FIN DE PERIODE.....	142
7.3	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES.....	142
7.4	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	142
7.5	AUTRES AVANTAGES SOCIAUX.....	144
7.6	PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS.....	144
7.7	REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS.....	145
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	145
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	147
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	147
10.1	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT.....	148
10.2	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR.....	149
11.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	151
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012.....	151
12.1	EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	151
12.2	DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	152
12.3	PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES.....	154

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	156
HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	157
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012	158
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	159
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	163
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT- ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	176
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	177
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	179
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	182
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	183
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	184
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS	184
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	185
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	185
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	186
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	187
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS.....	188
NOTE 15 PROVISIONS.....	189
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	190
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	192
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	194
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	194
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	195
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	196
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	196
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	196
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	197
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	197
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	198
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	201
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	202
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	202
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	203
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	204
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	204
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	204

NOTE 34	REVENUS DES TITRES.....	205
NOTE 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	205
NOTE 36	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	205
NOTE 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	206
NOTE 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	206
NOTE 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	207
NOTE 40	COUT DU RISQUE.....	207
NOTE 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	208
NOTE 42	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	208
NOTE 43	IMPOT SUR LES BENEFICES	209
NOTE 44	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	209
NOTE 45	EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	209
NOTE 46	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	209
NOTE 47	AFFECTATION DES RESULTATS	210
NOTE 48	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	210
NOTE 49	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	211
 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....		212

**CREDIT AGRICOLE
MUTUEL
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT DE GESTION
2012**

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2012

Le contexte macro-économique général

Si des fragilités demeurent, la confiance et la situation financière des principaux pays industrialisés se sont améliorées en 2012. Toutefois, ceci n'a pas permis de reprise significative, l'OCDE évaluant le recul du PIB de ses pays membres à 0,4% sur l'année. Le chômage n'a donc que peu baissé depuis son point haut d'octobre 2009 (8,5% de la population active).

Certes, dans les économies émergentes, cette reprise semble en bonne voie. Si la croissance de la Chine s'est essoufflée en 2012, elle est malgré tout restée supérieure à 7% et les indices montrent un rebond sensible du PIB chinois sur le dernier trimestre 2012. L'activité chinoise a tiré l'ensemble de la zone asiatique où on note un raffermissement de la croissance grâce à la demande intérieure, alors que les exportations marquent le pas du fait de la crise dans les pays industrialisés.

Aux Etats-Unis, l'ouragan Sandy a pesé sur la production et les ventes au quatrième trimestre, enrayant la reprise constatée le trimestre précédent (+2,7%) sous l'effet conjugué de la politique monétaire très accommodante de la FED (un troisième programme d'assouplissement quantitatif a été lancé en 2012), d'une stabilisation du marché de l'immobilier et d'une révolution énergétique liée à l'exploitation des gaz de schistes.

Mais c'est l'Europe qui a monopolisé l'attention durant cette année 2012. Or, si c'est la zone où la reprise est la moins assurée, sa situation s'est tout de même significativement améliorée grâce aux mesures prises pour juguler la crise de la dette. En janvier 2012, un « Traité de discipline budgétaire » a été instauré par le Conseil européen et le mécanisme européen de stabilité (MES) a été créé pour prendre le relais du FESF à partir d'octobre. Mais ce sont surtout les actions concrètes mises en œuvre pour sauver les pays d'Europe du Sud qui ont amélioré la situation macroéconomique. Le 21 février, un nouveau plan de 130 milliards d'euros et l'effacement de 50% de créances privées ont permis d'éviter le défaut de la Grèce. L'accord du 27 novembre, qui met tout les acteurs à contribution, devrait permettre de ramener la dette grecque à 124% du PIB en 2020. Ces mesures s'accompagnent d'un plan d'austérité drastique. Des plans du même type ont été mis en œuvre en Espagne, en Italie et au Portugal.

Mais, au final, malgré tous les efforts réalisés par les Etats européens, c'est l'action de la Banque Centrale Européenne qui a apporté le principal soutien à la conjoncture financière. Le discours de Mario Draghi, Président de la BCE, le 26 juillet 2012 est marqué par une phrase qui a changé la donne pour les marchés financiers. En déclarant : « dans les limites de son mandat, la BCE est prête à faire tout le nécessaire pour préserver l'euro. Et croyez moi, ce sera suffisant », Mario Draghi a retourné les anticipations quant à l'avenir de la zone euro. Cette déclaration est renforcée le 6 septembre par la création des Outright Monetary Transactions (OMT) qui permettent à des Etats de demander, sous des conditions strictes, à la BCE de racheter des dettes souveraines sur le marché secondaire pour des montants illimités et des durées de un à trois ans. Ces deux actes forts ont porté un coup d'arrêt à la spéculation contre les dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Ils ont permis à ces pays de se financer à des niveaux de taux plus raisonnables et ont ainsi éloigné le spectre d'un défaut d'un Etat européen et d'un éclatement de la zone euro.

Tout ceci n'aura pour autant pas permis de relancer l'activité. Au contraire, on estime que les plans d'austérité vont coûter au moins 1,5 point de PIB par an à l'Espagne et à l'Italie, alors même que ces pays enregistraient, fin 2012, respectivement leurs 20^{ième} et 17^{ième} mois consécutifs de contraction de l'activité industrielle.

Si l'Allemagne et la France sont moins touchées, elles vont tout de même connaître 10 mois consécutifs de recul de la production manufacturière. Seul le Royaume Uni voit son secteur manufacturier renouer avec la croissance en fin d'année.

Des marchés financiers qui s'améliorent nettement en fin d'année

Concernant les marchés financiers, il y aura clairement eu un avant et un après « Draghi ». En déclarant que la BCE était prête à tout pour sauver l'euro, et en le prouvant par la création du programme OMT, le Président de la BCE a mis fin à plusieurs mois d'affolement des marchés face à la dégradation de la situation de l'Espagne et à ses conséquences éventuelles sur l'ensemble de la zone euro. Même si l'OMT n'a pas été utilisé, faute de demande de la part des Etats, il constitue un pare feu crédible à une crise de la dette publique en Europe. La perspective d'un éclatement de la zone euro ainsi écartée, alors que la supervision bancaire était renforcée et que les réformes structurelles étaient engagées en Espagne et en Italie, l'appréhension de l'avenir par les marchés s'est brutalement retournée.

Sur les marchés actions, aux Etats-Unis, le S&P 500 gagnait 15,9% sur l'année et le NASDAQ 16,8% malgré la menace d'un fiscal cliff qui ne sera écartée que début janvier 2013. Les places financières européennes suivaient la tendance : + 5,8% à Londres (Footsie), +15,2% à Paris (CAC40) et même +29,1% à Frankfort (DAX 30). Très logiquement, ce sont les valeurs financières, très attaquées durant la première partie de l'année du fait de leur exposition à la dette publique européenne et à la dégradation de la conjoncture, qui profitent le plus de l'embellie de fin d'année.

Du côté des taux d'intérêt, l'année a été marquée par une baisse continue des taux à court terme, traduisant en cela l'assouplissement constant des politiques monétaires des différentes banques centrales.

Les taux longs, quant à eux, ont connu des évolutions contrastées. Les pays d'Europe du Sud ont vécu de brutales poussées de fièvre avant de revenir vers des niveaux plus compatibles avec un financement normal. A l'opposé les taux longs allemands et français ont touché des points bas historiques, la dette publique de ces pays faisant office de valeurs refuges.

Conjoncture française

L'économie française traverse une phase de ralentissement durable. La croissance se limite à 0,1% en 2012 dans un contexte de diminution de la consommation privée et de réduction des exportations du fait de la crise dans les pays d'Europe du Sud. La hausse de la pression fiscale annoncée pour réduire les déficits publics limite la progression actuelle, et surtout future, du revenu disponible des ménages (+1,7% en 2012 et +1,8% attendus pour 2013) et encourage l'épargne au détriment de la consommation.

Les PME, essentiellement tournées vers le marché domestique, souffrent davantage de ce contexte économique morose que les grandes entreprises qui peuvent bénéficier d'une activité plus soutenue à l'étranger.

Dans ce contexte économique morose, tant en interne qu'au niveau international, 2012 a été marqué par un abaissement significatif de l'ensemble de la courbe des taux. Les maturités courtes ont subi l'effet de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE. Ainsi, l'Euribor 3mois est passé de 1,34% au 2 janvier 2012 à 0,19 % au 31/12/2012. Les taux longs ont bénéficié du statut de valeur refuge de la dette publique française face aux risques présentés par les dettes publiques des pays périphériques européens, et alors que les obligations publiques allemandes offraient des taux négatifs. Le taux des emprunts d'Etat français à 10 ans atteint ainsi un point bas historique à 1,69% le 2 août, avant de terminer l'année à un niveau supérieur mais toujours extrêmement faible de 1,99%.

Conjoncture espagnole

2012 a constitué pour l'Espagne une année de crise profonde tant au plan économique que financier. Quatre ans après de début de la crise immobilière (les prix des logements ont perdu plus de 25% et l'activité de construction a baissé de 39% depuis le point haut de juin 2008), le pays s'est installé dans la récession. Le PIB est attendu en repli de 1,4% en 2012 et le chômage touche un actif sur quatre et même un sur deux parmi les jeunes de 15 à 24 ans. En mai, le gouvernement espagnol a dû nationaliser en urgence quatre établissements bancaires menacés de faillite face à l'explosion des créances immobilières douteuses. Devant les risques pesant sur le système bancaire du pays, les taux d'intérêt à long terme espagnols se sont envolés et le marché actions a plongé. Il faudra que les pays européens s'engagent à fournir jusqu'à 100 milliards d'euros d'aide en cas de besoin pour le gouvernement espagnol de soutenir son système bancaire pour que la situation financière

retrouve des allures plus normales. Les taux des emprunts d'Etat espagnols à 10 ans finissent ainsi l'année à 5,24% après être montés jusqu'à 7,57% fin juillet. De même, l'IBEX 35, principal indice actions de la bourse de Madrid, termine à 8 167,5 points, en baisse de 4,7% sur l'année mais en rebond de 36,7% par rapport au point bas du 24/07/12 (5 971 points). Ce regain d'optimisme est également lié aux réformes structurelles engagées pour réduire la dette publique du pays. Mais la pression fiscale qui en découle pénalise fortement l'activité 2012 et continuera de peser sur la croissance des années futures.

II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2012

Malgré le ralentissement économique intervenu durant l'année 2012, l'activité commerciale de la Caisse Régionale a donné des résultats globalement satisfaisants.

Ainsi, la collecte progresse de 4,1% sur l'année, contre 2,4% en 2011, et se fixe à 13 442 M€. Ces résultats nous placent au 20^{ème} rang des Caisses Régionales tant en niveau d'encours qu'en variation. Grâce à cette progression, la part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan progresse de 0,4 point sur 12 mois, à 32,4% (source : Banque de France à fin novembre 2012).

Cette hausse de la collecte provient principalement de l'accroissement des encours des livrets (+6,7% à 2 254 M€, dont +32,8% pour les seuls livrets A et LDD) et surtout des comptes à terme et assimilés (+33,4% à 1 332 M€). Ces placements profitent, comme l'année précédente, d'un arbitrage des clients pour des produits sécurisés et liquides. Les dépôts à vue restent importants (2 566 M€) même si leur évolution est limitée à + 2,3%. L'assurance-vie progresse de 1,1%, soit à peu près le même rythme qu'en 2011. Les valeurs mobilières rebondissent également de 1,1% après le recul spectaculaire de l'année précédente (-15,4%), marquant ainsi l'amélioration de la conjoncture sur les marchés financiers. Finalement, seul l'encours d'épargne logement, défavorisé par le contexte de taux bas qui n'incite pas à un blocage durable des fonds, se réduit de 1,4%.

Après leur fort dynamisme des années 2010 et 2011, les réalisations de crédit ont marqué le pas, diminuant de 16,4% à 1 670 M€ (14^{ème} rang des Caisses Régionales). Ces réalisations suffisent toutefois pour assurer une progression de 3,9% des encours globaux de crédit. Ceci place la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne au 8^{ème} rang des Caisses Régionales. L'encours total de crédit dans les livres de la Caisse monte à 10.163 M€ (18^{ème} rang, comme en 2011), soit une part de marché de 41,5 %, en baisse de 0,5 point sur 12 mois (source : Banque de France, au 30/11/2012).

La progression des encours est particulièrement marquante au niveau des crédits de trésorerie aux entreprises et professionnels (+18,3% à 763 M€) alors que les crédits à l'équipement (+2,6% à 3 947 M€) et crédits à l'habitat (+3,8% à 5 023 M€) résistaient à la morosité ambiante décourageant l'investissement. Cela n'a pas été le cas des encours de crédits à la consommation qui ont régressé de 4,3% à 347 M€.

L'activité assurance a, quant à elle, connue une évolution contrastée. La production brute d'assurance de biens (automobiles et habitations) diminue de 3,9% alors que celle des assurances de personnes progresse de 9,3%. Ceci place tout de même favorablement la Caisse Régionale dans le groupe puisque ces progressions représentent la 3^{ème} performance des Caisses Régionales au niveau des assurances de personnes et la 12^{ème} pour l'assurance des biens.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS...

La Caisse Régionale sur base individuelle

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Caisse Régionale s'élève à 362,7 M€, en hausse de 2,3% sur l'année. Le PNB d'activité, correspondant au PNB total diminué de l'activité pour compte propre, est en ligne avec l'évolution générale. Il augmente de 7,1% à 333,8 M€. La croissance de 11,8% de la marge d'intermédiation globale (+20,5 M€ à 194,5 M€), favorisée par la conjoncture de taux d'intérêt, est la principale responsable de ces bons résultats.

La facturation courante affiche une légère baisse (-2,3%, soient - 1,2 M€), sous l'effet de la diminution de l'activité sur les valeurs mobilières et les réalisations de crédits. Cette baisse est quasiment compensée par l'augmentation de 5,2%(+1,0 M€) de la facturation des dysfonctionnements résultant de l'effet de la dégradation de la conjoncture sur les comptes de nos clients.

Après une bonne année 2011, les marges sur commissions d'assurance ont encore connues une augmentation de 5,2% en 2012, portant ce poste à 50,2M€. Comme l'année précédente, la progression est particulièrement imputable à l'IARD (+3,3M€ et +30%), alors que les commissions ADI reculaient de 1,8M€ (-5,8%).

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale a, quant à elle, généré 26,8 M€ de PNB, en baisse de 33,5% (-13,5 M€). Cette diminution est essentiellement liée à la baisse de la rémunération des titres de la SAS Rue La Boetie qui regroupe les participations des Caisses Régionales dans Crédit Agricole S.A. En effet, suivant en cela Crédit Agricole S.A., la SAS Rue la Boetie n'a pas versé de dividendes (15,7M€ pour la CR Pyrénées Gascogne en 2011). Du coup, le PNB généré par les titres de participations et filiales se limite à 9,2 M€.

Cette année encore, la Caisse Régionale a choisi de ne pas externaliser volontairement de plus-values latentes depuis son portefeuille de placement. Des externalisations de plus-values liées à la rotation des portefeuilles et des reprises de provisions du fait de l'amélioration de la conjoncture des marchés ont toutefois amené 6,0 M€ de PNB sur ce portefeuille.

Le rendement du portefeuille obligataire détenu en titres d'investissement est, quant à lui, resté à peu près constant (+0,3 M€ à 9,4M€), l'accroissement du volume investi compensant la baisse des taux d'intérêt.

Cet accroissement du PNB, s'il est satisfaisant en regard de la conjoncture, est toutefois nettement moins rapide que la hausse des charges de fonctionnement nettes, ou CFN, (+5,9% à 191,8M€). Cette hausse de 10,7 M€ des CFN est imputable pour 9,2M€ à la hausse des charges salariales. La moitié de cette hausse est liée à l'augmentation des effectifs (+13 équivalents temps plein par rapport à 2011) et à une revalorisation moyenne de 2,2% de la grille des salaires. L'autre moitié de la hausse est imputable à l'accroissement de la fiscalité des salaires (+1,2M€ pour le forfait social et +1,9 M€ pour la taxe sur les salaires), à une hausse de 1,1M€ des charges de provisionnement des retraites complémentaires suite à la baisse des taux de rendement de ces provisions, et à 1 M€ de charges liées à la bascule informatique intervenue au 4^{ième} trimestre 2012.

Les autres postes de CFN ont augmenté de 2% (+1,5M€) à 78,6 M€. La hausse est imputable à l'augmentation de 1,6 M€ (+19,9%) des impôts et taxes sous l'effet, en particulier, du doublement de la taxe systémique. Ces impôts et taxes atteignent ainsi 10,2M€ au 31/12/2012.

Pour le reste, l'accroissement de 1,5 M€ des services extérieurs (transports, publicité, affranchissement, téléphonie, entretien...) et de 0.8 M€ des autres charges d'exploitation (honoraires, sous-traitance, assurances...) est compensée par le gain d'un litige fiscal de 2,1 M€.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève ainsi à 171,0 M€, en baisse de 1,4%. Le coefficient d'exploitation progresse de 1,8 point à 52,9%.

Malgré la conjoncture difficile, le coût du risque se réduit de 26,8% à 25,5 M€.

Mais cette amélioration est contrebalancée par des dépréciations sur immobilisations financières. Elles concernent PG Immo (dotation de 2,3 M€), filiale à 100% de la Caisse Régionale, et SACAM International (dotation de 1,9 M€). La dépréciation de cette dernière provient de la réévaluation de la participation dans la banque italienne Cariparma, dont les Caisses Régionales détiennent 10% du capital via cette SACAM.

A ces dépréciations, il faut ajouter une forte hausse de l'impôt sur les sociétés (+21,9%) à 51,2M€. Cette hausse est liée à l'impact des dépréciations non déductibles et à la non-réurrence de l'effet du régime mère fille sur les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. en 2011.

Le résultat net ressort donc à 87,5 M€, soit une baisse de 3,1%.

Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	58 703	58 703	58 703	58 701	58 701
Nombre de Parts Sociales et de Certificats Coopératifs d'Associés (en milliers) :					
Valeur unitaire 10 euros	5 870	5 870	5 870	5 870	5 870
RESULTAT DE L'EXERCICE					
Produits d'exploitation bancaire	629 509	582 826	603 719	631 762	629 423
Résultat avant impôt, participation, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	151 946	165 501	179 216	188 716	187 705
Impôts sur les bénéfices	24 170	25 948	38 614	41 994	51 189
Intéressement et participation des salariés	13 291	13 515	13 741	13 414	12 683
Résultat net	91 660	93 206	96 888	90 249	87 469
Résultat après impôt, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	114 485	126 038	126 861	133 308	123 833
Résultat distribué	11 020	11 083	11 481	10 770	10 394
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 863	1 812	1 701	1 644	1 647
Montant de la masse salariale de l'exercice	60 384	59 432	59 929	60 058	61 684

PG Immo

PG Immo est la société qui chapeaute l'activité d'agences immobilières du réseau Square Habitat de la Caisse Régionale. Ces agences immobilières sont soit propriété directe de PG Immo, soit intégrées à des filiales détenues majoritairement par PG Immo.

L'activité de cette société est encore marquée par le ralentissement du marché de l'immobilier intervenu ces deux dernières années. Cette activité a malgré tout connu un début de rebond, permettant d'atteindre un chiffre d'affaires de 5 863 K€, en hausse de 3,4% sur l'exercice. Ce chiffre d'affaires provient à 59,6% des activités de transactions immobilières, dont les revenus ont crû de 7,0 % par rapport à l'exercice 2011. Le reste du chiffre d'affaires est constitué des revenus liés aux activités de gestion locative (18,8% du total, en hausse de 17%), syndic (9,2%, en progression de 4,9%) et de location (7,6%, en hausse de 8,4%).

Du côté des charges, avec une hausse de 6,6%, la progression des charges salariales a été encore plus rapide que celle du chiffre d'affaires, dont elles représentent 73%. Cette hausse est principalement due à l'accroissement de 11,1% des charges sociales, alors que les salaires ne progressaient que de 3,8%. Ceci s'ajoutant à une hausse de 12,7% des impôts et taxes et une dépréciation de 47,9 K€ sur la valorisation d'une filiale, le résultat d'exploitation diminue de 14,1 % à - 1 825,5 K€. Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, PG Immo affiche une perte de 1 865,6 M€ au 30/09/2012, en aggravation de 32% par rapport à 2011.

ACTIVITES ET RESULTATS DES ENTITES ESPAGNOLES

Bankoa

L'activité de Bankoa en 2012 a été fortement touchée par la crise frappant l'Espagne.

Les réalisations de prêts ont diminué de 32,3% à 126,0 M€. Il en résulte que le stock d'encours de crédit à la clientèle s'est contracté de 2,8% à 1 440,5 M€, dont des baisses d'encours de crédit de 3,3% sur l'habitat (à 680,6 M€), 12,9% sur la consommation (à 11,9 M€) et 2,2% sur les crédits aux entreprises (à 774,4M€).

La dégradation de plus en plus marquée de la conjoncture espagnole a entraîné une dégradation des risques, le taux de CDL en principal (y compris hors bilan) passant de 2,6% à 3,4%.

Ces encours douteux sont couverts par des provisions à hauteur de 29,0% contre 27,2% un an plus tôt. En prenant en compte les provisions du « fond générique d'insolvabilité », le taux de couverture passe à 52,0% contre 68,1% un an plus tôt.

La collecte clientèle de Bankoa atteint 1,4 millions (+5,4%) en 2012, sous l'effet de la hausse de 13,3 % de la collecte hors bilan (OPCVM) qui représente 550,1 M€ au 31/12/2012. L'encours bilan n'a, quant à lui, augmenté que de 7,8 M€ (+0,9%). En effet, la baisse de 3,7% de l'épargne liquidité (dépôts à vue et livrets), dont l'encours représente 305,3 M€, a partiellement compensé la hausse de 3,6% de l'épargne stable (dépôts à terme principalement). Au 31/12/2012, cette dernière atteint un encours de 557,7 M€.

Malgré ces résultats commerciaux en demi teinte, le PNB de Bankoa a crû de 8,0% à 38,5 M€. Ce bon résultat provient essentiellement de la hausse de 19,9% de la marge d'intermédiation. Celle-ci, portée par la conjoncture de taux favorable à la marge d'intermédiation, atteint 28,4 M€ au 31/12/2012. A ceci s'ajoutent principalement les commissions sur les services bancaires pour 6,3 M€, en hausse de 8,2%, et les commissions sur OPCVM pour 4,3 M€ (+4,1%).

Dans le même temps, les charges de personnel ont diminué de 1,2 % à 16,0 M€ tandis que les efforts budgétaires réalisés sur les autres charges permettaient de réduire leur coût de 4,2%, à 8,6 M€.

Le résultat brut d'exploitation de Bankoa s'affiche donc en hausse de 37,5%, à 13,0 M€. Toutefois, la forte hausse des dotations aux provisions aux risques crédit (4,2 M€ contre 0,7 M€ un an avant) ne permettra pas de conserver cette hausse sur le résultat net. Ainsi, malgré un impôt sur les sociétés en baisse de 20,4 %, le résultat net diminue de 23,7% et atteint 5,4 M€ au 31/12/2012.

Mercagentes

L'activité de Mercagentes, société de bourse, s'inscrit dans un environnement économique très défavorable. Les difficultés individuelles liées à la crise, les pertes accumulées dans les portefeuilles, qui empêchent les ventes, et la montée de l'aversion au risque se conjuguent pour réduire fortement l'activité de la clientèle retail, cœur de cible de la société. Ainsi, alors que la valeur de l'activité boursière se réduit de 34% pour l'ensemble du marché espagnol, elle diminue de 53% chez Mercagentes. Ceci représente une baisse de 20% en nombre d'opérations.

Cette baisse de l'activité de marché est amortie par l'accroissement de 12,8% de l'encours OPCVM collecté auprès de la clientèle.

Dans ces conditions, les commissions nettes perçues, dont plus des 2/3 sont liés à la commercialisation d'OPCVM, ont diminué de 15,6% à 1 394,1 K€. Par contre, la marge d'intermédiation tirée des investissements en dépôts à terme et billets à ordres a augmenté de 14,8% à 679,7 K€. Ceci s'ajoute à un portefeuille d'excédent de fonds propres qui génère 630,6 K€ de plus-values contre 65 K€ de moins-values au 31/12/2011. Ces plus-values proviennent principalement de la vente d'une partie de la participation historique de Mercagentes dans Bolsas y Mercados Españoles, la bourse de Madrid. Le PNB progresse ainsi de 19,6% à 2 942,9 K€.

Face à ce contexte difficile pour l'activité clientèle, des actions de limitation des charges ont été mises en place dès 2011. Elles ont permis de réduire les charges de personnels de 22,4% à 1 044,7 K€, après une charge

exceptionnelle liée aux indemnités de licenciements enregistrées dans les comptes au 31/12/2011. De même, les efforts réalisés sur les autres charges se sont traduits par leur diminution de 8,0% à 470,8 K€.

En conséquence, le résultat d'exploitation explose de + 136,9% à 1 427,4 K€. Après déduction de l'impôt sur les sociétés, le résultat net amplifie la tendance avec une progression de 140,0 % à 1 248,8 K€.

ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation comprend les filiales les plus significatives de la Caisse Régionale. Il reste inchangé par rapport à 2011.

Le périmètre de consolidation comprend donc :

- la Caisse Régionale ;
- les Caisses Locales ;
- BANKOA S.A., banque de détail espagnole dont l'activité se situe principalement dans la province Basque de Guipúzcoa ;
- MERCAGENTES : société de bourse implantée à Bilbao ;
- PG Immo : société regroupant les agences immobilières filiales de la Caisse Régionale sous l'enseigne Square Habitat ;
- les deux fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude.

Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOA, ainsi que certaines filiales directes de la Caisse Régionale, de par leur caractère non significatif.

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales ;
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers ;
- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes qui expliquent les écarts par rapport aux comptes individuels présentés en normes françaises commentés précédemment :

- les actifs sont réévalués au prix de marché, la « juste valeur des actifs », au lieu du coût historique ;
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes ;
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun ;
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion individuels, calculés selon les normes IFRS, pour chacune des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation. Il indique également les soldes intermédiaires de gestion consolidés. Ceux-ci correspondent donc à la somme des postes de chacune des filiales diminuée des opérations réciproques entre chacune de ces entités.

	CRPG % évolut ^e		BANKOA % évolut ^e		MGTES % évolut ^e		PG IMMO % évolut ^e		PG GEST. % évolut ^e		PG ALT. % évolut ^e		CL % évolut ^e		déc-12 % évolut ^e	
	12/12	N/N-1	12/12	N/N-1	12/12	N/N-1	09/12	N/N-1	12/12	N/N-1	12/12	N/N-1	12/12	N/N-1	CONSO	N/N-1
P. N. B.	343,7	-2%	39,5	9%	2,9	16%	5,8	5%	2,6	-263%	0,6	ns	3,2	45%	393,9	1%
Charges g ^{ales} d'exploitat ^o	-190,1	5%	-27,5	5%	-1,4	-26%	-7,8	8%		0%			-0,3	0%	-227,1	5%
RES. BRUT D'EXPLOIT^o	153,6	-10%	12,0	22%	1,5	150%	-2,0	18%	2,6	-263%	0,6	ns	2,9	53%	166,8	-4%
Coût du risque	-25,6	-32%	-4,9	717%		0%		-100%		0%		0%		0%	-30,5	-20%
RESULTAT D'EXPLOIT^o	128,0	-4%	7,1	-23%	1,5	150%	-2,0	43%	2,6	-263%	0,6	ns	2,9	53%	136,3	1%
Rés. sur actifs immobilisés	0,3	50%		0%		0%		0%		0%				0%	0,3	
RES.COUR. AV. IMPOT	128,3	-4%	7,1	-23%	1,5	150%	-2,0	43%	2,6	-263%	0,6	ns	2,9	53%	136,6	1%
résultat exceptionnel		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		
impôt	-47,2	16%	-1,8	-22%	-0,3	200%		0%		0%		0%		0%	-49,4	14%
RESULTAT NET	81,1	-12%	5,3	-23%	1,2	140%	-2,0	43%	2,6	-263%	0,6	ns	2,9	53%	87,2	-5%

Avec CRPG : la Caisse Régionale seule ; PG GEST. et PG ALT : les fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude.

Ce résultat consolidé se monte donc à 87,2 M€, en baisse de 5% (-4,9M€) par rapport au 31/12/2011. Cette baisse provient essentiellement la diminution de 11,1 M€ (-12%) du résultat IFRS de la Caisse Régionale. En effet, les diminutions de résultat constatées sur Bankoa et PG Immo sont largement contrebalancées par le redressement du résultat du fond dédié PG Gestion. Celui-ci passe d'une contribution négative au résultat consolidé de 1,6M€ en 2011, à un résultat positif de 2,6M€ en 2012.

L'évolution du résultat de PG Gestion traduit l'effet, dans les produits de cession du fonds, de la conjoncture de marché en nette amélioration durant les derniers mois de 2012.

Les résultats individuels des principales entités consolidées ont été présentés précédemment.

Au niveau des résultats de la Caisse Régionale, l'écart entre la norme française et la norme internationale s'explique principalement par les différences de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB. En particulier, 12,8 M€ d'écart sont liés à la différence de traitement des provisions sur titres entre la norme française, où un titre est provisionné dès lors que son cours passe en dessous de sa valeur d'acquisition, et la norme IFRS où les provisions ne passent par résultat que lorsqu'une provision peut être qualifiée de durable. Cet écart réduit le résultat IFRS par rapport au résultat individuel en normes française. En particulier, la révision de la juste valeur de la participation de la Caisse Régionale dans la SAS Rue La Boetie conduit à une dépréciation de 11,7 M€ dans les comptes IFRS, dont 3,7 M€ sont imputés sur les gains latents précédemment enregistrés en capitaux propres. L'impact net de cette dépréciation sur le compte de résultat IFRS est donc de - 8,0 M€. Nous rappelons que cette SAS regroupe les participations des Caisses Régionales dans Crédit Agricole S.A. Cette dépréciation provient donc de la révision de valorisation de Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boetie à partir une méthode multicritères validée en fin d'exercice 2012. Cette dépréciation n'affecte pas les comptes individuels de la Caisse Régionale, l'évaluation de Crédit Agricole S.A. en norme française étant réalisée à son coût d'utilité qui est supérieur au coût historique, et donc à la juste valeur utilisée en norme internationale.

A l'inverse, la dotation de 3 M€ au FRBG qui réduit le résultat en normes française n'est pas reconnue en norme IFRS et passe directement par capitaux propres. Les écarts liés aux valorisations des titres et les spécificités de la fiscalité française justifient un impôt sur les sociétés inférieur de 4M€ en normes internationales par rapport à la norme française.

Le total bilan du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2012, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 15,0 milliards d'euros, en hausse de 6,6% par rapport au 31/12/2011.

III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle II ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2012 pour le calcul du CRD
En euros et après déductions réglementaires

	2 012	2 011
Fonds propres de base (Tier 1)	1 309 526 328	1 143 684 181
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	-	-
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	-	-
Total des fonds propres prudentiels	1 309 526 328	1 143 684 181

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 15,06% au 31 décembre 2012, pour une exigence réglementaire de 8%.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

IV. CONTROLE INTERNE

1. Définition

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2. Les principes d'organisation

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,

- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème}» degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

3. La répartition des responsabilités

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

Les fonctions de contrôle

Le responsable du contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit et le responsable du Contrôle Interne sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'ACP. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les processus de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3^{ème} degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

V. FACTEURS DE RISQUES

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du Contrôle de Gestion, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R.).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit, trimestriellement à l'occasion de la présentation de la cartographie des risques...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- o de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- o de territorialité,
- o d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés).

Y sont aussi présentées des limites d'intervention réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marchés et par dossiers ont également été définies. Par ailleurs, des recommandations de partage de dossiers, tant pour des raisons de risque que de liquidité, s'appliquent depuis l'été 2011.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés de crédit et la titrisation. Par contre, sa filiale Bankoa a choisi de titriser ses créances hypothécaires afin de pouvoir amener les titres ainsi créés au refinancement de la Banque d'Espagne. Ce mécanisme a pour objectif de sécuriser l'accès à la liquidité de Bankoa, même s'il n'est plus éligible au refinancement BCE depuis novembre 2012 du fait de la dégradation de la notation de Bankoa. La titrisation sera donc remplacée par un mécanisme de covered bonds en 2013.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le comité régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré - 1^{er} niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces informations sont consolidées par le département des Risques et du Contrôle Permanent et font l'objet d'une information :
 - ✧ de l'organe exécutif via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale, comité juridique et contentieux et comité de contrôle interne,
 - ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du comité d'audit.

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision comme le résultat de l'outil de notation « Score Habitat » pour le financement de l'Habitat ou de « Score Conso » pour les prêts à la Consommation). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Dispositif de double analyse :

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la

sécurité du système. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficiant, de fait, d'une seconde analyse.

Pour les dossiers « *retail* », l'analyse est assurée par le service « Financements » de la Direction des Marchés Agriculteurs et Professionnels.

Pour les dossiers « *corporate* », l'analyse a été renforcée en 2012 grâce à la réorganisation du département Entreprises.

Les dossiers les plus exposés relevant du niveau de délégation « comité des engagements » ou « comité régional » bénéficient, en outre, d'une seconde analyse contradictoire réalisée par le service Politique et Contrôle des Risques Crédits (P.C.R.), rattaché directement au directeur des risques et du contrôle permanent.

Cette deuxième analyse permet d'informer plus complètement les différents comités décisionnels en charge de la décision d'octroi sur :

- ✓ les risques juridiques,
- ✓ les risques liés aux garanties envisagées,
- ✓ l'appréciation financière des dossiers,
- ✓ la qualité de la notation des dossiers « *corporate* ».

Le rattachement hiérarchique des services Financement et Risques garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Les encours (bilan et hors-bilan) sur un client et sur un groupe de contreparties sont établis conformément aux règles du Groupe Crédit Agricole de constitution des groupes de risques.

La constitution des groupes de risques est automatique et s'appuie sur les « liens inter personnes » enregistrés dans le système d'information de la Caisse Régionale. Pour les cas les plus complexes, notamment sur les marchés des professionnels, des règles précises de « périmètre d'étude » sont en vigueur.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Des avancées notables ont été réalisées en 2012, au niveau national, tant en termes de gouvernance du dispositif que de modélisation et d'encadrement du processus avec, notamment, la première réunion du Comité de Supervision Risque et Notation Grande Clientèle le 12 décembre. Contrairement à la banque de détail, cette notation entreprises se réalise à dire d'expert.

Les opérations de mise en conformité de la notation sont menées avec un suivi rigoureux, aidées en cela à la fois par la forte mobilisation de la Caisse Régionale autour du projet national d'amélioration de la qualité de la notation et par un renforcement des moyens du département Entreprises.

En ce qui concerne la fiabilité des données, le dispositif de validation du périmètre des groupes de risques consolidés est désormais complètement en place. La fiabilisation des notations fait l'objet d'un process complet comprenant la validation à chaque demande de financement et l'intégration dans le contrôle permanent des agences entreprises. La dernière étape de ce process consiste à déployer, courant 2013, le nouveau dispositif de contrôle couvrant l'ensemble des données du processus tel qu'il a été défini au niveau du Groupe Crédit Agricole.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques (coopération et coordination Finances/Risques, nouvel outil de rapprochement des données comptabilité et risques, ...) ont permis d'améliorer la complétude des données Risques. Ces travaux de rapprochement et de sécurisation se poursuivront en 2013. Par ailleurs, l'outillage Bâle 2 met à disposition, au delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données Bâle II d'EAD (exposition au moment du défaut), EL (perte attendue) et RWA (risque pondéré).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 21 décembre 2011 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits 2012 comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit. Ce dispositif comprend, notamment, les limites globales de distribution par secteur d'activité suivantes :

- la promotion immobilière : encours global (EAD) de 350 M€ en 2012 stable,
- les crédits syndiqués Entreprises : encours plafonné à 350 M€ (EAD) en 2012 contre 500 M€ en 2011,
- les financements d'investissements photovoltaïques : baisse de la limite d'encours à 200 M€,
- les financements de L.B.O. : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible) en 2012, inchangé.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale. Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance s'articule comme suit :

Des limites réglementaires :

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

En outre, la Caisse régionale procède aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A., à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel; trimestriellement les 20 plus « grands risques bruts et nets » et, annuellement, la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

La liste des dix principaux risques déclarés au 31 décembre 2012 est présentée ci-dessous. Elle démontre l'absence de concentration d'encours sur une contrepartie et un équilibre entre les expositions sur les Entreprises et le domaine public.

Les dix principales contreparties en matière de crédit à la clientèle

NOM	ENCOURS TOTAL (K€)	SEGMENT GR	GRADE NOR
ROYAUME D'Espagne	87 587	COL. PUBLIQUES	C+
LUR BERRI	87 187	ENTREPRISES	D
EURALIS	82 617	ENTREPRISES	D+
AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR	53 185	COL. PUBLIQUES	A
VIVADOUR	48 396	ENTREPRISES	C-
GOUVERNEMENT BASQUE	45 941	COL. PUBLIQUES	C
VAL DE GASCOGNE	39 310	ENTREPRISES	B+
DEPARTEMENT DU GERS	36 474	COL. PUBLIQUES	A+
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES	34 303	COL. PUBLIQUES	A+
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES	31 542	COL. PUBLIQUES	A+
	546 544		

Compte tenu du niveau élevé des fonds propres consolidés (1 3010 M€ de fonds propres prudentiels, version CRD, au 31/12/2012) et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

Des limites opérationnelles :

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Le seuil d'engagement brut a été maintenu pour 2012 :

Entreprises	45 M€
Collectivités publiques	45 M€
	90 M€
Promotion immobilière	35 M€

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter en toute connaissance de cause des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

En outre, la Caisse Régionale souhaite suivre avec vigilance l'évolution des emprunteurs portant des encours significatifs.

Pour la Banque des Entreprises, les 20 premières contreparties par rapport aux 4 critères ci-dessous sont suivies trimestriellement :

- Top 20 de la déclaration trimestrielle des grands risques de crédit ;
- Top 20 des contreparties notées de E+ à F ;
- Top 20 en termes de risque résiduel sur les contreparties en défaut ;
- Top 20 des contreparties impayées non notées de E+ à Z.

Une couverture FONCARIS :

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2012, les encours de financement couverts par Foncaris s'élevaient à 45 M€, soit une situation quasi stable par rapport à l'exercice précédent (46 M€).

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

o **Outils de détection du risque utilisé**

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ainsi, des requêtes « *infocentre* » de périodicité quotidienne, hebdomadaire et mensuelle permettent le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...). Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est automatique et pilotée le plus finement possible afin de permettre aux techniciens de mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « *infocentre* » produisant des ratios de risques (créances douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle. Par exemple, pour la Banque des Entreprises, la détection des contreparties risquées est largement automatisée. Au-delà des « risques nés », les sélections du comité risques mensuel utilisent les critères suivants :

- o perte flux créditeurs ;
- o utilisation du découvert supérieure à 80% du plafond accordé ou arrivée à échéance des financements de projets de promotion immobilière ;
- o plus de 2 facilités de caisse ;
- o dégradation cotation BDF ;
- o dégradation de la notation interne Bâle II des clients : nouveau E- ou dégradation de plus de 2 grades ou note ancienne.

Les dossiers présentant 2 critères de risque et un encours supérieur à un seuil minimum sont inscrits à l'ordre du jour.

Depuis la bascule de la Caisse Régionale (novembre 2012) sur le nouveau système d'information unique pour l'ensemble des Caisses Régionales, la consultation de la situation globale des risques clients peut être affinée

par l'utilisation de filtres et est accessible en permanence depuis le poste de travail. Des applicatifs plus adaptés à l'anticipation et au pilotage sont progressivement livrés par les pôles de compétence du groupe (Pôle Métier Risques).

Par ailleurs, des revues de portefeuilles spécifiques ont été organisées sur les Entreprises notées « sensibles » et sur les clients de l'agence promotion immobilière.

Enfin, un dispositif, nommé « les entretiens budgétaires », organise la rencontre avec nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés. Le ciblage porte, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire. Ce dispositif intègre, depuis 2011, les mesures gouvernementales faisant suite au rapport Pauget-Constans.

o **Suivi sectoriel :**

La C.R. identifie des secteurs d'activité (code NAF) portant soit des encours significatifs, soit des risques élevés. Ces filières font l'objet d'un suivi régulier. Leur liste est évolutive afin d'intégrer la dégradation ou l'amélioration du risque sur une filière. Les données de la Caisse Régionale sont rapprochées des benchmarks nationaux afin de mieux apprécier l'efficacité des dispositifs en vigueur.

Au vu des indicateurs de risques, les « cafés – hôtels – restaurants » et le commerce d'habillement ont donné lieu à une adaptation de procédure, avec l'adoption d'un premier niveau de délégation au siège en cas de demande portant sur une création ou une reprise de ce type de commerces. Pour leur part, les financements d'investissements locatifs bénéficient systématiquement d'un double regard. Le niveau de délégation minimum se situe au niveau du directeur d'agence.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

o **Process recouvrement**

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée.

2°) Par le recouvrement amiable : la stratégie de recouvrement, abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants tels que la durée et le montant de l'irrégularité, le niveau des encours ou le segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement centrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes, avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du département Recouvrement, jusqu'au transfert au service Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises. Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

o **Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit**

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

Le Comité d'Audit

Ce comité examine les résultats commerciaux et les comptes financiers ainsi que le suivi du respect des limites et l'application de la politique financière.

Il analyse le rapport annuel de contrôle interne, les rapports semestriels de gestion et les commentaires des commissaires aux comptes.

Il assure le suivi du plan d'audit et statue sur les divers sujets concernant les trois fonctions groupe (Contrôle, Finance et Espagne).

Le comité juridique et contentieux (semestriel)

Il effectue une revue des dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement. Le niveau de provisionnement est validé par le comité pour :

- ✧ tous les dossiers dont l'encours en capital au niveau groupe de risque est supérieur à 600 K€ (dossiers entrant sur le semestre + validation annuelle pour le stock) ;
- ✧ les litiges gérés au département Recouvrement.

Présidé par le Directeur Général, ce comité comprend le directeur des marchés, les responsables du département et des unités de recouvrement, un représentant de la direction financière, le RCPR.

Le comité risques de la Banque des Entreprises

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises : entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques participent à ce comité.

Celui-ci constitue, en outre, l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors cas d'extrême urgence.

Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région, sur la base d'un ciblage fourni par la direction des Risques, avec intervention des spécialistes du siège (départements des Marchés Spécialisés, du Recouvrement et des Risques). Deux secteurs sont analysés lors de chaque session.

Face à la montée des risques, ce dispositif a été renforcé en 2012 dans les régions les plus exposées. Une révision conjointe des dossiers entre le recouvrement et les agences a été mise en œuvre afin d'améliorer la sensibilisation et la pertinence des équipes commerciales face à la dégradation de la situation des clients.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité risques Direction Générale (trimestriel)

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie risque à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Il est présidé par le Directeur Général. Il comprend, en outre, le directeur des marchés, le directeur financier et des marchés spécialisés, le RCPR, le responsable du service Politique et Contrôle des Risques, le responsable du Recouvrement, les responsables du service Financements et le responsable du Contrôle Périodique.

Ordre du jour type :

- Présentation de la situation des risques de la Caisse Régionale ;
- Présentation de la situation des risques de BANKOA ;
- Présentation des tableaux de bord du recouvrement amiable et judiciaire ;
- Synthèse des comités de suivi des risques et de recouvrement ;
- Sujets d'actualité : étude risque spécifique, proposition d'évolution de procédures ou de la politique risques...

Le cas échéant, sur la base de ces analyses, des propositions d'évolution des process d'octroi ou de suivi des risques sont présentées et discutées.

Par ailleurs, la situation des contreparties les plus importantes de la Caisse Régionale peut être présentée par la Direction des Entreprises afin que le comité décide de la stratégie risque à adopter.

Enfin, le pôle Immobilier présente semestriellement la situation de l'agence Promotion Immobilière.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays auquel est exposée la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne découle principalement des encours de BANKOA. Le suivi du risque pays est présenté au point IV de la présente section.

3.6 Impact de stress scenarii

Comme les années précédentes, la Caisse Régionale a mesuré la sensibilité de son portefeuille face au scénario de stress proposé par Crédit Agricole SA.

Ce scénario 2012 était basé sur une sortie de la Grèce de l'Euro et une dévaluation de la Drachme de 50% ; une contagion aux pays européens notamment Portugal, Irlande, Espagne et Italie ; une contagion aux systèmes bancaires et donc une récession marquée pour les économies européennes, liée à une restriction de l'offre de crédit.

Appliqué aux données de la Caisse Régionale arrêtées au 31/12/2011, ce stress test donne une augmentation de la perte probable (notion Bâle II d'Expected Loss ou EL), c'est-à-dire un impact en résultat avant impôt, de - 8,8 M€ à 12 mois et de - 25,8 M€ à 24 mois.

A ces simulations, la Caisse Régionale a ajouté l'estimation d'une version amendée du scénario de Crédit Agricole S.A afin de prendre en compte la situation spécifique de la Caisse Régionale.

La première spécificité touche aux niveaux de dégradation sectoriels qui ont été adaptés à la réalité de notre établissement sur :

- **les Professionnels et Entreprises**, avec un renforcement du stress sur les secteurs du Tourisme, de la Distribution et de l'Immobilier ;
- **le secteur de l'Agriculture**, avec une forte réduction du stress pour prendre en compte la conjoncture exceptionnellement favorable que connaît ce marché depuis quelques années.

En outre, compte tenu de la situation très particulière de l'Espagne, la Caisse Régionale a choisi de stresser les encours BANKOA qu'elle contre-garantit en leur appliquant un taux de défaut uniforme de 15% et une valorisation à 0 des garanties hypothécaires de ces dossiers. Par ailleurs, ce scénario est complété en déclassant en défaut 2 contreparties entreprises dont l'activité économique est fortement liée à celle de l'Espagne.

Dans ce scénario modifié extrême, l'impact en résultat avant impôt serait de - 60,3 M€ à 12 mois et - 61,5 M€ à 24 mois. Si les chiffres sont importants, ils restent absorbables par la Caisse Régionale en regard de sa provision au FRBG de 132 M€ et de son résultat net individuel de 87,5 M€ au 31/12/2012.

Les résultats de ces stress ont été présentés en Comité d'Audit le 23 octobre 2012.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et suretés

Marché de l'habitat

En ce qui concerne les encours Habitat, le recours à l'assurance crédit de CAMCA¹ est privilégié dans le cadre de la distribution des Crédits avec, néanmoins, une progression d'encours garantis qui ralentit (+ 4,15%) après des augmentations entre 10 et 12% par an sur les 4 années précédentes. A la fin de l'exercice 2012, ce sont plus de deux milliards d'euros qui bénéficiaient de la garantie CAMCA.

Pour sa part, l'assurance par Crédit Logement n'est utilisée que ponctuellement malgré une sensibilisation du réseau en cours d'année et un recours imposé pour les financements en loi Girardin depuis 2009. La garantie porte sur 79,3 millions d'euros au 31/12/2012, contre 83 M€ en 2011.

Par ailleurs, les garanties apportées par différents organismes, du type mutuelles, représentent des encours cumulés de près de 45 M€ à la fin de l'exercice.

Autres marchés

La politique de garantie est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle.

Quelques cas particuliers sont toutefois à signaler pour :

- la création – reprise d'entreprises :

L'intervention d'organismes tels OSEO ou SIAGI est utilisée dans le cadre des conventions « prêt à démarrer » ou « prêt repreneur » et recherchée pour les dossiers fragilisés. Le recours à OSEO a été très fortement recommandé dès 2009 dans le cadre des mesures d'accompagnement des clients en difficulté comme le confirme l'évolution des encours bénéficiant de garanties reçues de ces organismes :

Les montants garantis par ces organismes au 31/12/2012 sont respectivement de 39 M€ pour OSEO et 23,3 M€ pour SIAGI, tous deux en progression.

- Les grands risques

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 millions d'euros d'encours en risques liés.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par les contrats de compensation.

¹ CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par l'utilisation de dérivés de crédit.

III. Exposition

1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition sur base consolidée de la Caisse Régionale par source de risque.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	27 822	33 399
Instruments dérivés de couverture	4 128	1 114
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	344 529	321 849
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	190 613	72 003
Prêts et créances sur la clientèle	11 479 689	11 154 839
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	344 423	287 689
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 391 204	11 870 893
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 116 905	1 313 080
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	865 106	558 049
Provisions - Engagements par signature	-13 752	-13 817
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 968 259	1 857 312
Exposition maximale au risque de crédit	14 359 463	13 728 205

Source : Etats financiers consolidés

Ce tableau démontre la stabilité des sources de risque de la Caisse Régionale entre 2011 et 2012.

La principale source de risque provient naturellement des crédits accordés à la clientèle, loin devant les portefeuilles titres gérés pour compte propre.

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de crédits, considéré sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale par zone géographique.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
	Encours bruts	Encours bruts
France	10 254 701	9 832 593
Autres pays de l'UE	1 649 525	1 627 148
Autres pays européens	8 150	8 122
Amérique du Nord	17 422	7 854
Amérique centrale et sud	1 388	1 156
Afrique et Moyen Orient	7 349	6 631
Asie Océanie (hors Japon)	2 555	2 651
Japon		
Organismes supranationaux		
Total	11 941 090	11 486 155

Source : états financiers consolidés

La Caisse Régionale a accordé 85,9% de ses encours de crédit en France (85,6% en 2011) et 13,8 % dans les autres pays de l'Union Européenne.

L'essentiel des encours à l'international porte sur l'Espagne via la filiale bancaire Bankoa. A ceci s'ajoute l'accompagnement des clients de la Caisse Régionale dans leur activité à l'international et la participation à quelques crédits syndiqués par des entités du Groupe Crédit Agricole (CA-CIB en particulier).

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

L'exposition filière synthétisée ci-dessous concerne le seul périmètre social de la Caisse Régionale.

Nom Filière	2012		2011	
	Encours	Poids	Encours	Poids
Agriculture + Agroalimentaire	1 185 642 650	21,0%	1 168 247 719	20,9%
Immobilier	1 149 972 676	20,4%	1 118 459 990	20,1%
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	979 196 404	17,4%	992 194 278	17,8%
Divers	351 479 244	6,2%	363 152 500	6,5%
Distribution / Industries de Biens de Consommation	322 659 606	5,7%	322 034 574	5,8%
Energie	319 537 290	5,7%	324 913 137	5,8%
Autres Activités Financières (Non Bancaires)	316 311 543	5,6%	304 523 569	5,5%
Santé / Pharmacie	273 691 824	4,9%	276 153 031	5,0%
Tourisme / Hôtel / Restauration	170 413 830	3,0%	162 242 968	2,9%
BTP	133 985 032	2,4%	135 327 105	2,4%
Utilities	120 991 060	2,1%	118 910 317	2,1%
Autres Transports	95 601 915	1,7%	88 638 746	1,6%
Industrie Lourde	90 051 438	1,6%	92 149 228	1,7%
Automobile	64 633 088	1,1%	61 496 518	1,1%
Autres Industries	20 003 508	0,4%	18 402 584	0,3%
Télécom	14 520 165	0,3%	190 488	0,0%
Bois / Papier / Emballage	10 500 274	0,2%	10 330 087	0,2%
Média / Edition	5 137 661	0,1%	7 817 186	0,1%
Informatique / Technologie	4 347 558	0,1%	5 710 676	0,1%
Aéronautique / Aérospatial	3 429 411	0,1%	1 892 756	0,0%
Assurance	2 472 887	0,0%	3 163 187	0,1%
Maritime	65 264	0,0%	0	0,0%
Banque	60 880	0,0%	1 472 103	0,0%
Total	5 634 705 208	100,0%	5 577 422 747	100,0%

Source : ARCADE - Données non auditées par les Commissaires aux Comptes

Ces chiffres montrent la stabilité de la répartition des encours exposés au moment du défaut (concept Bâle II d'Exposure At Default, ou EAD, soit l'encours bilanciel actuel augmenté d'une part du hors bilan pouvant être tiré d'ici à l'horizon du défaut) et la prééminence des financements à l'habitat et au secteur agricole et agroalimentaire.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique sur base consolidée

La Caisse Régionale reste avant tout une banque de détail mais sans négliger l'accompagnement du tissu économique local, et donc de ses entreprises.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Evolution
	Encours bruts	Encours bruts	
Administrations centrales	1 821	2 014	-9,6%
Etablissements de crédit	190 611	71 998	164,7%
Institutions non établissements de crédit	1 654 044	1 541 318	7,3%
Grandes entreprises	2 792 987	2 888 267	-3,3%
Clientèle de détail	7 301 627	6 982 558	4,6%
Total	11 941 090	11 486 155	4,0%

Source : états financiers consolidés

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances de la Caisse Régionale (sur périmètre consolidé) selon leur exposition au risque est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	dépréciations individuelles	dépréciations collectives	Total
2012	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 670 302
2011	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842

Source : états financiers consolidés

Ces chiffres montrent une croissance de 5,9% des encours bruts dépréciés sur base individuelle et de 4,8% des dépréciations qui leur sont associées. Cette augmentation est donc un peu plus rapide que celle des encours de prêts et créances (+4,0%). Ceci traduit bien l'effet de la conjoncture dégradée sur la qualité du portefeuille de la Caisse Régionale.

Toutefois, ces encours bruts dépréciés sur base individuelle ne représentent que 3,1% de l'encours total de crédit du Groupe Pyrénées Gascogne, soit une part stable par rapport à 2011. Ils sont dépréciés à hauteur de 51,0%.

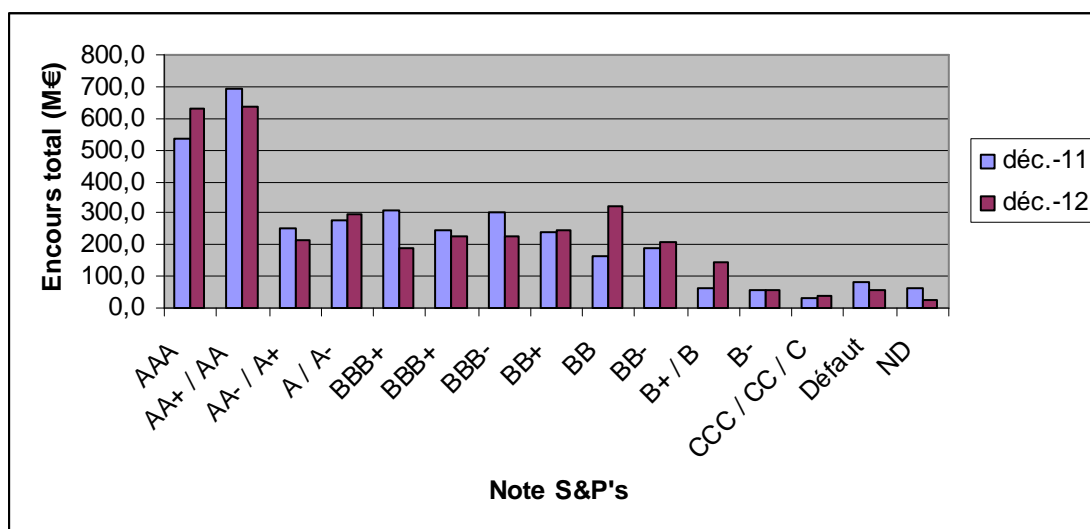
A ceci s'ajoutent les dépréciations collectives qui, avec 81,5M€, augmentent de 3,6% sur l'année et représentent 30,1% des dépréciations globales. Ces dépréciations se répartissent en 74,5 M€ sur la Caisse Régionale et 7 M€ sur sa filiale Bankoa.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 98,9% des encours portés par la Caisse Régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base individuelle) à ses clients hors banque de détail, soit plus de 3,3 Mds€ d'engagement en bilan et hors bilan. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poor's.



Données non auditées par les Commissaires aux Comptes

Nous pouvons noter une stabilité des notes allant de « AAA » à « A- » puisqu'elles représentent 50,4% au 31/12/2012 contre 50,1% un an plus tôt. L'importance du portefeuille sur les collectivités publiques contribue à cette situation (progression des AAA). Par contre, sous l'effet du déploiement des nouvelles grilles de notation des entreprises, les notations « triple B » diminuent sensiblement. Leur baisse atteint près de 210 M€, soit -24,5%, entraînant un recul des encours « *Investment grade* » de 74,6% à 68,8% du total. A l'inverse, les encours risqués (dossiers sous surveillance présentant une note inférieure à « B ») augmentent fortement (+7,5 M€) mais leur poids dans les encours de la « grande clientèle » reste maîtrisé (1,1% au 31/12/2012 contre 0,9% fin 2011) ; alors que les encours en défaut sont en nette diminution.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse et de défaut, ainsi que dans le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du process de recouvrement.

o Créances douteuses

La situation d'application des normes de retard au sein de la Caisse Régionale est alignée sur les pratiques nationales depuis le mois de novembre 2012.

Néanmoins, au-delà des automatismes, certains encours sans échéance en retard peuvent être considérés comme douteux sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis).

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	6 mois
PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	6 mois
DECOUVERTS DENONCES Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
PRETS DE RESTRUCTURATION	1 ^{er} impayé
AUTRES CAS	3 mois

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

o Provisions filières

La Caisse Régionale n'a pas enregistré de provision filière sur l'exercice 2012.

o Provisions collectives

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est calculée à partir des modèles internes « Bâle II crédit » évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2012 à 74,5 M€ sur base individuelle, en hausse de 18,6 % sur un an. Cette hausse s'explique par des dégradations de notation sur le segment des Entreprises liées, d'une part, à des situations financières fragilisées et, d'autre part, au déploiement de nouveaux modèles. Ceux-ci intègrent de nouvelles grilles de notation plus exigeantes, notamment pour les petites entreprises, et augmentent la perte attendue sur les financements à l'habitat et aux Professionnels.

A ceci s'ajoutent 7 M€ de provisions collectives sur Bankoa. Contrairement à celles enregistrées dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, ces provisions ne sont pas calculées selon la notation Bâle II du client mais selon des pondérations *ad hoc* encadrées par la Banque d'Espagne.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	1 821				1 821
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	190 611				190 611
Institutions non établissements de crédit	1 654 044	44 913	1 814	349	1 651 881
Grandes entreprises	2 792 987	138 341	72 443	35 940	2 684 604
Clientèle de détail	7 301 627	187 720	114 993	45 249	7 141 385
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 670 302

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.325 milliers d'euros

Source : états financiers consolidés

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 014				2 014
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	71 998				71 998
Institutions non établissements de crédit	1 541 318	42 753	832	406	1 540 080
Grandes entreprises	2 888 267	129 230	67 164	24 590	2 796 513
Clientèle de détail	6 982 558	178 443	112 593	53 728	6 816 237
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 735 milliers d'euros

Source : états financiers consolidés

Ces tableaux démontrent que la montée des risques provient principalement de la clientèle de détail, qui constitue le cœur de la clientèle de la Caisse Régionale. On peut toutefois noter que le taux de créances dépréciées est nettement supérieur au niveau des grandes entreprises (4,95%) qu'au niveau de la clientèle de détail (2,57%)

4. Coût du risque

Le coût du risque IFRS de la Caisse Régionale s'établit à 30,4 M€ au 31/12/2012 contre 38,2 M€ au 31/12/2011.

La baisse de 7,8 M€ d'une année sur l'autre provient principalement des diminutions nettes du risque crédit clients (impact sur le coût du risque de -7,8 M€) ;

L'évolution des autres postes se compense. Ainsi, la dotation aux provisions collectives augmente le coût du risque de + 2,8 M€ alors que l'effet de base créé par un abandon de créance en 2011 le réduit de 3M€.

La diminution de 1,2 M€ du poste de « Risques et Charges».

Le coût du risque de Bankoa, qui s'était légèrement réduit en 2011 (baisse de 0,8 M€ par rapport à 2010) est en forte progression de 4.3 M€. Il s'élève donc à 4,9 M€ au 31 décembre 2012.

Enfin, le coût du risque de PG Immo, devenu positif au 31/12/2011, redevient négatif en 2012. Il détériore donc le coût du risque consolidé à hauteur de 43 K€. Ce niveau s'explique par le passage en durable d'une filiale de PG Immo.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Pour une vision des risques impliqués par la défaillance d'une contrepartie dans une opération sur instrument dérivé, on se reportera à la note 3.1 des états financiers consolidés.

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, son exposition crédit clientèle à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre-garanties partielles par la Caisse Régionale (voir supra).

Il est toutefois un domaine qui est suivi spécifiquement depuis 2011 : le risque souverain espagnol et assimilé (collectivités territoriales).

Via sa filiale Bankoa, la Caisse Régionale est exposée à ce risque à hauteur de 184,1 M€ (contre 268 M€ un an avant) se répartissant comme suit :

- Prêts aux collectivités territoriales : 79,4 M€ ;
- Obligations de l'Etat espagnol et du gouvernement autonome basque détenues dans les portefeuilles d'excédents de fonds propres de Bankoa :
 - Portefeuille HTM 79,3 M€ ;
 - Portefeuille AFS : 25,4 M€.

La réduction de l'encours exposé est le fruit d'une politique de réduction de l'exposition menée durant l'exercice 2012.

A ceci s'ajoute l'exposition de la Caisse Régionale à hauteur de 5,0 M€ sur la région autonome basque via une ligne obligataire détenue dans les portefeuilles d'excédents de fonds propres.

RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.
- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par la direction des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.
- Le Comité Normes et Méthodologies
Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

Organes de suivi des risques de niveau local

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites.
- Un comité financier, présidé par un Directeur Général Adjoint, à périodicité bimensuelle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient toutes les quinze jours pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1. Les indicateurs

1.1 La VaR (Value at Risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Utilisation des résultats de la VaR

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue un stop loss qui, lorsqu'il est atteint, doit provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par l'unité Ratios et Middle Office, indépendante des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission de feux alertant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces feux sont de 2 types :

- Feux oranges : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte ou de 70% du stop loss global ;
- Feux rouges : atteinte du stop loss global ou d'un stop loss par classe d'actifs ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

1.2 Les stress scenario

Un deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Ces simulations sont le résultat de trois approches complémentaires calculées :

- Au niveau centralisé :
 - Les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Trois stress historiques sont aujourd'hui utilisés : le crash boursier d'octobre 1987, le crash obligataire de février 1997, et la crise russe d'août 1998.

- Les scénarii hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Deux stress hypothétiques sont simulés : le resserrement de liquidité (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs) et la reprise économique (hausse des actions et des matières premières se fondant sur des anticipations de forte croissance).

Ces stress tests ont été améliorés en 2011 afin d'intégrer le risque souverain.

- Au niveau local :

Les scénarii adverses (ou scénario catastrophe) consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé. Ce dernier scénario suppose :

- hausse de 200 bp des taux obligataires ;
- baisse de 14% du convertible ;
- baisse de 35% des marchés actions (y compris FCPR) ;
- baisse de 10% de la valorisation des fonds alternatifs.

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Un ensemble de limites de notation des contreparties et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

Outre ces limites, un ensemble d'indicateurs complémentaires est suivi pour évaluer l'exposition de certains compartiments ou fonds du portefeuille à certains risques spécifiques : sensibilité des fonds, volatilité à court et moyen terme, évolution de la notation de la contrepartie...

2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

III. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition du groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAMPG) est suivi au niveau de l'agrégation des portefeuilles titres de trois entités : la Caisse Régionale elle-même et ses filiales espagnoles Bankoa et Mercagentes. Ces trois sociétés sont, en effet, les seules à disposer de positions exposées.

Exposition du portefeuille du groupe CAMPG aux facteurs de risques au 31/12/2012
(en millions d'euros)

STRUCTURE DE L'ALLOCATION								
Classe d'actifs	Valeur d'acquisition en M€			Valeur de marché en M€ (*)			Structure VM au 31/12/2012	PMV latentes au 31/12/2012
	31/12/2011	31/12/2012	Variation	31/12/2011	31/12/2012	Variation		
Actions	18,4	29,0	10,7	21,0	31,2	10,2	3,9%	2,1
Obligations Investissement	294,1	337,8	43,6	294,2	337,8	43,6	42,5%	0,0
Obligations Placement	149,2	262,5	113,3	150,2	270,0	119,7	34,0%	7,5
Convertibles	4,7	10,6	5,9	4,4	11,2	6,8	1,4%	0,6
Alternatif	11,8	11,4	-0,4	11,5	11,7	0,2	1,5%	0,3
Monétaire	253,4	127,7	-125,8	260,8	133,4	-127,4	16,8%	5,7
TOTAL GENERAL	731,7	779,0	47,2	742,0	795,1	53,1	100%	16,2

(*) Sauf pour les titres d'investissement qui restent en valeur d'acquisition.

Données non auditées par les commissaires aux comptes

Avec PMV latentes : plus ou moins-values latentes historiques (par rapport à la valeur enregistrée en comptabilité norme française).

Le portefeuille du Groupe CAMPG est aujourd'hui majoritairement (76,5% de la valeur de marché du portefeuille) investi en obligations, après des acquisitions nettes pour un montant de près de 157 M€. Cette réorientation vers l'obligataire répond au traditionnel objectif de la Caisse Régionale de se garantir une rentabilité régulière via les intérêts des obligations placées dans le portefeuille de titres d'investissement. Mais l'accroissement significatif de la part des obligations dans le portefeuille de placement répond également à la volonté de préparer les portefeuilles titres de la Caisse Régionale à la mise en œuvre du ratio de liquidité Bâle III (le LCR). Cette croissance des obligations se réalise principalement au détriment des fonds monétaires. Au total, même si l'encours exposé au risque actions a crû de 10,7 M€ (en valeur comptable), il reste très limité (3,9% du portefeuille au 31/12/2012), démontrant le caractère sécuritaire du portefeuille.

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition par entité telle qu'elle ressort de la VaR calculée sur le périmètre social de la Caisse Régionale et de ses filiales Bankoa et Mercagentes.

La VaR est calculée sur le portefeuille de titres de placement, seule composante des portefeuilles d'excédents de fonds propres de la Caisse Régionale ou de ses filiales à être impactée par une baisse de la valorisation de marché des titres.

MESURE DE LA VALUE AT RISK Groupe CAM PG		
En M€	31/12/2012	
	VaR	Scénario cata.
PG	5,8	-17,4
Bankoa	3,1	-9,5
Mercagentes	0,6	-1,9
<i>Somme des VaR individuelles</i>	<i>9,5</i>	<i>-28,8</i>
VaR consolidée	9,1	-29,4

Données non auditées par les commissaires aux comptes

La VaR consolidée au 31/12/2011 s'élève à 9,1 M€, principalement du fait des portefeuilles de la Caisse Régionale. Ceci signifie que, dans 1% des cas, la Caisse Régionale pourra perdre 9,1 M€ par rapport à la valorisation moyenne attendue du portefeuille à cette date.

On notera que la VaR consolidée est inférieure à la somme des VaR individuelles des entités du fait de l'effet diversification apporté par la consolidation des portefeuilles.

La vérification du scénario pessimiste envisagé par la VaR laisserait tout de même un matelas de plus-values latentes résiduelles de 7,6 M€. Par contre, en cas de vérification du scénario catastrophe, le portefeuille de

placement perdrait en moyenne 29,4 M€ et se trouverait ainsi en situation de moins-values latentes nettes pour un montant de 13,2 M€, soit 3,6% du PNB réalisé sur l'année 2012.

IV. Risque Action

1. Risque sur action provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale ne possède pas de portefeuille de trading réglementaire.

2. Risque sur action provenant des portefeuilles AFS

Les risques liés à l'exposition actions dans le cadre du portefeuille AFS et correspondant à des placements d'excédents de fonds propres gérés par la Caisse Régionale sont présentés dans les résultats de la VaR.

Les résultats de l'ensemble du portefeuille AFS, y compris les titres de participation de la Caisse Régionale, sont présentés en note 6.4 de l'annexe aux états financiers.

GESTION DU BILAN

La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par un Directeur Général Adjoint.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins mensuellement par le comité financier et trimestriellement par le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

I. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

II. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.

III. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé trimestriellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation trimestrielle au comité financier présidé par un Directeur Général Adjoint et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie qui se réunit tous les quinze jours sous la présidence du directeur financier.

IV. Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	2013	2014	2015	2016	2017	2025	2030	2040
Gap Taux Fixe	-376	-84	-296	-242	-219	-114	-98	-9
Gap Inflation	125	114	102	89	77	7	5	2
Gap Synthétique	-251	30	-194	-153	-141	-107	-92	-7

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt. Sur la première année, le gap, à -376 M€, reste sensiblement équivalent à celui constaté au 31/12/2011 (-344 M€). L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de

base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 7,5 M€ (2,1% du PNB de 2012) contre 6,9 M€ au 31/12/2011.

Cette exposition est le résultat d'une politique de limitation de gaps taux via le recours à des instruments dérivés de macro-couverture, afin de sécuriser le résultat de la Caisse Régionale. Une légère sensibilité est toutefois maintenue afin de pouvoir profiter de l'éventuelle diminution des taux à court terme qui pourrait intervenir durant l'année 2012.

Le risque inflation est principalement géré au niveau de Crédit Agricole S.A. via le mécanisme des avances miroirs structurées qui organise la remontée auprès de l'organe central des principaux produits de collecte exposés à ce risque.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Au niveau individuel, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne adosse systématiquement ses opérations en devises auprès de Crédit Agricole S.A. et ne présente donc pas de risque de change.

Par contre, au 31/12/2012, le Groupe Pyrénées Gascogne est exposé à hauteur de 3,9 M€ via des investissements de sa filiale Mercagentes dans des OPCVM libellés en dollar américain.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole : émissions SFEEF, émissions Covered Bonds, financements BCE et BEI, émissions directes de CDN et BMTN par la Caisse Régionale, titrisation pour mise en pension auprès de la BCE des créances hypothécaires par Bankoa.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

II. Gestion du risque

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACP relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée tous les quinze jours lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et bimensuellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

III. Méthodologie

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquidifiables » à court terme de son bilan. Dans ces emprunts à moins de 12 mois entrent également les refinancements à moyen et long terme dont la durée résiduelle est de moins d'un an. Cette méthodologie a été déclinée dans la filiale bancaire espagnole de la Caisse Régionale (Bankoa).

La méthodologie de calcul et de suivi de la limite court terme a fait l'objet de travaux durant l'année 2011 afin d'affiner le modèle et de perfectionner les outils de pilotage.

Afin de veiller au respect futur de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif est complété par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

IV. Exposition

Le suivi de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de liquidité s'appuie prioritairement sur deux indicateurs : le coefficient de liquidité réglementaire et la limite court terme.

Le coefficient de liquidité

La Caisse Régionale veille à piloter prudemment sa liquidité. Il en résulte un coefficient de liquidité nettement supérieur aux 100% exigés réglementairement. Ce coefficient atteint 122,1% au 31/12/2012, contre 136,1% au 31/12/2011.

Respect de la limite « Court Terme »

L'évolution de la méthodologie, mais aussi les travaux menés par la Caisse Régionale pour optimiser ses ressources liquidifiables à court terme en cas de crise, ont permis de faire remonter la limite de refinancement à court terme. Ainsi, au 31/12/2012, la limite octroyée à la Caisse Régionale s'élevait à 1 353 M€ contre 1 119 M€ un an plus tôt. Cette limite était utilisée à hauteur de 53% (84% au 31/12/2011).

Les sources de refinancements

La Caisse Régionale se finance prioritairement auprès de Crédit Agricole S.A. qui, moyennant le respect des limites internes de liquidité et de répartition des échéances et la mise à disposition par la Caisse Régionale des actifs éligibles aux divers dispositifs de refinancement (BCE, SFEF, Covered Bonds...), garantit l'accès à la liquidité pour les membres du Groupe.

La Caisse Régionale dispose par ailleurs d'un programme d'émission de TCN déposé auprès de la Banque de France pour un plafond de 1 Mds € de CDN et 650 M€ de BMTN. Toutefois, ce programme n'est utilisé qu'à hauteur de 263 M€ pour les CDN (+10,4% par rapport au 31/12/2011) et 292 M€ pour les BMTN (+94,7% par rapport au 31/12/2011), dont 25M€ de BMTN subordonnés.

Enfin, les choix de refinancement de 2012 ont veillé à respecter les limites de concentration par échéance en vigueur au sein du groupe afin de sécuriser la Caisse Régionale en cas de fermeture brutale de l'accès aux marchés.

Les stress tests

La méthodologie des stress tests de liquidité du Groupe Crédit Agricole repose sur l'évaluation de la résistance de l'établissement à trois types de risques extrêmes.

Le premier, nommé « stress idiosyncratique à 1 mois », mesure la situation de liquidité de la Caisse Régionale dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole et se traduisant par :

- une décollecte importante (-7,5% pour la clientèle retail et - 25% pour le corporate) ;
- une fermeture partielle de l'accès au refinancement à court terme (renouvellement à 25%) et totale du refinancement long terme ;
- une mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et de faibles délais.

L'application de ce stress test à la Caisse Régionale montre que celle-ci conserve une liquidité positive durant plus de 12 mois, bien au-delà donc de l'objectif de 1 mois.

Le deuxième stress test concerne le risque systémique du type de la crise de 2007 – 2009. Il suppose donc :

- une fermeture partielle de l'accès au refinancement à court terme (renouvellement à 35%) et à long terme (renouvellement à 31%) ;
- un maintien global de l'activité commerciale.

L'objectif est de maintenir une situation de trésorerie positive durant un an. Dans le cas de la Caisse Régionale, la liquidité ne passe jamais en-dessous de 800 M€ durant l'année.

Le dernier test, nommé « Stress global », mesure la durée de résistance de la Caisse Régionale face à la combinaison des deux scénarii précédents, ce qui donne une décollecte importante (-7,5% sur la clientèle de détail et -10% sur la clientèle entreprises), une fermeture totale des marchés (renouvellement à 0% des ressources de marché) et une mobilisation des réserves de liquidité avec décotes.

L'objectif est de maintenir une position de trésorerie excédentaire durant deux semaines. La Caisse Régionale fait nettement mieux en conservant une situation positive durant plus d'un mois.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse Régionale intègre plusieurs types de couvertures économiques:

- des macro-couvertures servant à gérer le risque de taux d'intérêt global. Le montant de leur notionnel s'élève à 1 677M€ au 31/12/2012 contre 976M€ un an plus tôt (+71.8%)
- des swaps classés en micro couverture ayant pour but de figer:
 - le taux des avances spécifiques reçues de Crédit Agricole S.A. pour 245M€
 - le taux reçu par la Caisse Régionale pour des prêts à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres pour 135M€
- le taux payé sur des BMTN et TSR émis pour 204M€ ;
- des swaps et caps en positions ouvertes isolées et correspondant à:
 - des dérivés conclus entre la Caisse Régionale et sa clientèle et pour lesquels la Caisse Régionale s'adosse auprès de Crédit Agricole S.A. par un dérivé strictement identique pour 288M€ ;
 - un reliquat (11M€) constitué de swaps couvrant des enveloppes de prêts ou de placement à taux préférentiels qui ne respectent pas les conditions d'efficacité au sens comptable.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Manager du Risque Opérationnel est membre du comité de contrôle interne et intervient ponctuellement auprès du comité de direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le GIE Informatique Synergie et les filiales CATITRES et Grand Sud Ouest Capital sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Un dispositif du même type a été déployé au sein de Bankoa, Mercagentes et PG Immo, filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne prudentiel consolidé de la Caisse Régionale.

Pour les filiales n'appartenant pas au périmètre prudentiel consolidé, le dispositif prévoit :

- une gouvernance adaptée, un reporting en interne aux instances et un reporting à la Caisse Régionale ;
- un reporting aux instances permettant d'avoir une vision maîtrisée des risques ;
- un recensement des pertes opérationnelles significatives avec notification aux instances.

Le tableau de bord Risques Opérationnels, établi trimestriellement à partir de la collecte interne et des éléments du tableau de bord groupe, permet, en nombre et montant :

- le suivi de l'évolution AN/ AN-1 du coût du risque opérationnel et la répartition par catégorie de Bâle II ;
- l'identification des faits marquants de la période ;
- le coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle II en pourcentage du PNB, et sa comparaison par rapport à l'année précédente.

III. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Il est piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse Régionale : Bankoa, Mercagentes et PG Immo. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV. Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences financières des risques opérationnels enregistrés durant l'exercice 2012.

Catégorie de risque Bale II	2012
Fraude Externe	416,6
Fraude Interne	49,0
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	374,0
Exécution, livraison et gestion des processus	547,5
Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	48,2
Clients, produits et pratiques commerciales	233,1
Dommmages occasionnés aux actifs physiques	280,9
Total	1 949,3

Le principal poste de coût du risque opérationnel en 2012 concerne la catégorie de Bâle II « exécution, livraison et gestion des processus ». Il résulte de la correction de 412 anomalies sur des opérations. Le second poste est relatif à la « fraude externe ». Il est la conséquence de 440 incidents du type contrefaçons de cartes bancaires ou opérations internet frauduleuses. Quant au poste « Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail », il tient quasi exclusivement à deux litiges prudhommaux anciens qui ont trouvé leur conclusion durant l'année.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont encadrés par le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale placé sous la responsabilité du Directeur Général et sous le suivi régulier du Conseil d'Administration.

Ce contrôle interne s'articule autour d'un dispositif de contrôle périodique animé par le responsable de l'audit interne et un dispositif de contrôle permanent animé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent. Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général afin de garantir leur indépendance. Ils rendent compte de leur action au Directeur Général trimestriellement dans le cadre du comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration au moins semestriellement.

Ce dispositif global est encadré et animé par les lignes métiers inspection et risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. qui veille à l'uniformisation des dispositifs au sein du Groupe Crédit Agricole et à la consolidation des résultats.

Dans le cadre du contrôle permanent, les risques de non-conformité sont plus particulièrement soumis à la surveillance du Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) qui est directement rattaché au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et dont l'absence de fonction opérationnelle garantit l'indépendance. Le RCC est membre de droit du comité de contrôle interne où il rend compte de son action et veille à la coordination du dispositif de surveillance des risques de non-conformité avec les autres éléments du contrôle interne : contrôle périodique, contrôle permanent, dispositif de surveillance des risques opérationnels...

Les points à contrôler sont définis sur la base d'une méthodologie de cartographie des risques exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait mention dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctifs.

En outre, afin d'assurer une conformité la plus en amont possible des process, tout nouveau produit ou nouveau process mis en œuvre par la Caisse Régionale et touchant, directement ou non, les clients de celle-ci, font l'objet d'un avis préalable par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cet avis est transmis au niveau décisionnaire adéquat pour prise en compte dans la validation du processus. Toute décision qui serait non conforme à cet avis ferait l'objet d'un reporting auprès du Directeur Général dans le cadre du comité de contrôle interne.

VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2012, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 26 M€ contre 24 M€ au 31/12/2011. Sur ces 26 M€ restant, 21 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées au fonctionnement du nouveau système d'information Groupe dans lequel la Caisse Régionale a basculé en novembre 2012. A ceci s'ajoutent 1 M€ de facturations liées aux coopérations entre Caisses Régionales sur les domaines Assurances et Banque d'Affaires Entreprises

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2012 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 47.

La liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est présentée ci-dessous. Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 39.2.

Mandats externes (hors groupe Crédit Agricole) des administrateurs et mandataires sociaux

NOM	Fonction dans la CR	Nature du Mandat	NOM DE LA SOCIETE
M. Jean PHILIPPE	Directeur Général	Trésorier	Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire (MESA)
M. Jean-Claude RIGAUD	Président	Administrateur	CACG
		Administrateur	Chambre d'agriculture du Gers
		Administrateur	SAFER GHL
M. Jean-Louis CAZAUBON	Vice-Président	Associé	GAEC CAZAUBON
		Associé	SCI Les Primevères
		Président	Sté Encouragement Elev. Agri
		Président	Chambre Régionale de l'Agriculture Midi Pyrénées
		Président	Chambre d'Agriculture Hautes Pyrénées
		Vice-président	Assemblée permanente Chambre de l'Agriculture
		Président Comité Départemental	SAFER GHL
Mme Jacqueline LABEROU	Vice-Président	Administrateur	Office Public HLM
M. Simon SAINT MARTIN	Vice-Président	Président	CUMA D'AYGUES MORTES
		Gérant	SCEA SAINT MARTIN
		Gérant	SCI LAUCECLAIR
		Membre	Chambre Agriculture du Midi Pyrénées
		Membre	Chambre Agriculture du Gers
M. Jean-François TAMBOURIN	Vice-Président	Associé	GAEC TAMBOURIN
		Président	Assoc de Gestion Lycée Agri Pro Frantses Enia
		Président	SCI Frantses Enia
		Président	Comité des Foires de Baïgorri
		Président	CREAP Aquitaine (Conseil Régional Enseignement Agricole Privé)
M. Michel BAYLAC	Administrateur	Pdt Directeur Général - Actionnaire	SAFER G.H.L.
		Membre fondateur	AFDI (Agriculteurs Français Développement International)
		Administrateur	CEEI
		Membre du Bureau	CESR (Conseil Economique et Social Régional)
M. Michel COSSOU	Administrateur	Administrateur	CCEA.ACEA.CECEMIP
		Associé	EARL DE LACOGÉ
		Associé	SARL COSSOU
		Associé	SARL Les 3 Soleils
Mme Martine DALLA BARBA	Administrateur	Administrateur	ADASEA
		Associé	Biensan
M. Marc DIDIER	Administrateur	Associé	Ferrer
		Président	ADASEA du Gers
		Administrateur	Vignerons du GERLAND
		Administrateur	VIVADOUR
		Associé	CUMA du Bergons
Mme Maryline DOMEJEAN	Administrateur	Associé	CUMA COTES DE LA GELISE
		Associé	
Bernadette DUMESTRE	Administrateur	Gérant	AUDIT B. DUMESTRE
		Gérant	JOLAVI
		Gérant	SUMMER
M. Olivier DUPUY	Administrateur	Co-gérant	Devant la France
		Président	O les Fruits
		Co-gérant	Vergers Pelanne
		Administrateur	Syndicat National des Kiwiculteurs Français
M. Jean-Pierre FERRAN	Administrateur		
Maïté GUILHOU	Administrateur	Gérante	MAILIZ
		Gérante	MOUGUI
		Associée	CHRISMA
		Associée	VITAMINES
		Associée	MGM
		Associée	XORO ONDOAN
Mme Annie HAU	Administrateur	Dirigeante	Hau Annie Bureau d'Etude Construction & Rénovation
M Jean Christophe IRATZOQUY	Administrateur		

Mandats externes (hors groupe Crédit Agricole) des administrateurs et mandataires sociaux
(suite)

NOM	Fonction dans la CR	Nature du Mandat	NOM DE LA SOCIETE
M. Christian LARROUY	Administrateur	Associé	Pyrénées Charpentes
		Associé	SC du Pibeste
		Associé	ETS Guichot
		Président	Fédération du Bâtiment des Hautes Pyrénées
		Membre associé du Conseil d'adm.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes
M. Pierre LAVA	Administrateur	Président	COBATY
		Président	Bienvenue à la Ferme
M. Jean-Pierre MARINE	Administrateur	Président	CUMA Tournesols
		Associé	M. FLEURS
		Président	CS HORTICOLE FRANCE AGRIMER
		Associé	M' IMMO
		Associé	M' AGRI
		Administrateur	Emploi Béarn Adour
		Administrateur	SAFER Aquitaine Atlantique
		Président	ADER
M. Michel RICAUD	Administrateur	Membre CA	Association Béarn Adour Pyrénées
		Associé	EARL RICAUD
		Membre CA	ADASEA DES HAUTES PYRENEES
		Président	FED DEP GROUP PROTECTION DES CULTURES
M. Victor SAUSSIE	Administrateur	Membre du Comité	SAFER GHL
M. Sauveur URRUTIAGUER	Administrateur	Associé	NAHABRETA
		Associé	PIAK
		Président	LUR BERRI
		Président	SA LUR BERRI HOLDING
		Président	SAS L.B
		Président	SAGA BOUET
		Président	PEDEFER
		Membre CA	FERTIRESO
		Membre CA	OCEOL
		Administrateur	Arcadie Distribution Sud Ouest
		Membre Comité Stratégique	EUROCOB
		Président	PALMITOU
		Membre CA	ST PE DE LEREN NAISSAGE
		Président	LURALI
		Membre CA	UBAG
		Président	AX'EL
		Membre CA	Union de Coop VASCONIA
		Président	ALISO TRAVAUX AGRICOLES
		Président	LUR BERRI JARDINERIES
		Président	LBO
		Président	SAS LUR BERRI ALISO
		Président	PRAVILAND
		Vice Président	BIGORRE ELEVAGE
Président	LUR BERRI DISTRIBUTION		
Président	COUSTENOBLE		
Président	LUR BERRI BRICOLAGE		
Président du Conseil de Surveillance	VERTAMONT DISTRIBUTION		

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est survenu postérieurement à la clôture.

On pourra simplement noter que Crédit Agricole S.A. a annoncé, début février 2013, le résultat des tests de dépréciation pratiqués sur ses filiales pour l'arrêté au 31/12/2012. Ces valorisations amènent la Caisse Régionale à comptabiliser, dès février 2013, un supplément de dépréciation de 886 milliers d'euros sur le titre Sacam International. Cette société porte les participations minoritaires des Caisses Régionales dans les filiales à l'international de Crédit Agricole S.A.

VIII. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Projet de première résolution

Approbation des comptes annuels de la CR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration, et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne en conséquence quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Directeur Général.

Projet de deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés du Groupe Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 du Groupe Pyrénées Gascogne tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de troisième résolution

Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 113.411,26 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 40.941,46 €. de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Projet de quatrième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la C.R.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la C.R. qui s'élève à 87.468.736,95 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 1.050.830,55 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 2,78% net du nominal des parts rémunérées
- 6.560.087,07 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A. soit 4,47 € par CCA, le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001
- 2.782.870,02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,47€ par CCA
- 4.800,00 € au titre de la réserve spéciale Loi Mécénat prévue à l'article 238 bis AB du Code Général des Impôts

- 57.802.611,98 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible
- 19.267.537,33 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende versé sur les CCA ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné aux 2° du 3 de l'article 158 du même code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France, sauf option exercées au titre de ces dividendes ou des autres revenus perçus au cours de la même année pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Il est rappelé ci-après, conformément à la réglementation, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre du présent exercice et des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende unitaire du CCA <i>En euros</i>	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% <i>En euros</i>	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
2009	4,76	4,76	Néant
2010	4,95	4,95	Néant
2011	4,61	4,61	Néant

Projet de cinquième résolution

Capital social de la C.R.

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la C.R. se monte à 58.701.130,00 € au 31 décembre 2012, soit une diminution de 10 € depuis 31 décembre 2011. Le capital est entièrement libéré en numéraire. Il comprend 37.799.660 € de parts sociales, 14.675.810 € de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole S.A. et 6.225.660€ par nos sociétaires.

Projet de sixième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 22 des statuts, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Projet de septième résolution

Indemnités des Administrateurs

L'Assemblée générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et Financier, valide les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2012 pour un montant total net de 249 696 €.

Pour l'exercice 2013, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer le montant de ces indemnités.

Projet de huitième résolution

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans.

L'Assemblée Générale procède au remplacement des Administrateurs listés ci-après, et dont le mandat vient à expiration, par un vote à bulletin secret :

M RIGAUD
M. SAINT MARTIN
M DUPUY
M RICAUD
MME. GUILHOU
M. DIDIER
M URRUTIAGUER

Ces administrateurs ont demandé le renouvellement de leur mandat.

L'ensemble de ces Administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale élit par un vote à bulletin secret les Administrateurs listés ci-après :

Projet de neuvième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.

CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2012

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en date du 01 février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mars 2013

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE
Société coopérative à capital variable
Siret 776 983 546 00032 – 776 983 546 RCS TARBES
Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 – 65003 TARBES CEDEX

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

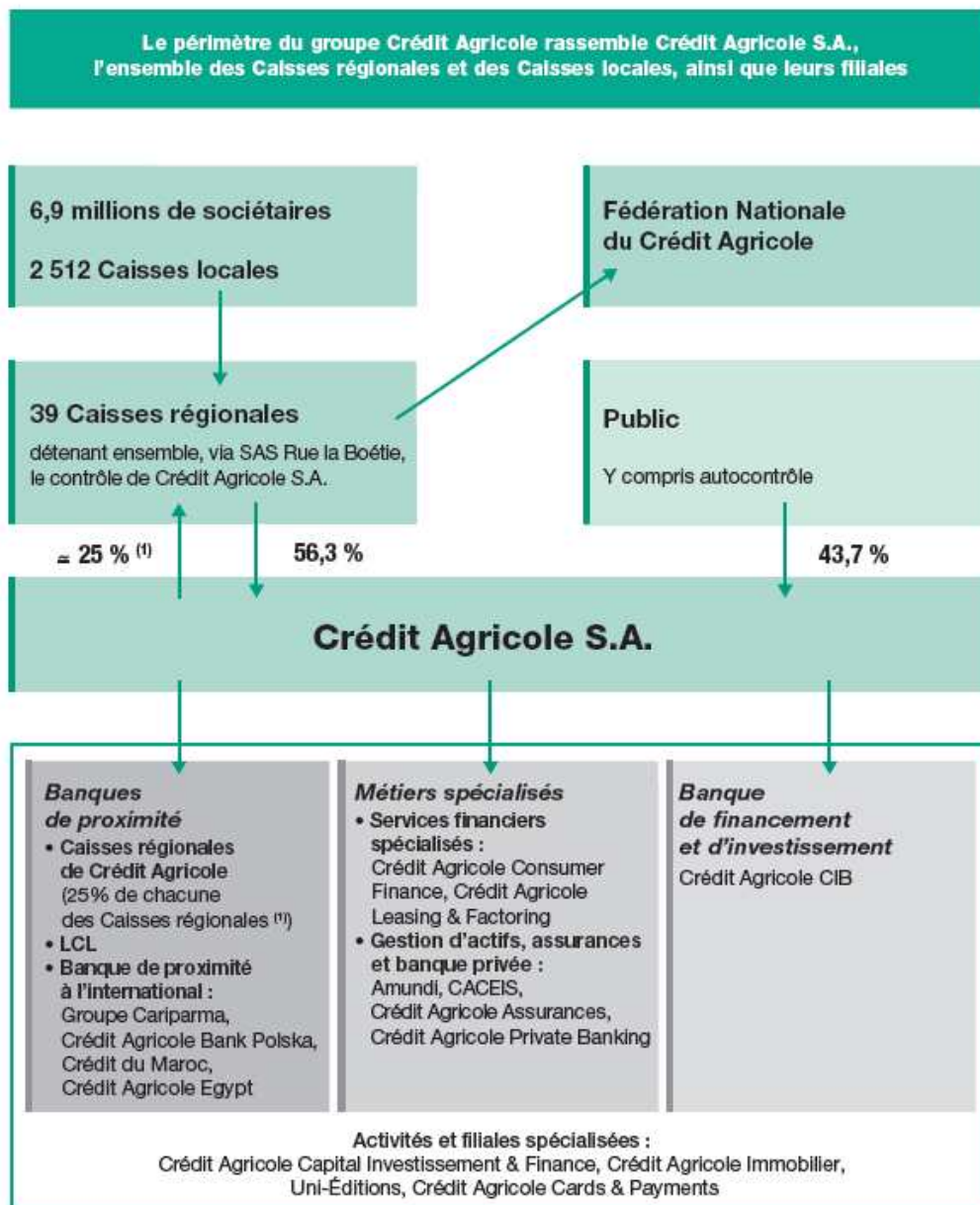
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29.118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole, veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (art L511-31 et art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

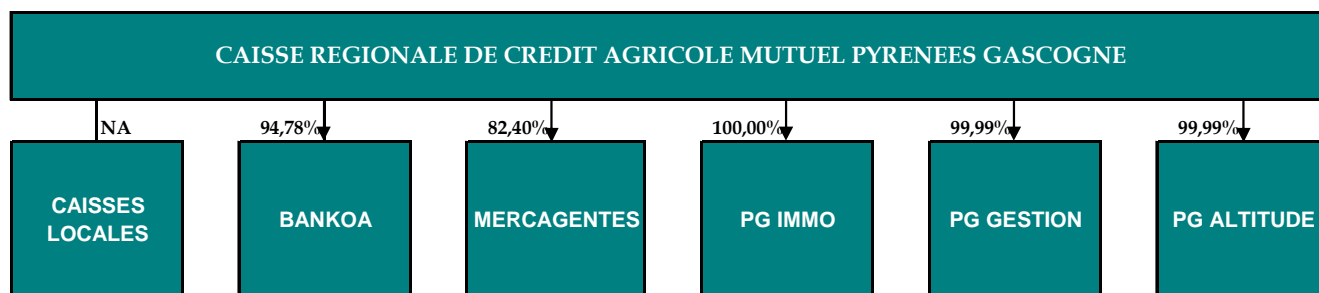
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Hors Empanki et CA Cheuvreux en cours de cession.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE CONSOLIDE
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**



RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

► Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients.

Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

► Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2012, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale s'élève à 83.090 milliers d'euros.

Avec ses filiales

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle, un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

Ainsi, afin de sécuriser Bankoa contre la défaillance d'un gros débiteur, la Caisse Régionale contregarantit 210,0 millions d'euros de prêts clientèle. Ces contre-garanties induisent 7,2 MILLIONS D'EUROS de provisions inscrites au bilan de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, la Caisse Régionale aide sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et, depuis juillet 2009, possibilité de refinancement direct auprès de la BCE consécutivement à la titrisation partielle du portefeuille crédits de Bankoa. Avec la crise de liquidité et l'assèchement du marché interbancaire qui en a résulté, le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 MILLIONS D'EUROS en 2011. Avec l'amélioration

de la situation de liquidité de Bankoa, ce plafond de refinancement a été ramené en 2012 à 750 millions d'euros. L'utilisation de cette ligne atteint 513 millions d'euros au 31/12/2012, contre 399 millions d'euros un an plus tôt. Cette remontée de l'utilisation de la ligne est la conséquence de l'exclusion de la titrisation de Bankoa des actifs éligibles au refinancement BCE suite à la dégradation de la notation de l'Espagne et de ses banques par Moody's au 4^{ème} trimestre 2012. La titrisation sera donc remplacée, courant 2013, par une émission de Covered Bonds.

Si l'opération de titrisation a permis, tant qu'elle a été éligible au refinancement BCE, de réduire la dépendance de Bankoa aux sources de refinancement amenées par la Caisse Régionale, elle s'est également traduite par la mise en place de garanties supplémentaires accordées, au nom de Bankoa, par la Caisse Régionale. Ces garanties, d'un montant global de 113,6 millions d'euros au 31/12/2012, bénéficient au fonds de titrisation. La titrisation de ces créances ne remet toutefois pas en cause leur présence au bilan de Bankoa.

Une caution complémentaire a été mise en place fin novembre 2012 auprès de la BEI, afin de garantir une ligne de crédit de 75 millions d'euros destiné au financement des PME, ainsi qu'un prêt syndiqué de la société GAMESA de 1 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'activité de sa filiale Bankoa, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne accorde deux autres types de contre-garanties. La première se rapporte aux émissions de SICAV réalisées par Bankoa Gestion. Elles sont rendues nécessaires par la législation espagnole et se montent à 28,1 millions d'euros. L'autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 4,7 millions d'euros au 31/12/2012.

Concernant l'activité d'agence immobilière du réseau Square Habitat, et compte tenu des difficultés rencontrées par sa filiale PG IMMO, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a maintenu son soutien financier en lui versant des sommes en compte courant à hauteur de 1,630 millions d'euros sur l'exercice 2012.

Ces sommes ont permis d'une part, l'acquisition par PG IMMO de fonds de commerce spécialisés en gestion immobilière et d'autre part, de soutenir financièrement ses propres filiales.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, investit depuis quelques années dans différentes activités.

Elle possède par exemple, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Elle a ce jour investi 6,469 millions d'euros en capital.

L'activité de PG INVEST s'est également étendue en 2009 à la conception et au financement de projets dans le domaine du développement durable, et en particulier de l'énergie photovoltaïque, au travers de sa filiale spécialisée CAM Energie. A ce jour, PG INVEST a investi à hauteur de 2 millions d'euros en capital et concédé à sa filiale des avances en compte courant, rémunérées, sans que les montants soient cependant significatifs au regard de la taille de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, la Caisse Régionale est tête de groupe, au sens fiscal, d'une SCI, de la filiale PG INVEST et de la SAS CAM ENERGIE. Ce groupe d'intégration fiscale, inchangé en 2012, est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS.

En 2012, comme en 2011, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les

dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Cependant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'ayant pas perçu sur l'exercice 2012 de dividendes de la SAS RUE DE LA BOETIE, ce gain fiscal est à néant sur 2012.

Avec le Groupe Crédit Agricole

Cf. paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Cf. paragraphe 7.7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et charges assimilées	4.1	496 840	478 712
Intérêts et charges assimilées	4.1	-266 441	-277 078
Commissions (produits)	4.2	184 999	193 693
Commissions (charges)	4.2	-20 404	-25 412
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-205	-4 137
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-8 585	15 861
Produits des autres activités	4.5	9 505	10 454
Charges des autres activités	4.5	-1 816	-2 275
PRODUIT NET BANCAIRE		393 893	389 818
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-218 555	-207 356
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-8 572	-9 078
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		166 766	173 384
Coût du risque	4.8	-30 476	-38 197
RESULTAT D'EXPLOITATION		136 290	135 187
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	280	182
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		136 570	135 369
Impôts sur les bénéfices	4.10	-49 348	-43 243
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		87 222	92 126
Intérêts minoritaires		492	453
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		86 730	91 673

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		86 730	91 673
Gains et pertes sur écarts de conversion		1	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		9 049	-7 742
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-8 295	-6 807
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-504	126
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		251	-14 423
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	251	-14 423
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		86 981	77 250
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		568	435
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		87 549	77 685

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables - dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 11.715 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 3.734 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -7.981 milliers d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	202 116	98 655
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	27 822	33 399
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	4 128	1 114
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.8	965 692	938 036
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8	1 600 222	1 225 676
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	11 479 689	11 154 839
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 845	16 813
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	344 423	287 689
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	12 617	7 362
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	251 939	221 179
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Participation aux bénéfices différée	6.17		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.15	12 447	12 088
Immobilisations corporelles	6.16	82 663	80 240
Immobilisations incorporelles	6.16	6 985	6 281
Ecarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		15 008 588	14 083 371

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	216 861	227 058
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	19 539	17 030
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	48 937	34 158
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 249 720	7 085 197
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 674 162	4 275 789
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	710 055	532 282
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	30 516	32 596
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	309 789	227 732
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17		
Provisions	6.18	44 825	46 070
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	68 068	88 008
TOTAL DETTES		13 372 472	12 565 920
CAPITAUX PROPRES		1 636 116	1 517 451
Capitaux propres - part du Groupe		1 623 072	1 504 804
Capital et réserves liées		406 076	363 256
Réserves consolidées		1 128 339	1 048 198
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 927	1 677
Résultat de l'exercice		86 730	91 673
Intérêts minoritaires		13 044	12 647
TOTAL DU PASSIF		15 008 588	14 083 371

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2011	81 295	-42	1 328 462	1 409 715	16 101	12 168	1 437 984	12 845	1 450 829
Augmentation de capital	1 457			1 457			1 457		1 457
Variation des titres auto détenus		-57		-57			-57		-57
Dividendes versés en 2011				0		-12 168	-12 168	-506	-12 674
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 457	-57	0	1 400	0	-12 168	-10 768	-506	-11 274
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-14 423	0	-14 423	-19	-14 442
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		91 673	91 673	453	92 126
Autres variations			338	338			338	-126	212
Capitaux propres au 31 décembre 2011	82 752	-99	1 328 800	1 411 453	1 678	91 673	1 504 804	12 647	1 517 451
Affectation du résultat 2011			80 194	80 194		-80 194	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2012	82 752	-99	1 408 994	1 491 647	1 678	11 479	1 504 804	12 647	1 517 451
Augmentation de capital	43 698			43 698			43 698		43 698
Variation des titres auto détenus		-874		-874			-874		-874
Dividendes versés en 2012				0		-11 479	-11 479		-11 479
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0		0	0	-182	-182
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	43 698	-874	0	42 824	0	-11 479	31 345	-182	31 163
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	251		251	74	325
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		86 730	86 730	494	87 224
Autres variations			-56	-56	-2		-58	11	-47
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	126 450	-973	1 408 938	1 534 415	1 927	86 730	1 623 072	13 044	1 636 116

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	136 570	135 369
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 572	9 074
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	53 598	39 997
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-280	-394
Résultat net des activités de financement	4 011	4 700
Autres mouvements	-6 197	20 807
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 704	74 184
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-209 246	185 435
Flux liés aux opérations avec la clientèle	40 049	-401 888
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	103 165	65 646
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	43 703	-44 221
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-54 430	-29 590
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-76 759	-224 618
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	119 515	-15 065
Flux liés aux participations (2)	-4 698	-3 042
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-11 419	-5 751
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 117	-8 793
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	32 141	8 759
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-23 871	-13 603
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	8 270	-4 844
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	111 668	-28 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-143 107	-114 405
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-128 345	-115 565
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-14 762	1 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-31 439	-143 107
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-12 884	-128 345
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-18 555	-14 762
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	111 668	-28 702

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

Le Groupe Pyrénées Gascogne ne détient aucun solde de trésorerie important non disponible.

(1) Néant

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.3. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à 4.698 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- participation à l'augmentation de capital de Grand Sud Ouest Capital
- entrée au capital de GRAND CRU INVESTISSEMENT

pour un total de 4.562 milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à ses actionnaires, à hauteur de 9,7 millions d'euros pour l'année 2012.

(4) Au cours de l'année 2012, le flux de trésorerie lié aux activités de financement résulte de remboursements de TSR à hauteur de 19,8 millions d'euro et des charges d'intérêts à hauteur de 4 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente,

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

o Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc...

Au-delà de ces critères, elle constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui est retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

○ **Date d'enregistrement des titres**

La Caisse Régionale enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

○ **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Toutefois, par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

○ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours en souffrance, calculées à partir de modèles Bâle II et les dépréciations sectorielles.

Dans le cadre de Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Pour sa part, Bankoa calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant. Cette provision est calculée conformément aux directives établies par la Banque d'Espagne.

○ Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

○ Titres au passif - Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.
Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

○ La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou

pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

○ **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock

Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (telle que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au

préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

○ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

○ **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse Régionale a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,

- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

○ Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

○ Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel réellement supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à

l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 et 31)

► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation françaises, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle, appelée entité consolidante, et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette entité consolidante (maison-mère conventionnelle) étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

L'entité consolidante (maison-mère conventionnelle) est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne selon ses besoins opérationnels spécifiques, de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Sur un plan organisationnel, l'année 2012 a été marquée par la bascule sur un nouveau système d'information bancaire complet. Cette bascule est intervenue les 10 et 11 novembre 2012, après de longs mois de travaux préparatoires qui ont mobilisé l'ensemble des équipes non commerciales.

Sur le plan financier, on peut noter plusieurs événements affectant les participations de la Caisse Régionale :

- L'absence de dividendes versés par la SAS Rue La Boétie (15,7 millions d'euros en 2011) qui résulte du non versement de dividendes par Crédit Agricole S.A. dont la SAS détient les parts pour le compte des Caisses Régionales ;

- La dépréciation durable de 11,7 millions d'euros des titres SAS Rue LA Boétie détenus par la Caisse Régionale. Compte du recyclage en résultat de 3,9 millions d'euros de la juste valeur des titres au 31 décembre 2011, cette dépréciation se traduit par un impact en résultat de - 7,8 millions d'euros.
- Une dotation pour dépréciation durable d'un montant de 9 millions d'euros sur les titres SACAM International, société regroupant les participations des Caisses Régionales dans les filiales étrangères de Crédit Agricole S.A. que sont Emporiki, Cariparma et Banco Espirito Santo.

Sur le plan des risques, on peut noter que 2012 a vu une évolution sensible de la provision collective (+11,7 millions d'euros) dans un contexte de mise à jour des paramètres du modèle de calcul et d'augmentation des encours sensibles.

Au niveau fiscal, on peut également noter que la Caisse Régionale a gagné un litige portant sur la TVA des cartes bancaires qui lui a rapporté globalement 3 millions d'euros, gain qui a permis de compenser les effets de l'alourdissement des différentes taxes (taxe systémique, forfait social, taxes sur les salaires...) votées durant le 2^{ème} semestre 2012 et qui ont induit une hausse de 3,3 millions d'euros de ces charges

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

2.3 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

La Caisse Régionale dispose de deux fonds dédiés, PG Gestion et PG Altitude, tous deux consolidés par intégration globale. L'objectif de ces fonds dédiés est de donner plus de souplesse à la gestion des excédents de fonds propres de la CR en permettant, en particulier, d'arbitrer les positions des portefeuilles sans pour autant externaliser de plus-values latentes dans les comptes individuels de la Caisse Régionale.

Elle est également concernée par une opération de titrisation, via sa filiale Bankoa. En effet, dans le but de sécuriser son refinancement, Bankoa a procédé à une opération de titrisation dès l'exercice 2009. Cette opération consiste en l'apport de créances hypothécaires en garantie d'une émission obligataire souscrite par Bankoa. Ces obligations sont ensuite apportées aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne, via la Banque d'Espagne, afin d'obtenir des refinancements. Au 31/12/2012, le montant des créances titrisées se montent à 382,6 millions d'euros. Par contre, suite à la dégradation de la notation de l'Espagne et de ses banques par Moody's au 4^{ème} trimestre 2012, cette titrisation n'est plus éligible aux opérations de refinancement de la BCE. Elle sera donc remplacée courant 2013 par une émission de Covered Bonds.

2.4 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Cf. les principales participations non consolidées au paragraphe 12.3.

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

3.1. RISQUE DE CREDIT

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est assurée par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2012, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 46 millions d'euros.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	27 822	33 399
Instruments dérivés de couverture	4 128	1 114
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	344 529	321 849
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	190 613	72 003
Prêts et créances sur la clientèle	11 479 689	11 154 839
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	344 423	287 689
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 391 204	11 870 893
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 116 905	1 313 080
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	865 106	558 049
Provisions - Engagements par signature	-13 752	-13 817
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 968 259	1 857 312
Exposition maximale au risque de crédit	14 359 463	13 728 205

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à : 4.942.843 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 409 609	1 153 673
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		150 000
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	431 006	435 223

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 821				1 821
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	190 611				190 611
Institutions non établissements de crédit	1 654 044	44 913	1 814	349	1 651 881
Grandes entreprises	2 792 987	138 341	72 443	35 940	2 684 604
Clientèle de détail	7 301 627	187 720	114 993	45 249	7 141 385
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 670 302

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.325 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 014				2 014
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	71 998				71 998
Institutions non établissements de crédit	1 541 318	42 753	832	406	1 540 080
Grandes entreprises	2 888 267	129 230	67 164	24 590	2 796 513
Clientèle de détail	6 982 558	178 443	112 593	53 728	6 816 237
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 735 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	122 420	175 707
Institutions non établissements de crédit	543 382	702 375
Grandes entreprises	451 103	434 998
Clientèle de détail		
Total Engagements de financement	1 116 905	1 313 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	30	30
Institutions non établissements de crédit	255 888	9 541
Grandes entreprises	440 386	482 722
Clientèle de détail	82 511	97 610
Total Engagements de garantie	778 815	589 903

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	69 008	157
Institutions non établissements de crédit	116 369	126 456
Grandes entreprises	1 236 595	1 224 094
Clientèle de détail	3 252 189	2 925 082
Total Dettes envers la clientèle	4 674 161	4 275 789

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	10 254 701	308 509	167 663	74 538	10 012 500
Autres pays de l'UE	1 649 525	62 283	21 514	7 000	1 628 011
Autres pays d'Europe	8 150	5	2		8 148
Amérique du Nord	17 422	102	34		17 388
Amériques Centrale et du Sud	1 388	53	20		1 368
Afrique et Moyen Orient	7 349	22	17		7 332
Asie et Océanie (hors Japon)	2 555				2 555
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 941 090	370 974	189 250	81 538	11 677 302

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.325 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 832 593	299 985	166 623	78 724	9 587 246
Autres pays de l'UE	1 627 148	50 240	13 858		1 613 290
Autres pays d'Europe	8 122				8 122
Amérique du Nord	7 854	111	47		7 807
Amériques Centrale et du Sud	1 156	33	11		1 145
Afrique et Moyen Orient	6 631	57	50		6 581
Asie et Océanie (hors Japon)	2 651				2 651
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 735 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	861 562	1 061 883
Autres pays de l'UE	255 120	250 847
Autres pays d'Europe	21	49
Amérique du Nord	30	26
Amériques Centrale et du Sud	34	127
Afrique et Moyen Orient	112	116
Asie et Océanie (hors Japon)	24	30
Japon	2	2
Total Engagements de financement	1 116 905	1 313 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	507 285	317 235
Autres pays de l'UE	271 514	272 663
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	16	5
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	778 815	589 903

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	4 054 751	3 969 885
Autres pays de l'UE	414 611	284 174
Autres pays d'Europe	4 760	3 795
Amérique du Nord	19 789	5 978
Amériques Centrale et du Sud	125 664	6 072
Afrique et Moyen Orient	50 766	3 920
Asie et Océanie (hors Japon)	3 587	1 524
Japon	233	441
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	4 674 161	4 275 789

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DEPRECIES INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						463 746	26 927	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit					0	0		
Institutions non établissements de crédit					0	0		
Grandes entreprises					0	0		
Clientèle de détail					0	0		
Prêts et avances	276 076	8 013	995	480	285 564	181 725	270 877	
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit	3				3			
Institutions non établissements de crédit	89 524	5 419	40		94 983	43 099	2 163	
Grandes entreprises	109 445	244	210	16	109 915	65 898	108 383	
Clientèle de détail	77 104	2 350	745	464	80 663	72 728	160 241	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	276 076	8 013	995	480	285 564	645 471	297 714	
Garanties non affectées								

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						4 134	-6 162	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit					0	0		
Institutions non établissements de crédit					0	0		
Grandes entreprises					0	0		
Clientèle de détail					0	0		
Prêts et avances	198 834	7 023	2 285	0	208 142	169 837	-259 313	
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit	8				8			
Institutions non établissements de crédit	64 905	729	1 971		67 605	41 921	-1 238	
Grandes entreprises	84 728	2 024	96		86 848	62 066	-91 754	
Clientèle de détail	49 193	4 270	218		53 681	65 850	-166 321	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	198 834	7 023	2 285	0	208 142	173 971	-265 475	
Garanties non affectées								

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES - RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 265	8 248	11 513			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 262	5 860	7 122	1 510	4 159	5 669
Risques sur les autres contreparties	9 955	1 871	11 826	6 899	1 731	8 630
Total Risques de contreparties	14 482	15 979	30 461	8 409	5 890	14 299
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	14 385	14 839	29 224	7 665	3 915	11 580
- dérivés actions et sur indices	97	1 140	1 237	744	1 975	2 719
- dérivés de crédit			0			0
Total Risques sur contrats	14 482	15 979	30 461	8 409	5 890	14 299
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	14 482	15 979	30 461	8 409	5 890	14 299

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	647	215	3 247	4 109	1 114	
. Futures							0		
. FRA							0		
. Swaps de taux d'intérêts				647	215	3 247	4 109	1 114	
. Options de taux							0		
. Caps-floors-collars							0		
. Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change							0		
. Options de change							0		
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
. Dérivés sur métaux précieux							0		
. Dérivés sur produits de base							0		
. Dérivés de crédits							0		
. Autres							0		
Sous total	0	0	0	647	215	3 247	4 109	1 114	
. Opérations de change à terme							19		
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	647	215	3 266	4 128	1 114	

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 492	23 668	22 772	48 932	34 158	
. Futures							0		
. FRA							0		
. Swaps de taux d'intérêts				2 492	23 668	22 772	48 932	34 158	
. Options de taux							0		
. Caps-floors-collars							0		
. Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change							0		
. Options de change							0		
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
. Dérivés sur métaux précieux							0		
. Dérivés sur produits de base							0		
. Dérivés de crédits							0		
. Autres							0		
Sous total	0	0	0	2 492	23 668	22 772	48 932	34 158	
. Opérations de change à terme							6		
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 492	23 668	22 778	48 938	34 158	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	67	2 459	7 694	10 220	7 483
. Futures							0	
. FRA							0	4
. Swaps de taux d'intérêts				67	2 459	7 688	10 214	7 446
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars						6	6	33
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
Autres instruments :	0	0	0	0	97	0	97	744
. Dérivés sur actions & indices boursiers					97		97	744
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	67	2 556	7 694	10 317	8 227
. Opérations de change à terme				56			56	296
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	123	2 556	7 694	10 373	8 523

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	121	3 432	15 831	19 384	15 965
. Futures							0	
. FRA							0	4
. Swaps de taux d'intérêts				121	3 432	15 825	19 378	15 928
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars						6	6	33
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	5	0	0	5	1
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change				5			5	1
Autres instruments :	0	0	0	0	97	0	97	744
. Dérivés sur actions & indices boursiers					97		97	744
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	126	3 529	15 831	19 486	16 710
. Opérations de change à terme				52			52	320
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	178	3 529	15 831	19 538	17 030

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 623 151	1 767 949
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts (1)	2 618 449	1 762 905
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	4 702	5 044
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	20 998	4 248
. Opérations fermes de change		
. Options de change	20 998	4 248
Autres instruments :	34 660	54 966
. Dérivés sur actions & indices boursiers	34 660	54 966
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 678 809	1 827 163
. Opérations de change à terme	29 503	20 177
Total Notionnels	2 708 312	1 847 340

(1) Il s'agit essentiellement de swaps de couverture

3.3. RISQUE DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Point V - Facteurs de Risques)

CONTRIBUTION DES DIFFERENTES DEVICES AU BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	14 968 362	14 967 972	14 026 401	14 026 982
Autres devises de l'UE	1 917	313	233	222
USD	35 733	37 207	41 383	40 840
JPY	3		15	13
Autres devises	2 573	3 096	15 339	15 314
Total bilan	15 008 588	15 008 588	14 083 371	14 083 371

DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNEES PAR MONNAIE D'EMISSION

	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	0	68 068	0	0	87 928	80
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	68 068	0	0	87 928	80

3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRETS ET CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	450 464	514 603	438 548	196 605		1 600 220
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	831 861	1 159 400	3 754 066	6 005 152		11 750 479
Total	1 282 325	1 674 003	4 192 614	6 201 757	0	13 350 699
Dépréciations						-270 788
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						13 079 911

	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	328 951	199 690	503 627	193 408		1 225 676
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	890 794	1 063 974	3 651 023	5 808 361		11 414 152
Total	1 219 745	1 263 664	4 154 650	6 001 769	0	12 639 828
Dépréciations						-259 313
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 380 515

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 156 442	1 243 958	2 432 849	1 416 471		7 249 720
Dettes envers la clientèle	3 530 142	305 865	725 401	112 753		4 674 161
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 686 584	1 549 823	3 158 250	1 529 224	0	11 923 881

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 553 079	1 239 124	2 560 801	1 732 193		7 085 197
Dettes envers la clientèle	3 193 858	283 119	715 281	83 531		4 275 789
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 746 937	1 522 243	3 276 082	1 815 724	0	11 360 986

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	4 133	2 387	9 492			16 012
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	342 659	103 677	137 490	110 217		694 043
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	346 792	106 064	146 982	110 217	0	710 055
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		13 042	30 016	25 010		68 068
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	13 042	30 016	25 010	0	68 068

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	1 522		8 665			10 187
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	303 836	52 647	40 340	125 272		522 095
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	305 358	52 647	49 005	125 272	0	532 282
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		20 880	22 014	45 034		87 928
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel				80		80
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	20 880	22 014	45 114	0	88 008

GARANTIES FINANCIERES EN RISQUE DONNEES PAR MATURITE ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	100	95	1 631	7 499		9 325

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	95	98	398	1 845		2 436

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.5. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	960	21 895	1 690 364	0	22 703	1 042 345
Taux d'intérêt	941	21 889	1 676 833		22 703	1 042 345
Capitaux propres						
Change	19	6	13 531			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	3 168	27 042	509 755	1 114	11 455	283 452
Taux d'intérêt	3 168	27 042	488 757	1 114	11 455	283 452
Capitaux propres						
Change			20 998			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	4 128	48 937	2 200 119	1 114	34 158	1 325 797

3.6. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité égal à 8%.

En 2012 comme en 2011, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	1 309 529	1 143 684
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	1 309 529	1 143 684

Chiffres non audités

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 769	2 624
Sur opérations internes au Crédit Agricole	47 630	32 131
Sur opérations avec la clientèle	418 834	411 996
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 995	3 885
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 177	11 590
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	9 782	15 808
Sur opérations de location-financement	653	678
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	496 840	478 712
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 443	-4 205
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-168 729	-191 035
Sur opérations avec la clientèle	-56 898	-43 040
Sur dettes représentées par un titre	-11 282	-11 586
Sur dettes subordonnées	-4 011	-4 312
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-21 588	-22 713
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-490	-187
Charges d'intérêts	-266 441	-277 078

(1) dont 11.211milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 10.633 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 5.473 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 5.872 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 663	-113	3 550	3 483	-98	3 385
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 988	-10 610	13 378	26 668	-13 841	12 827
Sur opérations avec la clientèle	46 232	-1 500	44 732	45 732	-705	45 027
Sur opérations sur titres		-60	-60		-30	-30
Sur opérations de change	199		199	191		191
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	374		374	7 150	-1 151	5 999
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	107 288	-7 957	99 331	107 367	-9 447	97 920
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 255	-164	3 091	3 102	-140	2 962
Produits nets des commissions	184 999	-20 404	164 595	193 693	-25 412	168 281

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-2 591	-4 317
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 068	-97
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	318	277
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-205	-4 137

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 554	2 554	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		2 554	-2 554
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 554		2 554
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	36 668	36 668	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 850	17 818	1 032
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	17 818	18 850	-1 032
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	39 222	39 222	0

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 329	4 329	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 308	1 021	2 287
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 021	3 308	-2 287
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	22 733	22 733	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	16 854	5 879	10 975
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 879	16 854	-10 975
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	27 062	27 062	0

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	2 414	17 002
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	10 321	382
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-21 165	-1 523
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-155	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 585	15 861

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

- (1) dont 3.734 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue la Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre
- (2) dont 11.714 milliers d'euros sur les titres Rue de la Boetie et 8.972 milliers d'euros sur les titres Sacam International

En 2012, les principales pertes sur créances dépréciées durablement se décomposent comme suit :	2012
SACAM SANTEFFI	17
CA INNOVE	0
SQUARE ACHAT	11
DIDODE INVESTISSEMENT déprécié durablement en 2012	234
SACAM INTERNATIONAL déprécié durablement en 2012	8 972
RUE DE LA BOETIE déprécié durablement en 2012	11 714
GREEN WAY DEDICATED OPPORTUNITIES	18
FOCH GERANCE	169
TOTAL	21 135

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-913	-663
Autres produits (charges) nets	8 602	8 842
Produits (charges) des autres activités	7 689	8 179

4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	133 433	125 380
Impôts et taxes	10 756	9 183
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	74 366	72 793
Charges générales d'exploitation	218 555	207 356

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2012			2011
	Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	144	189	333	303
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1	503	504	66
Total Honoraires des commissaires aux comptes	145	692	837	369

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	8 577	9 276
- immobilisations corporelles	8 319	8 981
- immobilisations incorporelles	258	295
Dotations aux dépréciations	-5	-198
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-5	-198
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8 572	9 078

4.8 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-110 929	-95 480
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-95 054	-83 338
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-40	
Engagements par signature	-9 030	-5 471
Risques et charges	-6 805	-6 671
Reprises de provisions et de dépréciations	79 790	60 579
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	64 207	47 306
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		-3
Engagements par signature	9 095	4 717
Risques et charges	6 488	8 559
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-31 139	-3 296
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 018	-4 005
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 905	777
Décotes sur crédits restructurés	-479	
Pertes sur engagements par signature	-34	
Autres pertes	-711	-68
Coût du risque	-30 476	-38 197

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	280	182
Plus-values de cession	323	1316
Moins-values de cession	-43	-1134
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	280	182

4.10 IMPOTS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-51 627	-47 346
Charge d'impôt différé	2 279	4 103
Charge d'impôt de la période	-49 348	-43 243

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	136 570	-36,10%	-49 302
Effet des différences permanentes		-4,15%	-5 665
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,38%	524
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,41%	-560
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		4,14%	5 655
Taux et charge effectif d'impôt		-36,13%	-49 348

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	135 369	-36,10%	-48 868
Effet des différences permanentes		7,01%	9 491
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,79%	1 073
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		3,29%	4 454
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		-6,94%	-9 393
Taux et charge effectif d'impôt		-31,94%	-43 243

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		-1 631	-8 295		-9 926
Transfert en compte de résultat		10 681			10 681
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-504	-504
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	9 050	-8 295	-504	251
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)		74			74
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	9 124	-8 295	-504	325
Variation de juste valeur *		-6 962	-6 807		-13 769
Transfert en compte de résultat		-780			-780
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				126	126
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-7 742	-6 807	126	-14 423
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)		-19			-19
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-7 761	-6 807	126	-14 442

* Dont -3.734 milliers d'euros de variation de juste valeur pour les titres SAS Rue de la Boétie

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	11 303	8 003
Impôt	-2 179	-241
Total net des gains ou pertes	9 124	7 762

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2012 en fonction de ces différents secteurs.

Présentation par zone géographique

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.

Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2012 en fonction de ces deux zones géographiques.

5.1 INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2012			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	372 160	21 733		393 893
Charges d'exploitation	-212 855	-14 272		-227 127
Résultat brut d'exploitation	159 305	7 461	0	166 766
Coût du risque	-29 034	-1 442		-30 476
Résultat d'exploitation	130 271	6 019	0	136 290
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	280			280
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	130 551	6 019	0	136 570
Impôts sur les bénéfices	-47 884	-1 464		-49 348
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	82 667	4 555	0	87 222
Intérêts minoritaires		492		492
Résultat net part du Groupe	82 667	4 063	0	86 730
Actifs sectoriels				
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
Total actif				

	31/12/2011			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	343 290	46 528		389 818
Charges d'exploitation	-188 401	-28 033		-216 434
Résultat brut d'exploitation	154 889	18 495	0	173 384
Coût du risque	-37 591	-606		-38 197
Résultat d'exploitation	117 298	17 889	0	135 187
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	182			182
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	117 480	17 889	0	135 369
Impôts sur les bénéfices	-40 813	-2 430		-43 243
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	76 667	15 459	0	92 126
Intérêts minoritaires		453		453
Résultat net part du Groupe	76 667	15 006	0	91 673

Actifs sectoriels				
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
Total actif				

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2012		
	France	Espagne	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	372 160	21 733	393 893
Charges de fonctionnement	-212 855	-14 272	-227 127
Résultat brut d'exploitation	159 305	7 461	166 766
Coût du risque	-29 034	-1 442	-30 476
Résultat d'exploitation	130 271	6 019	136 290
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs			0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	280		280
Résultat avant impôt	130 551	6 019	136 570
Impôts sur les bénéfices	-47 884	-1 464	-49 348
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	82 667	4 555	87 222
Intérêts minoritaires		492	492
Résultat net part du Groupe	82 667	4 063	86 730

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	343 290	46 528	389 818
Charges de fonctionnement	-188 401	-28 033	-216 434
Résultat brut d'exploitation	154 889	18 495	173 384
Coût du risque	-37 591	-606	-38 197
Résultat d'exploitation	117 298	17 889	135 187
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	182		182
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	117 480	17 889	135 369
Impôts sur les bénéfices	-40 813	-2 430	-43 243
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	76 667	15 459	92 126
Intérêts minoritaires		453	453
Résultat net part du Groupe	76 667	15 006	91 673

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	42 578		45 444	
Banques centrales	159 538	216 861	53 211	227 058
Valeur au bilan	202 116	216 861	98 655	227 058

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 373	8 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 449	24 876
Valeur au bilan	27 822	33 399
<i>Dont Titres prêtés</i>		

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	10 373	8 523
Valeur au bilan	0	8 523

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	17 449	24 876
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	17 449	24 876
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	17 449	24 876

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 539	17 030
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	19 539	17 030

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	19 539	17 030
Valeur au bilan	19 539	17 030

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	21 979		-1 270	32 318	40	-1 537
Obligations et autres titres à revenu fixe	322 550	14 222	-4 565	289 531	10 325	-5 699
Actions et autres titres à revenu variable	102 011	8 797	-340	88 584	7 497	-844
Titres de participation non consolidés	519 152	11 454	-4 654	527 603	9 605	-7 046
Total des titres disponibles à la vente	965 692	34 473	-10 829	938 036	27 467	-15 126
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	965 692	34 473	-10 829	938 036	27 467	-15 126
Impôts		-7 700	1 743		-6 082	2 303
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		26 773	-9 086		21 385	-12 823

(1) En 2012, par exception, les titres SAS Rue de La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 443,85 millions d'euros

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	189 959	71 318
dont comptes ordinaires débiteurs sains	82 950	33 331
dont comptes et prêts au jour le jour sains	107 009	37 987
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	654	685
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	190 613	72 003
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	190 613	72 003
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	10 446	13 383
Comptes et avances à terme	1 399 119	1 140 290
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif	44	
Valeur brute	1 409 609	1 153 673
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 409 609	1 153 673
Valeur au bilan	1 600 222	1 225 676

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	60 766	68 115
Autres concours à la clientèle	11 494 915	11 156 408
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 212	13 232
Titres non cotés sur un marché actif	2 315	2 315
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	105 405	103 437
Comptes ordinaires débiteurs	55 190	50 039
Valeur brute	11 731 803	11 393 546
Dépréciations	-270 788	-259 313
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 461 015	11 134 233
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	18 654	20 606
Valeur brute	18 654	20 606
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	18 654	20 606
Valeur-au bilan	11 479 669	11 154 839

6.6 ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE

ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES INTEGRALEMENT

Nature des actifs transférés	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Actifs transférés					Passifs associés								
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres (1)	Juste valeur*	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur*	Juste valeur nette*				
Détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres														
Titres de dette														
Prêts et avances														
Prêts et créances	382 611	382 611	0	0	382 611	0	0	0	0	382 611	0	0	0	0
Titres de dette														
Prêts et avances	382 611	382 611			382 611					382 611				
Détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dette														
Prêts et avances														
Total Actifs financiers	382 611	382 611	0	0	382 611	0	0	0	0	382 611	0	0	0	0
Opérations de location financement														
Total des actifs transférés	382 611	382 611	0	0	382 611	0	0	0	0	382 611	0	0	0	0

* dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D. (D))

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

Les 382,6 millions d'euros de titrisation concernent des crédits hypothécaires accordés par Bankoa, la filiale espagnole de la Caisse Régionale. L'objectif de cette titrisation, initiée en 2009, était d'autosouscrire les titres qui en sont issus et de les apporter aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) afin de sécuriser l'accès à la liquidité de Bankoa. Suite à la dégradation de la notation de l'Espagne et de ses banques par Moody's au 4^{ème} trimestre 2012, cette titrisation n'est plus éligible au refinancement BCE. Elle sera donc remplacée courant 2013 pour une émission de Covered Bonds.

ENGAGEMENTS ENCOURUS RELATIFS AUX ACTIFS TRANSFERES DECOMPTABILISES INTEGRALEMENT

La Caisse Régionale n'est pas concernée par des opérations relatives à des actifs transférés décomptabilisés.

6.7 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	259 313		102 368	-90 893			270 788
dont dépréciations collectives	78 721		14 675	-11 858			81 538
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente (1)	6 162		21 164	-399			26 927
Autres actifs financiers	64		40				104
Total Dépréciations des actifs financiers	265 539	0	123 572	-91 292	0	0	297 819

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés durablement au cours de l'exercice pour un montant de 11.715 milliers d'euros

Les reprises et utilisations correspondent essentiellement à des cessions intégrales d'OPVCM

Les variations les plus significatives concernent les dotations/reprises :

- sur les crédits Equipement : dotation nette de 8,9 millions d'euros
- sur les crédits Habitat : dotation nette de 5,3 millions d'euros

Un complément de provision collective a été constaté à hauteur de 2,8 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	236 051		90 692	-67 430			259 313
dont dépréciations collectives	72 448		9 705	-3 432			78 721
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	5 722		1 523	-1 083			6 162
Autres actifs financiers	64						64
Total Dépréciations des actifs financiers	241 837	0	92 215	-68 513	0	0	265 539

6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN ET NON SOUVERAIN SUR LES PAYS EUROPEENS SOUS SURVEILLANCE

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après :

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRECE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE ET L'ESPAGNE

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne		21 979		69 401				91 380
Total	0	21 979	0	69 401	0	0	0	91 380

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2011	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								0
Irlande								0
Portugal								0
Italie								0
Espagne		28 896		66 739				95 635
Total	0	28 896	0	66 739	0	0	0	95 635

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

TRAITEMENT COMPTABLE DES TITRES EMIS PAR L'ETAT GREC

Néant

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITE BANQUE ET ASSURANCE (POUR LES ENTITES CONCERNEES) - MATURITE

Banque (portefeuille bancaire)

(en milliers d'euros)	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2012	31/12/2011
Grèce	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Grèce		0
Irlande	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande		0
Portugal	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal		0
Italie	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Italie		0
Espagne	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans	91 379	99 028
	Dix ans et plus	1	9 486
	Total Espagne	91 380	108 514
	Total Expositions brutes	91 380	108 514

DETTES SOUVERAINES ACTIVITE BANQUE - VARIATIONS

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2012
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne	66 739							2 662	69 401
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66 739	0	0	0	0	0	0	2 662	69 401
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne	28 896	-42	-103				-6 772		21 979
Actifs financiers disponibles à la vente	28 896	-42	-103	0	0	0	-6 772	0	21 979
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	95 635	-42	-103	0	0	0	-6 772	2 662	91 380

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 30 juin 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2011
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne	65 439							1 300	66 739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	65 439	0	0	0	0	0	0	1 300	66 739
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne	39 030	2 155	-390				-12 483	584	28 896
Actifs financiers disponibles à la vente	39 030	2 155	-390	0	0	0	-12 483	584	28 896
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	104 469	2 155	-390	0	0	0	-12 483	1 884	95 635

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRECE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE, LA HONGRIE.

L'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - Risque de crédit

	31/12/2012					31/12/2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0	0	0	0
Banque							
Clientèle de détail							
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Irlande	1 568	0	0	0	1 568	11	11
Banque							
Clientèle de détail	1 568				1 568	11	11
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Italie	2	0	0	0	2	2	2
Banque							
Clientèle de détail	2				2	2	2
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Espagne	1 397 669	0	0	0	1 397 669	1 402 660	1 402 660
Banque							
Clientèle de détail	755 258				755 258	771 985	771 985
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	494 274				494 274	549 516	549 516
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	79 370				79 370	44 930	44 930
Collectivités locales	68 767				68 767	36 229	36 229
Portugal	852	0	0	0	852	677	677
Banque	655				655	666	666
Clientèle de détail	197				197	11	11
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0
Banque							
Clientèle de détail							
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	1 400 091	0	0	0	1 400 091	1 403 350	1 403 350

Activité bancaire - Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	2 046	2 046	1 037
Banque		1 015	1 015	
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		1 031	1 031	1 037
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	2 056	1 552	3 608	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 056	1 552	3 608	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	113 535	9 916	123 451	39 570
Banque	14 934		14 934	6 560
Clientèle de détail			0	
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	90 196		90 196	19 674
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	3 377	9 916	13 293	13 336
Collectivités locales	5 028		5 028	
Portugal	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	115 591	13 514	129 105	40 607

6.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	51 353	62 679
dont comptes ordinaires créditeurs	5 925	4 966
dont comptes et emprunts au jour le jour	45 341	57 713
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	51 353	62 679
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	106 026	56 436
Comptes et avances à terme	7 092 341	6 966 082
Total	7 198 367	7 022 518
Valeur au bilan	7 249 720	7 085 197

DETTE ENVERS LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	2 803 961	2 813 865
Comptes d'épargne à régime spécial	30 224	30 834
Autres dettes envers la clientèle	1 782 811	1 373 289
Titres donnés en pension livrée	57 165	57 801
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 674 161	4 275 789

6.10 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	74 585	81 847
Obligations et autres titres à revenu fixe	269 838	205 842
Total	344 423	287 689
Dépréciations		
Valeur au bilan	344 423	287 689

6.11 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	16 012	10 187
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	694 043	522 095
Emprunts obligataires	984	40 865
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	710 055	532 282
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	68 068	87 928
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		80
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	68 068	88 008

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale.

En 2012, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre.

Par ailleurs, un titre subordonné est arrivé à échéance le 17 décembre 2012 avec un nominal de 19.818 milliers d'euros.

Il n'existe pas de clauses restrictives qui pourraient conduire à une exigibilité immédiate de la dette dans le cas où elles ne seraient pas respectées.

6.12 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	437	0
Impôts différés	12 180	7 362
Total Actifs d'impôts courants et différés	12 617	7 362
Impôts courants	17 889	19 424
Impôts différés	12 627	13 172
Total Passifs d'impôts courants et différés	30 516	32 596

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	0	12 627	0	13 170
Charges à payer non déductibles		-2 059		-1 190
Provisions pour risques et charges non déductibles		-34 396		-33 155
Autres différences temporaires	(1)	49 082	(1)	47 515
Impôts différés / Réserves latentes	6 687	0	3 647	0
Actifs disponibles à la vente	-1 108		286	
Couvertures de Flux de Trésorerie	7 722		3 361	
Gains et pertes / Ecart actuariels	73			
Impôts différés / Résultat	5 493		3 717	
Total Impôts différés	12 180	12 627	7 364	13 170

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2012 est à néant comme pour 2011.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	117 191	125 385
Comptes de stocks et emplois divers	7 713	8 403
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	108 625	108 747
Comptes de règlements	853	8 235
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	134 648	95 794
Comptes d'encaissement et de transfert	67 401	38 966
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	54 498	53 446
Charges constatées d'avance	1 146	657
Autres comptes de régularisation	11 603	2 725
Valeur au bilan	251 839	221 179

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	132 862	68 625
Comptes de règlements	352	141
Créditeurs divers	128 757	63 959
Versement restant à effectuer sur titres	3 753	4 525
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	176 927	159 107
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	25 037	3 498
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	72 202	70 783
Charges à payer	69 427	61 158
Autres comptes de régularisation	10 261	23 668
Valeur au bilan	309 789	227 732

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.14 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	18 743		1 415	-812			19 346
Amortissements et dépréciations	-6 655		-913	669			-6 899
Valeur au bilan (1)	12 088	0	502	-143	0	0	12 447

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	15 405		439	-241		3 140	18 743
Amortissements et dépréciations	-4 324		-800	146		-1 677	-6 655
Valeur au bilan (1)	11 081	0	-361	-95	0	1 463	12 088

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	196 252		13 769	-27 322			182 699
Amortissements et dépréciations (1)	-116 012		-8 316	24 292			-100 036
Valeur au bilan	80 240	0	5 453	-3 030	0	0	82 663
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 533		1 038	-3 427			10 144
Amortissements et dépréciations	-6 252		-266	3 359			-3 159
Valeur au bilan	6 281	0	772	-68	0	0	6 985

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	198 592		8 209	-6 827		-3 722	196 252
Amortissements et dépréciations (1)	-113 003		-8 976	4 261		1 706	-116 012
Valeur au bilan	85 589	0	-767	-2 566	0	-2 016	80 240
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 270		706	-1 121		678	12 533
Amortissements et dépréciations	-6 308		-296	352			-6 252
Valeur au bilan	5 962	0	410	-769	0	678	6 281

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.16 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Non applicable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

6.17 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	6 075		1 333		-2 395			5 013
Risques d'exécution des engagements par signature	13 817		9 030		-9 095			13 752
Risques opérationnels	9 343				-335			9 008
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 770		6	-496			193	1 473
Litiges divers	7 280		5 781	-459	-6 506		18	6 114
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 785		3 396	-1 251	-615		150	9 465
Total	46 070	0	19 546	-2 206	-18 946	0	361	44 825

(1) Dont 224 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.163 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	6 942		429		-1 296			6 075
Risques d'exécution des engagements par signature	13 141		5 471	-78	-4 717			13 817
Risques opérationnels	9 198		145					9 343
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 778		49	-57				1 770
Litiges divers	10 206		6 215	-724	-8 406		-11	7 280
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 289		3 179	-1 406	-1 288		11	7 785
Total	48 554	0	15 488	-2 265	-15 707	0	0	46 070

(1) Dont 0 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.659 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentées contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 6.114 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

Provision épargne-logement :

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes

d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	125 280	42 682
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	432 836	835 046
Ancienneté de plus de 10 ans	642 727	320 895
Total plans d'épargne-logement	1 200 843	1 198 623
Total comptes épargne-logement	228 215	246 571
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 429 058	1 445 194

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	14 814	17 361
Comptes épargne-logement :	50 015	53 098
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	64 829	70 459

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	777
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 943	4 269
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	4 943	5 046
Total comptes épargne-logement	69	1 029
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	5 012	6 075

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	5 046	996	1 099		4 943
Comptes épargne-logement :	1 029	336	1 296		69
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	6 075	1 332	2 395	0	5 012

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.18 CAPITAUX PROPRES

➤ Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 090 147			2 090 147		
Dont part du Public	622 566			622 566		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581		
Parts sociales	3 779 967			3 779 966		
Dont Caisses Locales	3 779 936			3 779 936		
Dont administrateurs de la CR	29			29		
Dont Sociétaires directs	1		1	0		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
Total	5 870 114	0	0	5 870 113	0	0

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 58.701 milliers d'euros. Ils sont entièrement libérés.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres que sur les caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

En milliers d'euros	Prévu 2013	2012	2011	2010
Rémunération des parts sociales	1 051	1 134	1 134	1 134
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	6 560	6 765	7 265	6 986
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	2 783	2 870	3 082	2 963

Ces intérêts ouvrent droit au bénéfice de l'abattement sur les revenus des valeurs mobilières prévu à l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 14 mars 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

Projet de troisième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la C.R. qui s'élève à 87.468.736,95 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 1.050.830,55 € au titre de la rémunération des parts sociales,
l'intérêt se montant à 2,78% net du nominal des parts rémunérées
- 6.560.087,07 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A.,
le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de
l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001
- 2.782.870,02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires,
- 4.800,00 € au titre de la réserve spéciale Loi Mécénat prévue à l'article 238 bis AB du Code Général des Impôts
- 57.802.611,98 € au titre de la réserve légale
soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible
- 19.267.537,33 € au titre des réserves facultatives
soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

6.19 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	202 116					202 116
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 317	61	14 765	9 679		27 822
Instruments dérivés de couverture		647	215	3 247	19	4 128
Actifs financiers disponibles à la vente	30 255	8 510	27 181	223 470	676 276	965 692
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450 464	514 605	438 548	196 246	359	1 600 222
Prêts et créances sur la clientèle	751 728	1 138 717	3 694 597	5 894 647		11 479 689
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 845	17 845
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 937	31 462	103 408	201 616		344 423
Total Actifs financiers par échéance	1 445 817	1 694 002	4 278 714	6 528 905	694 499	14 641 937
Banques centrales	216 861					216 861
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	58	115	3 529	15 837		19 539
Instruments dérivés de couverture	703	1 789	23 667	22 772	6	48 937
Dettes envers les établissements de crédit	2 156 442	1 243 958	2 432 849	1 416 471		7 249 720
Dettes envers la clientèle	3 530 142	305 865	725 401	112 753		4 674 161
Dettes représentées par un titre	346 792	106 064	146 982	110 217		710 055
Dettes subordonnées		13 042	30 016	25 010		68 068
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	6 250 998	1 670 833	3 362 444	1 703 060	6	12 987 341

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	98 655					98 655
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	717	7 573	16 897	8 122	90	33 399
Instruments dérivés de couverture			1 015	99		1 114
Actifs financiers disponibles à la vente	1 335	3 266	28 159	227 512	677 764	938 036
Prêts et créances sur les établissements de crédit	328 951	199 690	503 627	193 408		1 225 676
Prêts et créances sur la clientèle	786 698	1 044 038	3 604 853	5 718 877	373	11 154 839
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					16 813	16 813
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 741	14 821	77 049	187 078		287 689
Total Actifs financiers par échéance	1 225 097	1 269 388	4 231 600	6 335 096	695 040	13 756 221
Banques centrales	67 017		160 041			227 058
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	607	592	2 814	13 017		17 030
Instruments dérivés de couverture	285	951	17 813	15 109		34 158
Dettes envers les établissements de crédit	1 553 079	1 239 124	2 560 801	1 732 193		7 085 197
Dettes envers la clientèle	3 193 858	283 119	715 281	83 531		4 275 789
Dettes représentées par un titre	305 358	52 647	49 005	125 272		532 282
Dettes subordonnées		20 880	22 014	45 114		88 008
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	5 120 204	1 597 313	3 527 769	2 014 236	0	12 259 522

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1) (2)	73 327	70 154
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 744	5 430
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 747	1 817
Autres charges sociales	26 317	25 993
Intéressement et participation	12 683	13 413
Impôts et taxes sur rémunération	12 615	8 573
Total Charges de personnel	133 433	125 380

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 1.270 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 6.690 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Dont médailles du travail pour 125 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 104 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

7.2 EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	1 813	1 759
Etranger	284	289
Total	2 097	2 048

7.3 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	25 337	24 285
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 492	1 387
	Coût financier	1 048	854
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	207	
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 613	-1 311
	(Gains) / pertes actuariels *	114	122
	Dette actuarielle au 31/12/n	26 585	25 337

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 492	1 387
	Coût financier	1 048	854
	Rendement attendu des actifs	-999	-936
	Amortissement du coût des services passés	21	22
	Gains / (pertes) actuariels nets		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 562	1327	

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	25 289	24084
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	999	936
	Gains / (pertes) actuariels	-520	396
	Cotisations payées par l'employeur	2 276	1 181
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	207	
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-1 613	-1 308
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	26 638	25 289

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Position nette	Dette actuarielle fin de période	26 585	25 337
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	171	192
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	26 638	25 289
	Position nette (passif) / actif fin de période	224	144

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)		
	31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	634	-73
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	634	-73
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1246	612

Information sur les actifs des régimes		31/12/2012	31/12/2011
Composition des actifs			
-% d'obligations		86,2%	83,6%
-% d'actions		7,9%	9,6%
-% autres actifs		5,9%	6,8%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,64%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,91 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (2)	de 2,85 % à 3,10 %	de 4,38% à 5,10%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	de 3,50% à 3,60%	de 3,50% à 4,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,00%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)		
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2012 à 1,16 millions d'euros.

7.6 PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Il n'y a pas de règlement de rémunération à base d'actions sous quelque forme que ce soit, compte tenu de la structure du capital de la Caisse Régionale et de la réglementation applicable aux parts sociales.

7.7 REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération (1) des mandataires sociaux	634	632
Rémunération (1) des membres des organes de Direction	1 288	1 151
TOTAL REMUNERATION	1 922	1 783

(1) Rémunérations brutes déclarées pour les dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 116 905	1 463 080
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)		150 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 116 905	1 313 080
Ouverture de crédits confirmés	712 185	860 733
- Ouverture de crédits documentaires	11 765	4 846
- Autres ouvertures de crédits confirmés	700 420	855 887
Autres engagements en faveur de la clientèle	404 720	452 347
Engagements de garantie	1 292 557	993 272
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	513 742	403 369
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	396	
Autres garanties	513 346	403 369
. Engagements d'ordre de la clientèle	778 815	589 903
Cautions immobilières	111 447	122 514
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	667 368	467 389
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 229 152	1 070 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 229 152	1 070 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 808 045	2 659 587
. Engagements reçus d'établissements de crédit	225 952	210 811
. Engagements reçus de la clientèle	2 582 093	2 448 776
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	511 872	469 883
Autres garanties reçues	2 070 221	1 978 893

(1) Suppression en 2012 de l'engagement de refinancement envers CASA

(2) Les garanties financières présentées séparément aux 31 décembre 2011 pour un montant de 122 249 milliers d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	4 041 091	3 028 658
Titres prêtés		80
Dépôts de garantie sur opérations de marché		57 801
Titres et valeurs donnés en pension	57 165	
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 098 256	3 086 539
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté 4.041.090 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.028.659 milliers d'euros en 2011. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a apporté :

- 2.832.838 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.783.966 milliers d'euros en 2011;
- 104.134 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 287.976 milliers d'euros en 2011;
- 326.889 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 305.778 milliers d'euros en 2011;
- 777.229 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 650.939 milliers d'euros en 2011

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Quant aux actifs obtenus par prise de garantie au cours de la période, la politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consiste à céder dès que possible de tels actifs.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de l'année

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants détenus en vue de la vente	638	-300
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement	277	700
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	915	400

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2012, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 600 222	1 729 614	1 225 676	1 266 708
Prêts et créances sur la clientèle	11 479 689	12 237 788	11 154 839	11 141 071
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	344 423	362 018	287 689	290 753
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	7 249 720	7 556 931	7 085 197	7 771 407
Dettes envers la clientèle	4 674 161	4 407 489	4 275 789	4 276 389
Dettes représentées par un titre	710 055	709 380	532 282	536 878
Dettes subordonnées	68 068	128 651	88 008	58 122

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale prend en compte le rapport d'expert publié par l'IASB le 31 octobre 2008, relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 373	0	10 373	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10 373		10 373	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 449	0	17 449	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	17 449	0	17 449	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 449		17 449	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	521 843	326 109	195 734	0
Effets publics et valeurs assimilées	21 979	21 979		
Obligations et autres titres à revenu fixe	322 550	267 437	55 113	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	177 314	36 693	140 621	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	4 128		4 128	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	553 793	326 109	227 684	0

(1) hors 443.850milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 523	48	8 475	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 523	48	8 475	
	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 876	0	24 876	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	24 876	0	24 876	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	24 876		24 876	
Actifs financiers disponibles à la vente	938 036	272 471	665 565	0
Effets publics et valeurs assimilées	32 318	32 318		
Obligations et autres titres à revenu fixe	289 532	227 955	61 577	
Actions et autres titres à revenu variable	616 186	12 198	603 988	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	1 114		1 114	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	972 549	272 519	700 030	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 539	0	19 539	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	19 539		19 539	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	48 937		48 937	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	68 476	0	68 476	0

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 030	48	16 982	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	17 030	48	16 982	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	34 158		34 158	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	51 188	48	51 140	0

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le titre Sacam International étant de nouveau déprécié, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a été amenée dès février 2013 à constater une dotation nette aux provisions supplémentaire sur ce titre à hauteur de 866 milliers d'euros.

12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012

12.1 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est demeuré inchangé par rapport à celui de l'an passé.

Dénomination	% détenu	Méthode de consolidation	Objet
CAISSES LOCALES & CAISSE REGIONALE	Non applicable	Non applicable	Etablissement de crédit
BANKOA S.A.	94,78%	Intégration globale	Etablissement de crédit
MERCAGENTES	82,40%	Intégration globale	Société de bourse
PG IMMO	100,00%	Intégration globale	Réseau d'agences immobilières
PG GESTION	99,99%	Intégration globale	fond dédié
PG ALTITUDE	99,99%	Intégration globale	fond dédié

12.2 DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

FILIALES TRADITIONNELLES

Périmètre de consolidation	Implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
BANKOA S.A.	ESPAGNE	intégration globale	94,78%	94,74%	94,78%	94,74%
MERCAGENTES	ESPAGNE	intégration globale	82,40%	82,40%	82,40%	82,40%
PG IMMO	FRANCE	intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PG GESTION	FRANCE	intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
PG ALTITUDE	FRANCE	intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

LISTE DES 64 CAISSES LOCALES

<u>Désignation</u>	<u>président</u>	<u>Localité</u>
FLEURANCE	SENAT Phillipe	ROUSSEL Florence
L ARMAGNAC	CARRE Michel	BOUE Bernard
LECTOURE	CANDELON Jean Pierre	MAGENDIE Roland
MIRADOUX	AEBERHARD Simone	MAGENDIE Roland
MONTREAL	PLANTE Thierry	BOUE Bernard
NOGARO	SEMPE Jean Paul	THORIGNAC Béatrice
PLAISANCE	PAGES Jean	MAUME Lilian
RISCLE	PARGADE Gerard	NAOURI ABOU NASSR Hakim
SAINT CLAR	DOMEJEAN Maryline	ROUSSEL Florence
TROIS VALLEES	BALLERINI Francis	LE BOULCH Ludovic
VIC FEZENSAC	DALLA BARBA Marie Martine	PEPET Alban
JEGUN	FAVAREL Corine	DEBARD Olivier
AUCH	BAYLAC Michel	CAILLAU Lilian
ISLE JOURDAIN	MONTAGNER Eric	LACAZE Francis
SAVE ET GIMONE	SERIN Jacques	CAZENEUVE Jean Marc
GIMONT	LAVA Pierre	SALAT Anne
COLOGNE	CETTOLO Gérard	SALAT Anne
MAUVEZIN	DONADEI Annie	MARQUES Bernard
DES BASTIDES A L'ARROS	PUCH NEDELLEC Jasmine	REBATO Jean-Pierre
L ASTARAC	MEAU Francis	LAFFARGUE Régis
MARCIAC	MARCHESIN Patrick	MENDIZABAL Dominique
TRIE SUR BAISE	SORBET Jean Louis	LABORIE Michel
NORD BIGORRE	COSSOU Michel	SAYOUS David
CASTELNAU MAGNOAC	DOSSAT Christian	LABORIE Michel
ANGLET	LAMBERT Jean Michel	ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe
BAYONNE BAS ADOUR	SAUSSIE Victor	EYHARTS Jean Marie
BIARRITZ	GUILHOU Marie Therese	LACAZE Marie-cécile

<u>Désignation</u>	<u>président</u>	<u>Localité</u>
ST JEAN DE LUZ	BILLAC Marie Pierre	JOLY Sandrine
BIDACHE	SAINT MARTIN Jean	MARTIN-RAGNEAU Martine
ERROBI	BORT Jean Jacques	JIMENEZ Cécile
GARAZI-BAIGORRI	TAMBOURIN Jean Francois	HANDY Eric
HASPARREN	BOUDON Nathalie	ALCHUTEGUY Cécile
LA SOULE	HASTOY Albert	URRUTY Stéphane
ST PALAIS	CURUTCHAGUE Jean Marie	CHAMALBIDE Vincent
NAVARENX	LASARROQUES Monique	GARROCQ Jean Marc
SAUVETERRE	DUFAU Jean Claude	BARRERE Jérôme
2 GAVES	ENOUS Richard	BLANC Brigitte
ARTHEZ	LARQUIER Dominique	GONZALEZ Hervé
ARTIX	CAMET Monique	CUADRADO Gilles
MONEIN	NOUSTY Marie Josée	PEYROULET Bernard
ORTHEZ	DUPUY Olivier	MAYSOUNAVE Fabrice
ARZACQ	DUPLANTIER Pierre	RETHO Cédric
GARLIN	BOURGUINAT Pascal	LASPOUMADERES Jean-Marc
LEMBEYE	IRATZOQUY Jean Christophe	LAHON Jean Louis
MORLAAS	LANGLES Marie-Thérèse	ESTEVEZ Patrick
OUSSE MONTANERES	LABEROU Jacqueline	DUPONT Sylvie
SEVIGNACQ	JOUANJUS Armand	ESTEVEZ Patrick
HAUT BEARN	CAZAUX Jean François	LE DAUPHIN Valéry
NAY	TROUILLET Joseph	SEVILLE Christian
VALLEE D'OSSAU	BONNEMASON Bernard	LANNES Jean-Pierre
PAU GAVE	ROMEIRO Alvaro	SANCHEZ VEGA Samuel
PAU PIEMONT	SARRADE Dominique	GOYHETCHE Anne
PAU PONT LONG	WIBRATTE François	CHARLOPIN Yannick
ARGELES GAZOST	GERBET Pierre	MOULINIER Jacques
BAGNERES DE BIGORRE	COLOMES Chantal	DASQUE Jean-Claude
LA NESTE	FERRAN Jean Pierre	FRAZER Didier
LOURDES & SAINT PE	TARBES Daniel	MYLORD Philippe
LUZ SAINT SAUVEUR	SOUBERBIELLE Bernard	MOULINIER Jacques
COTEAUX DE L ARROS	LARRE Michel	LIEBART Sandrine
TARBES LA PLAINE	DUMESTRE Bernadette	MAGENTIES Jean-Christophe
LUZ SAINT SAUVEUR	SOUBERBIELLE Bernard	MOULINIER Jacques
COTEAUX DE L ARROS	LARRE Michel	LIEBART Sandrine
TARBES LA PLAINE	DUMESTRE Bernadette	MAGENTIES Jean-Christophe

12.3 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% détenu	Valeur au bilan	% détenu
TITRES DETENUS PAR LA CAISSE REGIONALE				
GIE ATTICA				
MERCAGESTION				
RADIAN	75	3,81%	111	3,81%
CREDIT AGRICOLE TITRES	860	1,30%	860	1,30%
SACAM PARTICIPATIONS	2 251	2,61%	2 110	2,61%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	20 072	2,64%	20 072	2,64%
SACAM PROGICA	233	2,43%	232	2,43%
SACAM FIA NET EUROPE	718	2,18%	1 030	2,11%
SAS MIROMESNIL	4	2,62%	4	2,62%
SAS SEGUR	4	2,62%	4	2,62%
SNC COURCELLES	3	1,30%	3	2,61%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	8 817	11,76%	6 838	11,76%
SACAM INTERNATIONAL	14 639	2,62%	16 576	2,62%
MIDI-PYRENEES CROISSANCE	32	0,39%	34	0,39%
SACAM MACHINISME	71	2,28%	74	2,39%
SACAM AVENIR	2 046	1,80%	2 045	2,31%
SAS RUE LA BOETIE	443 850	2,62%	455 564	2,72%
CEDICAM	187	1,31%	186	1,31%
SACAM ASSURANCE CAUTION	570	2,02%	511	2,02%
SCI CAM	1 726	2,66%	1 670	2,66%
SCI SUD II	91	6,45%	78	6,45%
SCI BOUSCASSE	8	1,78%	8	1,78%
CTCAM	644	1,43%	645	1,43%
SACAM SQUARE HABITAT	96	6,58%	72	6,58%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES GESTION INFORM	154	1,03%	152	1,03%
MONAGENCECA.COM	4	50,00%	10	50,00%
PRESTO BAIL (SNC)	1	95,00%	1	95,00%
DIODE INVEST	41	20,00%	275	20,00%
DIODE IMMO	10	25,00%	10	25,00%
SCI DUPLAA	1 505	99,00%	1 557	99,00%
SCI ACTIPOLE NORD	604	99,00%	626	99,00%
SCI PORTIMSERVIEZ	377	99,00%	381	99,00%
SACAM FIRECA	548	2,36%	549	2,36%
SACAM SANTEFFI	66	2,25%	84	2,25%
SACAM PLEINCHAMP	120	2,16%	110	2,16%
PG INVEST	730	100,00%	0	100,00%
SARL PORTIMMO	257	99,99%	242	99,99%
SQUARE ACHAT	20	7,69%	31	9,09%
CA INNOVE	44	2,44%	53	2,44%
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	2 798	7,48%		
IRDINOV	38	49,52%		
SCIC TOOKETS.COOP	90	1,50%		
TITRES DETENUS PAR BANKOA				
BANKOA GESTION	1 915	86,00%	1 915	100,00%
BANKOA SDAD PROMOCION EMPRESAS	3 006	100,00%	3 006	100,00%
BIG INVESTMENT				
LUZARO	361	7,06%	361	7,06%
TALDE CAPITAL	439	0,83%	439	0,83%
TITRES DETENUS PAR MERCAGENTES				
CA MERCAGESTION	370	14,00%	370	37,50%
TITRES DETENUS PAR PG IMMO				
AGENCE ADOUR PYRENEES	5 640	100,00%	5 640	100,00%
COUTURE - GRAMONT	1 204	88,99%	1 204	100,00%
ARBEL IMMOBILIER	1 255	100,00%	1 255	100,00%
FOCH GERANCE	169	100,00%	216	100,00%
IMMOLOGIS	389	100,00%	389	100,00%
FNAIM	0	N/C	0	N/C
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES	519 152		527 603	

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2012

**Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées
Gascogne en date du 1er février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 14 mars 2013**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		690 034	527 773
Caisse, banques centrales		60 147	57 192
Effets publics et valeurs assimilées	5	5 184	5 194
Créances sur les établissements de crédit	3	624 702	465 387
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 409 566	1 156 864
Opérations avec la clientèle	4	10 007 385	9 628 062
Opérations sur titres		560 954	563 994
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	270 025	230 357
Actions et autres titres à revenu variable	5	290 928	333 638
Valeurs immobilisées		813 964	806 229
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	567 277	562 811
Parts dans les entreprises liées	6,7	181 352	181 564
Immobilisations incorporelles	7	1 710	1 690
Immobilisations corporelles	7	63 624	60 164
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		234 323	205 545
Autres actifs	9	107 410	116 765
Comptes de régularisation	9	126 913	88 781
TOTAL ACTIF		13 716 225	12 888 468

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		1 753	50 947
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 753	50 947
Opérations internes au Crédit Agricole	11	7 205 114	7 028 830
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 938 234	3 542 115
Dettes représentées par un titre	13	548 685	375 764
Comptes de régularisation et passifs divers		238 550	223 454
Autres passifs	14	64 408	61 987
Comptes de régularisation	14	174 143	161 466
Provisions et dettes subordonnées		319 952	283 127
Provisions	5,16,17	166 749	154 684
Dettes subordonnées	19	153 203	128 442
Fonds pour risques bancaires généraux	18	132 371	129 371
Capitaux propres hors FRBG	20	1 331 567	1 254 859
Capital souscrit		58 701	58 701
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		904 631	825 151
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		163	155
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		87 469	90 249
TOTAL PASSIF		13 716 225	12 888 468

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 933 502	2 358 779
Engagements de financement	28	862 671	1 213 369
Engagements de garantie	28	1 059 939	1 119 694
Engagements sur titres	28	10 893	25 717

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		4 093 484	3 730 456
Engagements de financement	28	1 229 152	1 070 152
Engagements de garantie	28	2 863 439	2 659 587
Engagements sur titres	28	893	717

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	33,34	442 183	423 842
Intérêts et charges assimilées	33	(248 382)	(254 560)
Revenus des titres à revenu variable	34	9 200	33 163
Commissions (produits)	35	172 150	174 506
Commissions (charges)	35	(19 673)	(23 563)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	(546)	(39)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	5 575	(617)
Autres produits d'exploitation bancaire	38	2 947	3 694
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(681)	(1 721)
Produit net bancaire		362 773	354 706
Charges générales d'exploitation	39	(183 893)	(173 062)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(7 873)	(8 359)
Résultat brut d'exploitation		171 007	173 285
Coût du risque	40	(25 491)	(34 700)
Résultat d'exploitation		145 516	138 585
Résultat net sur actifs immobilisés	41	(3 858)	(6 341)
Résultat courant avant impôt		141 658	132 244
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	(51 189)	(41 994)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(3 000)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		87 469	90 249

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, 64 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés. 10,6 % dudit capital sont détenus par des sociétaires de Pyrénées Gascogne sous forme également de CCA émis dans le public sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers au deuxième semestre 2003 (5,96 %) et lors d'une émission au cours du deuxième semestre 2006 (4,64 %).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er Janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRLBS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'Organe Central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur

la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Les éléments les plus notables relatifs à l'exercice 2012 sont :

- Absence de dividendes « SAS Rue La Boétie » et d'intérêts sur les T3CJ, soit un manque à gagner de 18 559 milliers d'euros sur la base des dividendes perçus en 2011.
- Le provisionnement des contre-garanties accordées sur des clients de notre filiale BANKOA devenus CDL, est désormais établi en tenant compte de la solvabilité des dossiers (contre un provisionnement à 100 % auparavant) générant une reprise de provisions de 5.7 M€.
- Comptabilisation en produits d'un versement de 3.1 M€ reçu de l'administration fiscale suite à un litige datant de 2007 que nous avons gagné et portant sur la déductibilité de 100 % la TVA sur des charges liées aux moyens de paiement.
- Hausse des engagements sociaux liés aux régimes de retraite à prestation définie avec un impact de 2,2 millions d'euros de charges supplémentaires sur l'exercice 2012.
- Comptabilité d'une charge d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales pour un montant de - 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le passage du taux de forfait social de 8 à 20 % et l'extension de la taxe sur les salaires sur la participation et l'intéressement se traduisent par des charges complémentaires de 3,5 millions d'euros sur l'exercice 2012.
- Doublement du taux de la taxe systémique : - 1,6 millions d'euros d'impact en compte de résultat.
- Forte augmentation de la provision collective de 11.7 M€ liée à des changements de modèles mais également à une progression importante des encours sensibles sur le second semestre.
- Dotation à hauteur de 3 millions d'euros du FRBG pour couvrir des risques liés à notre exposition sur l'Espagne.
- Une dotation aux provisions pour dépréciation complémentaire de 1.9 millions d'euros au titre de la participation que Pyrénées Gascogne détient dans Sacam International.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 10 240 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 9 693 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 441 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Depuis le 24 juin 2003, la Caisse Régionale applique les règles de détection des clients douteux et litigieux (CDL) CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé

Les intérêts contractuels sont toujours comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis et provisionnés à 100%.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2012, seule une provision collective est inscrite au bilan.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Pour la gestion de ce risque par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, se référer au paragraphe V) *Facteurs de Risques – Risque de crédit – IV. Risque pays* du rapport de gestion.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01

modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable". Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf note 2 - créances et engagements par signature - dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants,

à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des «investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que les parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet d'une

dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que les durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au titre de l'exercice 2012, ce fonds a été doté de 3 millions d'euros supplémentaires pour tenir compte de la dégradation de la situation de l'Espagne à laquelle la Caisse Régionale est exposée via sa filiale Bankoa. Ceci porte son montant global à 132 371 milliers d'euros au 31/12/2012.

2.8 Opérations sur instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion

du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a émis pour 65 millions d'euros de nominal de BMTN structurés comptabilisés à leur valeur nominale au passif du bilan.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient également en portefeuille des BMTN structurés à hauteur de 9.9 millions d'euros en titres de placement et de 7 millions d'euros en portefeuille d'investissement.

Les règles de comptabilisation de ces titres sont les mêmes que celles appliquées aux autres titres enregistrés dans les compartiments placement et investissement. Les dérivés incorporés ne font pas l'objet d'une comptabilisation distincte en normes françaises.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de

change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'établit à 89 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'a pas de succursale à l'étranger.

2.11 Engagements Hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 26 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régime à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique, à compter du 1er janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Dans la mesure où la réforme (2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5 % votée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative de 2011.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT- ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	45 394				45 394	0	45 394	57 359
à terme	288 162	90 003	199 250		577 415	1 239	578 654	407 343
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				647	647	7	654	685
Total	333 556	90 003	199 250	647	623 456	1 246	624 702	465 387
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							624 702	465 387
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	10 438				10 438	8	10 446	16 575
Comptes et avances à terme	287 849	475 959	429 949	192 003	1 385 761	13 359	1 399 119	1 140 291
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	298 287	475 959	429 949	192 003	1 396 199	13 367	1 409 566	1 156 866
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 409 566	1 156 866
TOTAL							2 034 268	1 622 253

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 654 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 685 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 11 453 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 10 763 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	12 694	486			13 180		13 180	11 053
Autres concours à la clientèle	507 694	998 760	3 385 950	5 133 784	10 026 187	82 304	10 108 491	9 738 471
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	53 784				53 784	920	54 704	47 047
Dépréciations							(168 990)	(168 509)
VALEUR NETTE AU BILAN							10 007 385	9 628 062

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 232 milliers d'euros au 31 décembre 2012, soit le même montant qu'au 31 décembre 2011.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 2 880 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 6 591 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Parmi les créances sur la clientèle 2 634 868 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1 797 299 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 10 240 milliers d'euros contre 9 693 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle - analyse par zone géographique

Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	9 984 373	9 593 325
Autres pays de l'U.E.	88 982	96 085
Autres pays d'Europe	7 704	7 716
Amérique du Nord	2 023	2 461
Amérique Centrale et Latine	549	555
Afrique et Moyen-Orient	7 148	6 765
Asie et Océanie (hors Japon)	2 373	2 529
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	10 093 152	9 709 436
Créances rattachées	83 224	87 135
Dépréciations	(168 990)	(168 509)
VALEUR NETTE AU BILAN	10 007 385	9 628 062

4.3 Opérations avec la clientèle - encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciat° des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciat° des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	10 067 141	241 852	145 373	(167 456)	(107 326)	9 787 469	234 465	133 222	(166 496)	(101 864)
Autres pays de l'U.E.	89 397	2 821	1 505	(1 515)	(898)	96 643	3 055	1 943	(1 912)	(1 101)
Autres pays d'Europe	7 714	1		(1)		7 735				
Amérique du Nord	2 027					2 478	111	111	(47)	(47)
Amérique Centrale et Latine	550	3	3	(3)	(3)	557	3	2	(3)	(2)
Afrique et Moyen-Orient	7 167	15	15	(15)	(15)	6 786	57	57	(51)	(51)
Asie et Océanie (hors Japon)	2 379	0		(0)		2 536				
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	10 176 375	244 691	146 895	(168 990)	(108 242)	9 904 204	237 692	135 335	(168 509)	(103 065)

4.4 Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciat° des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciat° des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 363 064	91 170	47 465	(54 276)	(27 920)	4 113 336	77 956	35 498	(47 982)	(21 120)
Agriculteurs	1 002 912	32 275	25 498	(26 396)	(22 204)	984 203	39 881	28 268	(32 573)	(25 706)
Autres professionnel	990 533	29 083	20 989	(20 534)	(14 858)	959 243	32 380	19 526	(23 604)	(14 556)
Clientèle financière	242 524	1 617	120	(768)	(120)	193 505	539	109	(509)	(109)
Entreprises	2 250 138	89 448	52 682	(66 159)	(43 026)	2 241 911	86 696	51 797	(63 685)	(41 462)
Collectivités publiques	1 273 209	105		(86)		1 250 005	70		(17)	
Autres agents économiques	53 995	994	141	(771)	(115)	54 367	171	139	(139)	(113)
TOTAL	10 176 375	244 691	146 895	(168 990)	(108 242)	9 796 570	237 693	135 337	(168 509)	(103 065)

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

**Titres de transaction, de placement, d'investissement
et titres de l'activité de portefeuille**

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	TOTAL	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées :				5 095	5 095	5 123
dont surcote restant à amortir				95	95	105
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				89	89	70
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				5 184	5 184	5 193
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				28 049	28 049	7 083
Autres émetteurs		14 200		223 115	237 315	220 210
dont surcote restant à amortir				6 367	6 367	3 265
dont décote restant à amortir		838		1 531	2 369	3 065
Créances rattachées		18		4 982	5 000	4 451
Dépréciations		(338)			(338)	(1 387)
VALEUR NETTE AU BILAN		13 880		256 146	270 025	230 357
Actions et autres titres à revenu variable		292 902			292 902	337 048
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 974)			(1 974)	(3 411)
VALEUR NETTE AU BILAN		290 928			290 928	333 637
TOTAL		304 808		261 330	566 138	569 187
Valeurs estimatives		324 918		275 672	600 590	577 990

(1) Dont 14 333 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 17 354 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Commentaires:

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC N°2005-01, s'est élevé à 7 513 milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 0.16 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 20 127 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 14 545 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 20 001 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 3 061 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	15 035	2 093
Etablissements de crédit	144 907	130 709
Clientèle financière	297 997	345 720
Collectivités locales	13 014	4 990
Entreprises, assurances et autres clientèles	87 313	80 829
Divers et non ventilés		
Total en principal	558 266	564 341
Créances rattachées	5 000	4 451
Dépréciations	(2 312)	(4 797)
VALEUR NETTE AU BILAN	560 954	563 994

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable:	265 364	5 095	292 902	563 361	227 293	5 123	337 048	569 464
dont titres cotés	244 304	5 095	12	249 410	197 745	5 123		202 868
dont titres non cotés	21 060		292 891	313 951	29 548		337 048	366 596
Créances rattachées	5 000	89		5 089	4 451	70		4 521
Dépréciations	(338)		(1 974)	(2 312)	(1 387)		(3 411)	(4 798)
VALEUR NETTE AU BILAN	270 025	5 184	290 928	566 138	230 357	5 193	333 637	569 187

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 268 310 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 259 485 milliers d'euros
 OPCVM étrangers 22 610 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 22 610 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 111 003 milliers. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 115 733 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	105 443	111 595
OPCVM obligataires	33 484	37 239
OPCVM actions	144 168	152 431
OPCVM autres	7 825	9 142
TOTAL	290 920	310 407

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	6 378	25 105	112 337	121 544	265 364	5 000	270 364	231 743
Dépréciations							(338)	(1 387)
VALEUR NETTE AU BILAN							270 025	230 356
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				5 095	5 095	89	5 184	5 193
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							5 184	5 193

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	186 268	179	152 779	226
Autres pays de l'U.E.	71 852		67 473	
Autres pays d'Europe	3 913		3 760	
Amérique du Nord	8 427		8 403	
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors japon)				
Japon				
Total en principal	270 459	179	232 415	226
Créances rattachées	5 089	0	4 521	0
Dépréciations	(338)		(1 387)	-136
VALEUR NETTE AU BILAN	275 210	179	235 549	90

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES											
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des											
SA BANKOA	EUR	25 411	99 168	94.78	109 666	109 666	0	0	39 539	5 206	3 241
- Autres titres de participations :											
SAS RUE LA BOETIE (1)	EUR	2 480 628	14 896 652	2.62	451 830	451 830	25 076	0	603 349	595 827	0
SAS SACAM INTERNATIONAL (1)	EUR	778 835	424	2.62	23 612	14 640	0	0	-146 376	-146 935	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	EUR	730 622	12 720	2.64	19 253	19 253	9 954	0	-14 658	-17 894	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées dans des											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				31 972	24 293	46 538				
- Autres titres de participations	EUR				18 618	17 317	26 069				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					654 951	636 999	107 637	0	481 854	436 204	3 241

(1) Informations sur la base de l'exercice clos au 31/12/2011.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	141 636	167 033	141 589	166 140
Titres cotés				
Avances consolidables	46 538	46 538	45 783	45 783
Créances rattachées	859		354	
Dépréciations	(7 680)		(6 163)	
VALEUR NETTE AU BILAN	181 352	213 571	181 563	211 923
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	513 311	678 908	508 626	752 688
Titres cotés				
Avances consolidables	61 099	61 099	58 836	58 836
Créances rattachées	368		346	
Dépréciations	(10 273)		(7 769)	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	564 506	740 007	560 039	811 524
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 772	2 772	2 772	2 772
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772	2 772	2 772	2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	567 277	742 779	562 811	814 296
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	748 630	956 350	744 374	1 026 219

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	657 719	848 713	652 987	921 600
Titres cotés				
TOTAL	657 719	848 713	652 987	921 600

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	141 589	47			141 636
Avances consolidables	45 783	2 525	(1 770)		46 538
Créances rattachées	354	604	(100)		859
Dépréciations	(6 163)	(2 262)	745		(7 680)
VALEUR NETTE AU BILAN	181 563	914	(1 125)		181 352
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	508 626	4 963	(3)	(275)	513 311
Avances consolidables	58 836	2 263			61 099
Créances rattachées	346	22			368
Dépréciations	(7 769)	(9 553)	7 049		(10 273)
Sous-total titres de participation	560 039	(2 305)	7 046	(275)	564 506
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	2 772				2 772
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772				2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	562 811	(2 305)	7 046	(275)	567 277
TOTAL	744 375	(1 391)	5 921	(275)	748 630

Augmentation des titres de participation liée à l'entrée au capital de Grand Sud Ouest Capital pour 1 763 milliers d'euros et de Grand Cru Investissement pour 2 798 milliers d'euros.

Les mouvements sur les dépréciations de titres de participation (augmentation et diminution) s'expliquent par le passage des titres Sacam International en durable et d'une dépréciation complémentaire constatée sur ces mêmes titres de 1 936 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	161 132	14 190	(27 612)		147 710
Amortissements et dépréciations	(100 968)	(7 781)		24 663	(84 086)
VALEUR NETTE AU BILAN	60 164	6 409	(27 612)	24 663	63 624
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 248	124	(3 361)		2 011
Amortissements et dépréciations	(3 558)	(92)		3 349	(301)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 690	32	(3 361)	3 349	1 710
TOTAL	61 854	6 441	(30 973)	28 012	65 334

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	65	78
Comptes de stock et emplois divers	757	2 088
Débiteurs divers	106 534	106 502
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	54	8 097
VALEUR NETTE AU BILAN	107 410	116 765
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	60 260	30 180
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 039	577
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 562	4 788
Autres produits à recevoir	52 108	51 119
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	10 944	2 116
VALEUR NETTE AU BILAN	126 913	88 780
TOTAL	234 323	205 545

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au		Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au
	01/01/2012	Dotations				
Sur opérations interbancaires et assir						
Sur créances clientèle	168 509	71 492	(69 364)	(1 647)		168 990
Sur opérations sur titres	4 797	343	(2 829)			2 312
Sur valeurs immobilisées	13 932	11 815	(7 794)			17 953
Sur autres actifs	64	41				105
TOTAL	187 302	83 691	(79 987)	(1 647)		189 359

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 100				1 100	0	1 100	1 221
à terme				647	647	6	653	49 727
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 100			647	1 747	6	1 753	50 948
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	112 772				112 772	2	112 773	60 447
Comptes et avances à terme	2 007 791	1 224 959	2 411 424	1 406 192	7 050 365	41 976	7 092 340	6 968 384
Titres reçus en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	2 120 562	1 224 959	2 411 424	1 406 192	7 163 136	41 977	7 205 114	7 028 831
TOTAL	2 121 662	1 224 959	2 411 424	1 406 839	7 164 883	41 983	7 206 867	7 079 779

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [(Cf. Cadre Juridique et Financier).]

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 502 310				2 502 310	250	2 502 560	2 500 373
Comptes d'épargne à régime spécial :	30 224				30 224		30 224	30 834
à vue	30 224				30 224		30 224	30 834
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	534 798	62 370	670 281	112 753	1 380 203	25 247	1 405 450	1 010 908
à vue	63 764				63 764		63 764	7 599
à terme	471 034	62 370	670 281	112 753	1 316 438	25 247	1 341 686	1 003 308
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 067 332	62 370	670 281	112 753	3 912 736	25 498	3 938 234	3 542 115

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	3 855 566	3 473 149
Autres pays de l'U.E.	47 532	39 371
Autres pays d'Europe	2 640	3 671
Amérique du Nord	2 912	5 012
Amérique Centrale et Latine	392	382
Afrique et Moyen-Orient	2 745	3 114
Asie et Océanie (hors Japon)	719	1 267
Japon	230	434
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 912 736	3 526 400
Dettes rattachées	25 498	15 715
VALEUR AU BILAN	3 938 234	3 542 115

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	1 994 273	1 776 748
Agriculteurs	437 294	385 922
Autres professionnels	236 575	234 655
Clientèle financière	21 154	40 705
Entreprises	1 003 970	955 293
Collectivités publiques	108 937	31 648
Autres agents économiques	110 533	101 429
Total en principal	3 912 736	3 526 400
Dettes rattachées	25 498	15 715
VALEUR AU BILAN	3 938 234	3 542 115

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2012					31/12/2011		
	<i>(en milliers d'euros)</i> ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	3 771	2 387	9 492		15 650	362	16 012	10 187
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	263 000	60 000	137 490	70 000	530 490	2 182	532 672	365 578
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	266 771	62 387	146 982	70 000	546 140	2 545	548 685	375 765

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire.

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	70	79
Comptes de règlement et de négociation		135
Créditeurs divers	60 585	57 248
Versements restant à effectuer sur titres	3 753	4 525
VALEURAU BILAN	64 408	61 987
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	25 067	3 497
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	72 367	70 780
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	7 341	8 935
Autres charges à payer	59 315	54 535
Autres comptes de régularisation	10 052	23 719
VALEURAU BILAN	174 143	161 466
TOTAL	238 550	223 453

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au		Reprises	Reprises	Autres	Solde au
	01/01/2012	Dotations	utilisées	non utilisées	mouvements	31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	18	(211)			18	211
Provisions pour autres engagements sociaux	1 659		496			1 163
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	12 154	(9 030)		8 372		12 812
Provisions pour litiges fiscaux (1)						
Provisions pour autres litiges	7 053	(5 706)	459	6 462	(18)	5 856
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	62 838	(14 673)		2 972		74 538
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)	49 941	(2 170)	104	581		51 425
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	9 343			335		9 008
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	6 075	(1 333)		2 395		5 013
Autres provisions (9)	5 603	(2 987)	1 232	636		6 223
VALEUR AU BILAN	154 684	(36 110)	2 291	21 753		166 749

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Outre les provisions pour engagements sociaux (médailles du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 5 856 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, le montant de 74 538 milliers d'euros inscrit dans les comptes au 31 décembre 2012 correspond dans son intégralité à la provision collective.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	125 280	42 682
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	432 836	835 046
Ancienneté de plus de 10 ans	642 727	320 895
Total plans d'épargne-logement	1 200 843	1 198 623
Total comptes épargne-logement	228 215	246 571
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 429 058	1 445 194

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	14 814	17 361
Comptes épargne-logement	50 015	53 098
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	64 829	70 459

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		777
Ancienneté de plus de 10 ans	4 943	4 269
Total plans d'épargne-logement	4 943	5 046
Total comptes épargne-logement	69	1 029
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	5 012	6 075

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	5 046	996	(1 099)	4 943
Comptes d'épargne-logement	1 029	336	(1 296)	69
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-L	6 075	1 332	(2 395)	5 012

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et règle les écarts actuariels qui viennent impacter le résultat. L'obligation étant totalement couverte par la police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 401	16 366
Coût des services rendus sur la période	1 326	1 204
Coût financier	807	615
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	207	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(867)	(987)
(Gains) / pertes actuariels *	302	203
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	19 176	17 401

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Coûts des services rendus	1 326	1 204
Coût financier	807	615
Rendement attendu des actifs	(602)	(638)
Amortissement du coût des services passés	21	22
Gains / (pertes) actuariels net	769	(192)
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains /(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 321	1 011

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	17 207	16 106
Rendement attendu des actifs	602	638
Gains / pertes actuariels	(467)	391
Cotisations payées par l'employeur	2 110	1 057
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	207	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(867)	(985)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	18 792	17 207

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes

	31/12/2012	31/12/2011
Composition des actifs		
- % des produits de taux	86.20%	85.90%
- % d'actions & diversifiés	7.90%	7.40%
- % autres actifs	5.90%	6.70%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	(2)	(50)
Cotisations payées par l'employeur	2 110	1 057
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		2
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(2 321)	(1 011)
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	(213)	(2)

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.64 %;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.91 %.

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	de 2,85 % à 3,10 %	de 4,38 % à 5,10 %
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 3,50% à 3,60%	de 3,50% à 4,50%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	3,00%	4,50%
Taux attendu d'augmentation des salaires :	de 2.00 % à 5.20 %	de 2.00 % à 5.20 %
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%
Retraite	de 2.00 % à 5.20 %	de 2.00 % à 5.20 %

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	132 371	129 371
VALEUR AU BILAN	132 371	129 371

Le fonds pour risques bancaires généraux a été doté de 3 000 milliers d'euros durant l'exercice 2012 au titre du risque général induit par la situation économique espagnole.

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Dettes subordonnées à terme		12 009	30 016	25 010	67 035	1 033	68 068	87 928
Euro		12 009	30 016	25 010	67 035	1 033	68 068	87 928
Autres devises de l'UE								
Dollar								
Franc suisse								
Yen								
Autres								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Dollar								
Autres								
C/C bloqués des Caisses Locales				83 090	83 090	2 045	85 135	40 435
Dépôts de garantie à caractère mutuel								80
VALEUR AU BILAN		12 009	30 016	108 100	150 125	3 078	153 203	128 443

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 084 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 5 392 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les dettes subordonnées représentant individuellement plus de 10 % du total se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	taux
TSR RADIANT à échéance du 17/11/2013	12 000	4.63%
TSR RADIANT à échéance du 02/11/2016	10 000	4.451%
TSR RADIANT à échéance du 15/11/2017	20 000	3.73%
BMTN RADIANT à échéance du 26/06/2019	25 000	6.145%

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 décembre 2010	58 703	577 144	162 587	280 615		170	96 888	1 176 107
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							(11 481)	(11 481)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2010		64 051	21 350	6			(85 407)	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2011							90 249	90 249
Autres variations	(2)					(15)		(17)
Solde au 31 décembre 2011	58 701	641 195	183 937	280 621		155	90 249	1 254 859
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							(10 770)	(10 770)
Variation de capital	(0)							(0)
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2011		59 605	19 868	6			(79 480)	
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2012							87 469	87 469
Autres variations						8		8
Solde au 31 décembre 2012	58 701	700 801	203 806	280 627		163	87 469	1 331 567

Commentaires :

(1) Dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	1 331 567	1 254 858
Fonds pour risques bancaires généraux	132 371	129 371
Dettes subordonnées et titres participatifs	153 203	128 363
Dépôts de garantie à caractère mutuel		80
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 617 140	1 512 672

Au 31/12/12, le capital de la Caisse Régionale est composé de parts sociales à hauteur de 37.800 milliers d'euros et de Certificats Coopératifs d'Associés à hauteur de 20.901 milliers d'euros, dont 14.676 milliers d'euros détenus par Crédit Agricole SA.

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances	2 202 953	1 798 012
Sur les établissements de crédit et institutions financières	2 033 439	1 618 214
Sur la clientèle	1 625	2 077
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 889	177 721
Dettes	7 356 233	7 207 507
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 201 869	7 078 102
Sur la clientèle	1 161	1 042
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	153 203	128 363
Engagements donnés	694 234	873 058
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		150 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	694 234	723 058
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 368 782	14 368 782	13 615 386	13 615 386
Autres devises de l'Union Européenne			114	114
Franc Suisse	703	703	13 190	13 190
Dollar	21 569	21 569	28 257	28 257
Yen			13	13
Autres devises	457	457	1 994	1 994
TOTAL	14 391 511	14 391 511	13 658 954	13 658 954

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	11 144	11 131	4 313	4 308
Devises	5 506	5 506	2 226	2 226
Euros	5 639	5 625	2 087	2 082
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	11 144	11 131	4 313	4 308

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 260 599	294 764	2 555 363	1 707 616
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 260 599	294 764	2 555 363	1 707 616
Swaps de taux d'intérêt	2 260 599	294 764	2 555 363	1 707 616
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		25 699	25 699	9 290
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		25 699	25 699	9 290
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		2 351	2 351	2 522
Vendus		2 351	2 351	2 522
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		10 499	10 499	2 123
Vendus		10 499	10 499	2 123
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 260 599	320 462	2 581 061	1 716 906

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	1 700	19 297		1 700	19 297				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	881 053	1 146 940	527 369	881 053	1 146 940	527 369			
Caps, Floors, Collars			4 702			4 702			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	882 753	1 166 237	532 071	882 753	1 166 237	532 071			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	20 760	1 515		20 760	1 515				
Sous total	20 760	1 515		20 760	1 515				
TOTAL	903 513	1 167 752	532 071	903 513	1 167 752	532 071			

	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	4 246			4 246					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	454 345	808 148	445 123	454 345	808 148	445 123			
Caps, Floors, Collars			5 044			5 044			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	458 591	808 148	450 167	458 591	808 148	450 167			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	8 621			8 621					
Sous total	8 621			8 621					
TOTAL	467 212	808 148	450 167	467 212	808 148	450 167			

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change	(5)	20 997	(1)	4 246
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(54 091)	2 555 363	(18 388)	1 707 616
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		4 702		5 044
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Dérivés de crédit				
Sous Total	(54 096)	2 581 061	(18 389)	1 716 906
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				8 621
TOTAL		2 603 337		1 725 527

26.3 Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	209 671	583 765	1 676 833	85 292
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :

Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.

- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :

Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :

- aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
- à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
- à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
- à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2012, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole :

- 2 swaps de micro couverture et 4 swaps de macro couverture avec Barclays pour un montant notionnel global de 185 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée positive de 995 milliers d'euros au 31/12/2012. Une swaption de 10 000 milliers d'euros a également été conclue avec Barclays en 2012, son échéance est intervenue en cours d'exercice.
- 2 swaps de micro couverture avec BBVA pour un montant notionnel global de 30 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative au 31/12/2012.
- 2 swaps de micro couverture et 5 swaps de macro couverture avec HSBC pour un montant notionnel global de 167 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative au 31/12/2012. Une swaption de 10 000 milliers d'euros a également été conclue avec HSBC en 2012, son échéance est intervenue en cours d'exercice.
- 2 swaps de macro couverture avec JP MORGAN pour un montant notionnel global de 160 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative au 31/12/2012. Une swaption de 10 000 milliers d'euros a également été conclue avec JP MORGAN en 2012, son échéance est intervenue en cours d'exercice.
- 1 swap de macro couverture et 5 swaps de micro couverture avec Natixis pour un montant notionnel global de 200 000 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative au 31/12/2012.

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 933 502	2 358 780
Engagements de financement	862 671	1 213 369
Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)		150 000
Engagements en faveur de la clientèle	862 671	1 063 369
Ouverture de crédits confirmés	589 038	724 500
- Ouverture de crédits documentaires	11 765	4 846
- Autres ouvertures de crédits confirmés	577 272	719 653
Autres engagements en faveur de la clientèle	273 633	338 869
Engagements de garantie	1 059 939	1 119 694
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	513 741	536 782
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	396	
Autres garanties (2)	513 346	536 782
Engagements d'ordre de la clientèle	546 197	582 912
Cautions immobilières	111 447	122 514
Autres garanties d'ordre de la clientèle (3)	434 751	460 398
Engagements sur titres	10 893	25 717
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	10 893	25 717
Engagements reçus	4 093 484	3 730 455
Engagements de financement	1 229 152	1 070 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 229 152	1 070 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 863 439	2 659 586
Engagements reçus d'établissements de crédit	219 082	210 810
Engagements reçus de la clientèle	2 644 358	2 448 776
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	511 872	469 883
Autres garanties reçues	2 132 485	1 978 893
Engagements sur titres	893	717
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	893	717

(1) Engagement de financement de 150 000 milliers d'euros donné à Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2011 échu au cours de l'exercice 2012 et non renouvelé.

(2) Dont 395 000 milliers d'euros de garanties données à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération "Switch" détaillée au paragraphe 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.

(3) les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 327 068 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Engagements de financement

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle (cf paragraphe « engagements de garantie » ci-après), un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

La Caisse Régionale aide ainsi sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et, depuis juillet 2009, possibilité de refinancement direct auprès de la BCE consécutivement à la titrisation partielle du portefeuille crédits de Bankoa. Avec la crise de liquidité et l'assèchement du marché interbancaire qui en a résulté, le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 M€ en 2011. Avec l'amélioration de la situation de liquidité de Bankoa, ce plafond de refinancement a été ramené en 2012 à 750 millions d'euros. L'utilisation de cette ligne atteint 513 millions d'euros au 31/12/2012, contre 399 millions d'euros un an plus tôt. Cette remontée de l'utilisation de la ligne est la conséquence de l'exclusion de la titrisation de Bankoa des actifs éligibles au refinancement BCE suite à la dégradation de la notation de l'Espagne et de ses banques par Moody's au 4ème trimestre 2012. La titrisation sera donc remplacée, courant 2013, par une émission de Covered Bonds.

Engagements de garantie

D'un montant global de 853 372 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 395 000 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération Switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 219 286 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contre garantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- 113 605 milliers d'euros de garanties données au nom de Bankoa, au fonds de titrisation mis en place par cette dernière.
- 28 151 milliers d'euros de contre garanties aux émissions de Sicav réalisées par Bankoa Gestion.
- 4 740 milliers d'euros de contre garanties accordées à l'ICO (Istituto de Credito Official) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés.
- le solde des engagements, soit 92 600 milliers d'euros, porte essentiellement sur des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur et Unimat) et sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole dans le cadre de financements en pool.

Autres engagements (créances apportées en garantie)

Dans le cadre du système de gestion globale des garanties au niveau du groupe Crédit Agricole :

- 2 832 838 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles aux opérations de refinancement de la Banque de France,
- 104 134 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF),
- 326 889 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles au refinancement de la CRH,
- 97 420 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre des refinancements de la Banque Européenne d'Investissement,
- 679 809 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole Covered Bonds pour garantir les émissions obligataires réalisées par cette dernière.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de crédit-bail.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

32.2 Titrisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 243	9 216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	49 239	39 106
Sur opérations avec la clientèle	374 319	364 359
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 844	9 859
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1 537	1 302
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Intérêts et produits assimilés	442 183	423 842
Sur opérations avec les établissements de crédit	(955)	(1 180)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(176 362)	(197 127)
Sur opérations avec la clientèle	(53 233)	(40 980)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(8 554)	(4 763)
Sur dettes représentées par un titre	(8 828)	(10 291)
Autres intérêts et charges assimilées	(450)	(220)
Intérêts et charges assimilées	(248 382)	(254 561)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	193 801	169 281

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de - 5 494 milliers d'euros, il était de - 2 429 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	411	799
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 433	9 060
Opérations diverses sur titres	1 537	1 302
Revenus des titres à revenus fixes	11 382	11 161
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	9 200	33 163
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	9 200	33 163
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	20 582	44 324

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 663	(39)	3 624	3 483	(5)	3 478
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 988	(10 610)	13 378	26 668	(13 841)	12 827
Sur opérations avec la clientèle	42 743	(763)	41 979	42 603	(44)	42 559
Sur opérations sur titres		(60)	(60)		(30)	(30)
Sur opérations de change	59		59	50		50
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	374		374	778	(18)	760
Sur prestations de services financiers (1)	100 732	(7 464)	93 268	100 301	(8 965)	91 336
Provisions pour risques de commissions	592	(737)	(145)	622	(661)	(39)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	172 150	(19 673)	152 477	174 505	(23 564)	150 941

(1) dont prestations d'assurance-vie : 14 523 milliers d'euros contre 13 448 milliers d'euros au 31/12/2011.

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	316	251
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(862)	(290)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	(546)	(39)

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(343)	(3 024)
Reprises de dépréciations	2 801	1 835
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 457	(1 189)
Plus-values de cession réalisées	3 531	1 840
Moins-values de cession réalisées	(414)	(1 261)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 117	579
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	5 575	(610)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	5 575	(610)

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	2 947	1 866
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		1 829
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	2 947	3 694
Charges diverses	(622)	(1 714)
Quote part des opérations faites en commun	(25)	(7)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(34)	
Autres charges d'exploitation bancaire	(681)	(1 721)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 267	1 974

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	(63 469)	(60 020)
Charges sociales	(31 198)	(28 929)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(8 691)	(6 691)
Intéressement et participation	(12 683)	(13 413)
Impôts et taxes sur rémunérations	(12 615)	(8 573)
Total des charges de personnel	(119 966)	(110 935)
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 829	6 964
Frais de personnel nets	(113 137)	(103 971)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(10 190)	(8 502)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(61 295)	(61 945)
Total des charges administratives	(71 485)	(70 447)
Refacturation et transferts de charges administratives	728	1 355
Frais administratifs nets	(70 756)	(69 092)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(183 893)	(173 063)

Les Droits individuels à la formation acquis par les salariés présents au 31/12/12 dans la Caisse Régionale s'élèvent à 33 040 heures. Les droits utilisés s'élèvent, eux, à 25 175 heures.

39.1 Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	417	417
Non cadres	1 230	1 227
TOTAL	1 647	1 644
Dont: France	1 647	1 644
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition	44	47

39.2 Rémunération des dirigeants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	634	632
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 288	1 151
TOTAL REMUNERATION	1 922	1 783

(1) Rémunérations brutes déclarées.

NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	(93 549)	(89 256)
Dépréciations sur créances douteuses	(64 178)	(67 784)
Autres provisions et dépréciations	(29 371)	(21 472)
Reprises des provisions et dépréciations	77 571	62 547
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	59 742	47 025
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	17 828	15 522
Variation des provisions et dépréciations	(15 978)	(26 709)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 336)	(894)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(10 480)	(7 754)
Décote sur prêts restructurés	(479)	
Récupérations sur créances amorties	2 782	658
Autres pertes		
COÛTDURISQUE	(25 491)	(34 698)

(1) Dont 8 127 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 2 252 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 101 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 496 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8 127 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations (1)	(11 815)	(4 272)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term	(11 815)	(4 272)
Reprises des dépréciations (1)	7 794	381
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term	7 794	381
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(4 021)	(3 892)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term	(4 021)	(3 892)
Plus-values de cession réalisées	0	212
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term	0	212
Moins-values de cession réalisées	(155)	(3 000)
Sur titres d'investissement	(155)	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		(3 000)
Solde des plus et moins-values de cession	(155)	(2 788)
Sur titres d'investissement	(155)	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long term	0	(2 788)
Solde en perte ou en bénéfice	(4 176)	(6 679)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	323	1 339
Moins-values de cessions	(5)	(1 001)
Solde en perte ou en bénéfice	318	338
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(3 858)	(6 341)

(1) 7 036 milliers d'euros liés au transfert des titres Sacam International vers un compte de titres dépréciés.

Il s'agit d'un transfert de comptes comptables, pas d'impact résultat.

Dotation complémentaire sur les titres Sacam International au titre de 2012 : 1 936 milliers d'euros.

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Aucune charge ni aucun produits exceptionnels n'ont été comptabilisés, tant en 2012 qu'en 2011.

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	49 704	36 671
Charge / produit d'impôt différé	1 485	5 323
IMPOT SUR LES BENEFICES	51 189	41 994

Intégration fiscale :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, CASA a réalloué à la Caisse Régionale 1 223 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2012.

L'intégration fiscale des filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a quant à elle généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 352 milliers d'euros.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En termes de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par une telle exemption.

NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est survenu.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat Net	87 469	90 249
Affectation à la réserve légale	57 803	59 605
Affectation aux réserves facultatives	19 267	19 868
Affectation à la réserve spéciale Loi Mécénat	5	6
Rémunération des parts sociales	1 051	1 134
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A. S.A.	6 560	6 766
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres souscripteurs	2 783	2 870

Projet de résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale qui s'élève à 87 468 736.95 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 1 050 830.55 € au titre de la rémunération des parts sociales,
l'intérêt se montant à 2.78 % net du nominal des parts rémunérées;
- 6 560 087.07 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés,
émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 2 782 870.02 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 4 800,00 € au titre de la réserve spéciale Loi Mécénat prévue à l'article 238 bis AB du Code Général des Impôts;
- 57 802 611.98 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible;
- 19 267 537.33 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

	Ernst & Young		Pricewaterhouse Coopers	
<i>(en milliers d'euros)</i>		%		%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	110	100 %	110	32 %
Missions accessoires			238	62 %
Sous-Total	110		348	
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-Total				
TOTAL	110		348	

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2012

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A.au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
BP 98 536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note « 1.3 Activité de crédits » de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres S.A.S. Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

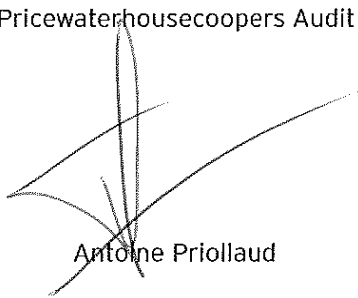
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 28 février 2013

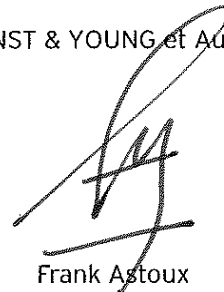
Les Commissaires aux Comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Antoine Priollaud.

Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'F' and 'A' with a horizontal line underneath, positioned above the name Frank Astoux.

Frank Astoux

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**
Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
BP 98 536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

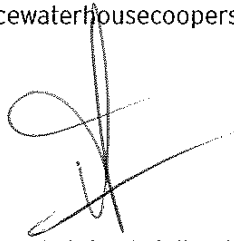
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux et Toulouse, le 28 février 2013

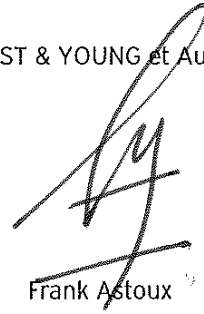
Les Commissaires aux Comptes

Pricewaterhousecoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES-
GASCOGNE**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2012**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

Ernst & Young et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES-GASCOGNE**
11, boulevard du Président Kennedy
B.P. 329
65003 Tarbes Cedex

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Crédit Agricole S.A.

• Avenant à la convention cadre de garantie financière intra-groupe

Nature et objet

Avenant à la convention cadre de garantie financière intra-groupe du 18 mars 2010 entre Crédit Agricole S.A. et votre Caisse Régionale permettant le rehaussement du taux de surdimensionnement des actifs remis en garantie dans le cadre des tirages réalisés par Crédit Agricole S.A. auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) dans le cadre de la gestion du refinancement du Groupe. Autorisation de la signature de l'avenant par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2012.

Modalités

La Convention Cadre de garantie financière intra-groupe, signée le 18 mars 2010 entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale, prévoit la remise en pleine propriété à titre de garantie à Crédit Agricole S.A., de créances sur les Collectivités Publiques dans le cadre des contrats de financement conclus entre Crédit Agricole S.A. et la BEI.

Cette convention cadre a été amendée pour prendre en compte le fait que le collatéral apporté par Crédit Agricole S.A. s'élève désormais à 110 % des contrats signés avec la BEI depuis le 1er juin 2010. Par ailleurs, la BEI a demandé à Crédit Agricole S.A. de sécuriser également les refinancements mis en place avant 2010. Cette demande de collatéral complémentaire concerne donc des enveloppes initialement non collatéralisées. Cette collatéralisation va porter dans un premier temps sur 50 % des tirages, sélectionnés par dates de maturité les plus longues, avant de converger progressivement vers 100 % des tirages.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs remis en pleine propriété ainsi que des avances faites à Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 82 M€ et 85 M€.

Personne concernée

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Crédit Agricole S.A.

2. Avec la société Bankoa S.A

• Caution apportée à Bankoa dans le cadre du refinancement BEI

Nature et objet

Caution apportée par votre Caisse Régionale à la société Bankoa dans le cadre de son refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Modalités

Dans le cadre de la dégradation par l'agence de notation Moody's des obligations sécurisées (« Covered bonds ») apportées par Bankoa en garantie de ses refinancements réalisés avec la BEI, votre Caisse Régionale a apporté sa caution à Bankoa pour un montant de 75 M€ par décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

- **Garantie apportée par la Caisse Régionale à Bankoa dans le cadre du prêt syndiqué GAMESA**

Nature et objet

Apport par votre Caisse Régionale de sa caution à Bankoa dans le cadre de l'octroi d'un prêt syndiqué à la société GAMESA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2012.

Modalités

Votre Caisse Régionale a accordé une caution à Bankoa d'un montant de 1 M€ dans le cadre de l'octroi d'un prêt syndiqué à la société GAMESA.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice 2011 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 au titre que Monsieur Jean Philippe, n'était alors pas administrateur de Crédit Agricole S.A.

1. Avec la société Crédit Agricole S.A.

- **Garanties apportées dans le cadre de l'opération SWITCH**

Nature et objet

Octroi d'une garantie de votre Caisse Régionale à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération dite « SWITCH » permettant le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. vers les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. L'octroi de cette garantie a été autorisée par décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Modalités

Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. Au 31 décembre 2012, cette garantie s'élève pour votre Caisse Régionale à un montant de 395 M€ en contrepartie duquel, votre Caisse Régionale a perçu un produit au titre de l'exercice 2012 de 4 140 M€.

Personne concernée

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Crédit Agricole S.A.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Crédit Agricole Covered Bonds

- **Conventions de garanties financières et d'avances**

Nature et objet

Conventions de garanties financières et d'avances autorisées par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2007.

Modalités

Le groupe Crédit Agricole a lancé un programme d'émission d'obligations sécurisées de type « Covered bonds » destinées à lui apporter la liquidité moyen/long terme nécessaire dans les meilleures conditions de coût et de pérennité en s'appuyant sur des garanties portant sur certaines créances de remboursement de prêts immobiliers. Dans ce cadre, différentes conventions (notamment convention d'avances et convention de garantie financière) ont été conclues entre votre Caisse Régionale et Crédit Agricole Covered Bonds.

A la date du 31 décembre 2012, les engagements hors-bilan relatifs à ces opérations comptabilisées dans votre Caisse Régionale s'élèvent à 680 M€ pour une charge globale constatée au cours de l'exercice de 0,1 M€.

Personne concernée

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et administrateur de la société Crédit Agricole Covered Bonds.

2. Avec la société Bankoa SA

- **Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion**

Nature et objet

Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 8 juin 2001, renouvelée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2002, amendée par les Conseils d'Administration des 20 juin et 24 octobre 2003, renouvelée par les Conseils des 12 juillet et 17 décembre 2004, et complétée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2005.

Modalités

Votre Caisse Régionale a donné à la société Bankoa sa caution pour cinq Sicav, afin de satisfaire aux exigences de la réglementation espagnole. Votre Caisse Régionale s'est ainsi portée garant de Bankoa qui garantit les Sicav pour la valeur de l'option dépassant le capital engagé initialement.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie au fonds Bankoa IBEX Garantizado FI à échéance au 12 janvier 2012 pour un montant total de 14M€. Le fonds est garanti, à son échéance, pour une valeur liquidative au 12 janvier 2012 égale à sa valeur du 19 décembre 2008. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2008.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie à l'émission du fonds Bankoa 5 Estrellas G à échéance au 29 janvier 2013 pour un montant de 6 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie au fonds Bankoa Rendimiento 2G à échéance au 24 mai 2013 pour un montant total de 15 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration du 19 février 2010.

Enfin, votre Caisse Régionale a également accordé sa garantie au fonds Bankoa Euro Stoxx Garantizado à échéance au 9 septembre 2013 pour un montant total de 7 M€. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

- **Ligne de refinancement accordée à la société Bankoa**

Nature et objet

Ligne de refinancement accordée à la société Bankoa ; convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999 puis modifiée par les Conseils d'Administration du 22 juillet 2005, du 21 juillet 2006 et du 28 septembre 2007, confirmée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2009.

Modalités

Votre Caisse Régionale a accordé, par décision du Conseil d'Administration du 20 mars 2009, à la société Bankoa une ligne de refinancement sous la forme de prêts à terme dans la limite d'un montant de 1 100 M€.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

- **Facturation de prestations administratives à la société Bankoa**

Nature et objet

Facturation de prestations administratives à la société Bankoa, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999.

Modalités

Votre Caisse Régionale répercute les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa. Au titre de l'exercice 2012, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élève à 150 K€ pour la participation à la gestion technique et stratégique.

Personne concernée

M. Philippe en sa qualité de Directeur général de la CRCAM PG et Président du Conseil de Bankoa.

- **Titrisation et contrat de garantie**

Nature et objet

Contrat de garantie de liquidité, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mai 2009.

Modalités

A l'occasion de la constitution du fonds de titrisation « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos », Bankoa a sollicité votre Caisse Régionale pour souscrire un contrat de garantie soumis à la loi espagnole. Votre Caisse Régionale s'est portée garant de Bankoa afin d'assurer l'accomplissement des obligations suivantes concernant le fonds « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos » : paiement des montants déposés dans les comptes ouverts chez Bankoa au nom du fonds bénéficiaire jusqu'à un montant maximal garanti de 150 M€ et bonne exécution du contrat d'échange d'intérêts conclu entre Bankoa et le fonds, sans sujétion à une limite de montant.

Les deux garanties s'établissent comme des garanties à première demande ». A la date du 31 décembre 2012, les engagements hors bilan relatifs à ces opérations comptabilisés dans la Caisse Régionale s'élèvent à 114 M€ pour un produit total de 57 K€ au titre de l'exercice 2012.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

• **Contre-garanties sur prêts accordées à Bankoa**

Nature et objet

Cautions accordées par votre Caisse Régionale sur des prêts octroyés à la clientèle par Bankoa.

Modalités

Votre Caisse Régionale accorde des cautions à Bankoa sur des prêts accordés à la clientèle par cette dernière, à hauteur de 25 % ou 50 %. Au 31 décembre 2012, ces cautions accordées à Bankoa s'élèvent à 220 M€ et ont généré des produits de commissions de 388 K€ au titre de l'exercice 2012.

Personnes concernées

M. Philippe en ses qualités de Directeur général de votre caisse régionale et Président du Conseil d'administration de la société Bankoa.

M. Rigaud en ses qualités de Président du Conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Bankoa.

A Bordeaux et Toulouse, le 28 février 2013

ERNST & YOUNG et Autres


Frank Astoux
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit


Antoine Priollaud
Associé